

Université Joseph Fourier – Grenoble 1

THÈSE

Pour obtenir le grade de

Docteur de l'Université Joseph Fourier

Discipline :

Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Présentée et soutenue publiquement par

Tristan DUBOISSET

Le 31 mai 2007

TOME 2 ANNEXES

Sport et intercommunalité

Le grand projet de ville de l'agglomération grenobloise

Approche sociologique des enjeux de l'innovation

Sous la co-direction de Noëlle Monin et Michel Raspaud

COMPOSITION DU JURY :

M. Pierre CHAZAUD, Professeur à l'université de Lyon 1 (*examineur*)

M. William GASPARINI, Maître de Conférences, HDR à l'université de Strasbourg 2,
(*rapporteur*)

Jacques DEFRANCE, Professeur à l'université de Paris 10, (*rapporteur*)

Noëlle MONIN, Maître de Conférences à l'IUFM de Lyon, (Co-directrice)

Michel RASPAUD, Professeur à l'Université Grenoble 1, (Co-directeur)

ANNEXES

Table des Annexes :

ANNEXE 1. Inventaire des principaux agents politiques de la scène politique grenobloise (1965-1983).....	439
ANNEXE 2. Contenu de la pédagogie de projet pour la Villeneuve : « une voie communautaire » (MILLOT,1979, 17-114).....	443
ANNEXE 3. La transversalité de la politique de la ville et son application par le GPV sur un territoire intercommunal.....	445
ANNEXE 4. Les thèmes, sous thèmes, items et modalités définis à partir de la convention thématique d'application du GPV.	446
ANNEXE 5 : Inventaire des actions et acteurs de l'offre sportive éducative (VE).....	452
ANNEXE 6 : Inventaire des articles non codés (NR)	455
ANNEXE 7 : Inventaire des participants à la future communauté éducative (PA)	458
ANNEXE 8 : Echantillon des personnes interrogées de la « mission montagne » et de « quartier foot »	460
ANNEXE 9 : Echantillon des personnes interrogées dans l'offre sociosportive martinéroise et meylanaise	463
ANNEXE 10 : Convention entre l'association GF38 et la SASP GF 38	464
ANNEXE 11 : Dauphiné libéré du 9 nov. 2005, p6 : le sport, médiateur universel	474
ANNEXE 12 : Article 106 et 107 de la charte du football professionnel 2005-2006.....	475
ANNEXE 13 : Les relations socioéconomiques entre le football, une entreprise et une ville (<i>sources : la lettre d'information de Clair-Paris, printemps 2006</i>).....	479
ANNEXE 14 : La communication de Grenoble et d'Index Corporation dans la presse sportive française et japonaise. Une promotion du territoire ?	480
ANNEXE 15 : Le Contrat de ville de l'agglomération grenobloise 2000-2006. Convention territoriale d'application GPV / Grenoble - SMH.....	484
ANNEXE 16 : Répertoire des articles sélectionnés dans les revues municipales	500

ANNEXE 1: Inventaire des principaux agents politiques de la scène politique grenobloise (1965-1983)

Nom	Poste statut	Niveau de formation /école	Religion	arrivée à Grenoble
I. Quelques agents qui ont contribué à l'émergence des valeurs d'une gauche « petite bourgeoise »				
Raymond Aron Universitaire et journaliste (conviction socialiste puis militant au RPF en 1947) (Sources Lardinois 2000)	Directeur de cabinet d'André Malraux sous De Gaulle. 1947 à 1977 Editorialiste consacré au Figaro 1977 à 1983 Editorialiste à l'Express Conférencier occasionnel dans les écoles du pouvoir (Lardinois 2000, 78-79)	Issu d'une famille bourgeoise (Lardinois 2000, 77) Normalien en 1924 Agrégé en 1928 Docteur en 1938	« <i>N'étant pas croyant, au sens ordinaire du terme</i> » (Aron 1956)	Jamais
Bertrand Schwartz Universitaire et ingénieur social. A imprimé profondément sa marque dans l'éducation permanente (Sources Poujol, 1996b)	1948 : directeur de l'école des mines de Nancy 1960-72 : directeur du centre universitaire de coopération économique et sociale de Nancy 1972-81 : professeur de sciences de l'éducation à Paris. ¹ 1981 : rapport Schwartz sur « l'insertion des jeunes sans qualification ». 1985-1994 : membre du conseil économique et social	Issu d'une famille très modeste, son père poursuit une ascension sociale formidable. (Chirurgien des hôpitaux et professeur de médecine à Paris) Bertrand fera : Ecole polytechnique et des mines de Paris Doctorat d'Etat en physique	Origine juive par son père	Jamais
Jean Pierre Worms Universitaire et député PSU puis PS. (Sources Martha Zuber brèves du CSO n°9, juin 1999).	Fils de résistant Sociologue des organisations à l'Institut des Sciences Sociales du Travail puis au Centre de Sociologie Européenne, il commence alors une recherche sur le système préfectoral sous la direction de Michel Crozier enfin en 1966, c'est le retour en France au Centre de Sociologie des Organisations. En 1981, il est élu député socialiste de Saône et Loire pendant douze ans : sa référence, autant morale que politique fut Pierre Mendes France, d'ailleurs un ami proche de son père. Il milita au PSU aux côtés de Michel Rocard, contre la guerre d'Algérie entre autres. Il le quitta afin de suivre Alain Savary à la FGDS puis au Parti Socialiste Il est rapporteur de cinq des principales lois de décentralisation, dont celles qui transfèrent des compétences de l'Etat vers les régions, les départements et les communes, et la loi des limitations de cumuls de mandats. Ainsi il introduit par voie d'amendement, un programme d'actions intercommunales connu sous le nom de « charte intercommunale du développement et d'aménagement ». « <i>La procédure proposée met en œuvre certains principes d'organisation de l'intervention publique directement issus de mes travaux de sociologie et en rupture avec les règles les plus</i>	P.C.B. (aujourd'hui, première année de médecine) puis hypokhâgne Il suit un cours de Raymond Aron. « <i>C'est le professeur qui l'a le plus marqué.</i> » Il part ensuite une année à l'Université de Liverpool où il obtint un diplôme en sociologie industrielle... Il rencontre Michel Crozier à Institut des Sciences Sociales du Travail et, avec lui, rejoint le Centre de Sociologie Européenne, centre créé par Raymond Aron. Entre 1964 et 1966, il est aux Etats-Unis grâce au Harkness Fellowship (une bourse d'études américaine de dix-huit mois destinée aux futures élites européennes). Il commence par l'Université de Californie à Berkeley pour y rencontrer, notamment, Seymour Martin Lipse. Il avait prévu d'y rester trois mois, il y restera neuf mois.	?	Jamais

¹Il va durant cette période conduire une réflexion sur la mise en œuvre de l'éducation permanente à la demande du ministre de l'Education Nationale et du conseil de l'Europe.

	<i>solidement établies des traditions administratives françaises</i> ». Plus tard il est rapporteur des dispositifs d'insertion des lois instituant le R.M.I.			
Alain Richard (PSU puis PS) (Sources Wikipédia)	1962 Adhère au PSU. 1971-1978 chargé d'enseignement aux universités de Reims et de Paris 1 et à l'IEP de Paris 1972-1974 : Membre du bureau national du PSU. 1975 : Adhère au (PS). Depuis 1977 maire de St Ouen l'Aumône (19 000 habitants). 1978-1993 : Député socialiste du Val d'Oise. Secrétaire puis vice-président du groupe socialiste. 1978-1993: Juge titulaire à la Haute cour de justice. Septembre 1995 : Élu sénateur du Val d'Oise. Secrétaire de la commission des finances du Sénat. Membre de la délégation du Sénat pour l'Union Européenne. Membre du comité des finances locales. Du 2 juin au 6 mai 2002 Ministre de la Défense du Gouvernement Lionel Jospin D'après la liste arrêtée au 11 novembre 2003, il est membre du Comité d'orientation scientifique de l'association fondée par Michel Rocard et Dominique Strauss-Kahn, À gauche en Europe	Baccalauréat au Lycée Henri-IV à Paris. Diplômé d'études supérieures de droit public. Diplômé d'études littéraires générales. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris en 1967. Ancien élève de l'École nationale d'administration. 1969-1971		
II. L'habitus « petit bourgeois » des responsables politiques grenoblois et de ses relais				
Hubert Dubedout (GAM puis P.S.) (Sources Frappat, 1979)	Maire Détaché au C.E.N.G chargé des questions de programme, de budget et des relations extérieurs	Hautes études dans le corps de l'armée Ingénieur Parcours universitaire au Etats-Unis (Univ. Pittsburg)	Catholique (Frappat, 1979, 188)	1958 (C.E.N.G)
Les fondateurs du G.A.M à l'origine des ambitions municipales de Dubedout en 1964				
Yves Droulers (GAM puis PS) (Sources Frappat, 1979)	Equipe Dubedout de 1965-1977 (jamais en avant poste mais toujours influent)	Responsable technique de l'institut Leo-Langevin Ingénieur au CENG Responsable de la section C.F.D.T au CENG	Catholique (ancien président national de la jeunesse catholique des milieux indépendants (Frappat, 1979, 188)	
Francois Hollard (P.S.U puis P.S mais adhérent au GAM p 195) (Sources Frappat, 1979)	Secrétaire général du comité d'expansion économique de l'Isère (dont l'origine se trouve dans le développement des relations entre vie culturelle, sociale et économique). Président de l'union de quartier des alliés-alpins Présidence du comité de liaison des unions de quartiers (C.L.U.Q) Présidence locale de peuple et culture (P.E.C)		Catholique (en tout les cas président de l'Union de Quartier alliés alpin très largement représentatif du catholicisme)	

<p>Bernard Gilman (M.L.P puis U.G.S, puis P.S.U, mais adhérent au GAM) (<i>Frappat, 1979, 195</i>) Acteurs et militants des politiques culturelles locales (<i>Sources Pujol, 1996b</i>)</p>	<p>1957 : Instituteur et entame une expérience au comité d'expansion économique de l'Isère. 1961 : Permanent d'un mouvement d'éducation populaire. Recruté sur un poste de permanent « animateur » à P.E.C 1965 : adjoint à la culture 1977 : expert auprès du conseil de l'Europe. 1979 : directeur de la maison de la culture de Grenoble 1981 : assure des missions de décentralisation culturelle au ministère 1989 : inspecteur général de l'administration au ministère de la culture Enseignant à l'IEP Sources : (<i>Pujol, 1996b</i>²)</p>	<p>1950 : Manœuvre puis ouvrier fraiseur dans l'industrie du textile dans le Nord. 1957 : sollicite un poste d'instituteur remplaçant en Isère.³</p>	<p>Catholique (par appartenance au M.L.P rassemblant surtout des chrétiens) (<i>Frappat, 1979, p193</i>)</p>	<p>1957 (<i>Pujol, 1996b</i>)</p>
<p>René Rizzardo (Secrétaire du groupe municipal socialiste) (<i>Sources Frappat, 1979</i>)</p>	<p>1971 : adjoint à la jeunesse à 28 ans 1977 : promu 3^{ème} adjoint de l'animation « Bouillant militant syndical » (<i>Frappat 1979, 228</i>) et du mouvement PEC Adjoint socioculturel</p>	<p>CAP tourneur et ajusteur et technicien de papeterie Travaille aux papeteries Navarre à champs sur Drac, puis après un licenciement il intègre le laboratoire de recherche de l'école de papeterie Puis se prédispose à devenir animateur auprès des jeunes travailleurs à l'A.P.P.S (<i>Frappat, 1979, 228</i>)</p>	<p>Chrétien catholique (<i>Frappat, 1979, 508</i>)</p>	<p>Agglomération grenobloise d'origine</p>
<p>Jean Louis Quermonne (<i>Sources Frappat, 1979</i>)</p>	<p>Directeur de L'IEP de Grenoble en 1963 1^{er} président de l'université des sciences sociales de Grenoble Président de la commission des équipements urbains Enseignant à New York University et au Collège d'Europe, à Bruges. Il a exercé les fonctions de directeur des enseignements supérieurs et de la recherche au Ministère chargé des Universités. En 1998-1999, il a présidé au sein du Commissariat général du Plan le groupe de réflexion sur la réforme des institutions de l'Union européenne⁴ Auteur de plusieurs ouvrages sur la construction européenne, et le communautarisme⁵ il a également fait partie du groupe de personnalités présidé par Guy Braibant chargé de dégager en 2001 les enseignements du débat sur l'avenir de l'Europe. Il est membre du Conseil d'administration de l'Association Notre Europe.</p>			<p>Années 1960</p>
<p>Claude Domenach (militant actif du P.S)</p>	<p>Directeur de L'IEP de Grenoble Professeur associé à l'I.E.P. de Grenoble, Président de la Maison de la Culture de Grenoble.</p>	<p>Ancien ENArque</p>		<p>Années 1960</p>

²Geneviève Pujol et Madeleine Romer 1996, *Dictionnaire biographique des militants XIXe-XXe siècles: de l'éducation populaire à l'action culturelle*, l'Harmattan Paris ; Montréal

³C'est encore l'époque où être instituteur sans le bac est possible tellement le nombre d'enfant du baby boom est important et les maîtres manquant. C'est le cas de Raymond Millot à Paris en 1955 (Monin 1992)

⁴Dont le Rapport a été publié sous le titre "l'Union européenne en quête d'institutions légitimes et efficaces", à la Documentation française en janvier 2000

⁵Jean Louis Quermonne, (1961), « *Le problème de la cohabitation dans les sociétés multicommunautaires* », revue française de sciences politiques, volume 11, pp29-59.

<i>(Sources Frappat, 1979)</i>	Rapport Domenach « Action culturelle en milieu universitaire » (février 1984) pour le Ministère de la Culture, Direction du Développement culturel.			
--------------------------------	---	--	--	--

III. « La bande à Verlhac » (Guy Sitbon Nouvel Observateur 15 mai 1972)

La plupart doivent leur situation politique et professionnelle au parrainage de Verlhac et se sont connus au P.S.U et se retrouvent aujourd'hui au P.S grenoblois, qu'ils contrôlent plus ou moins

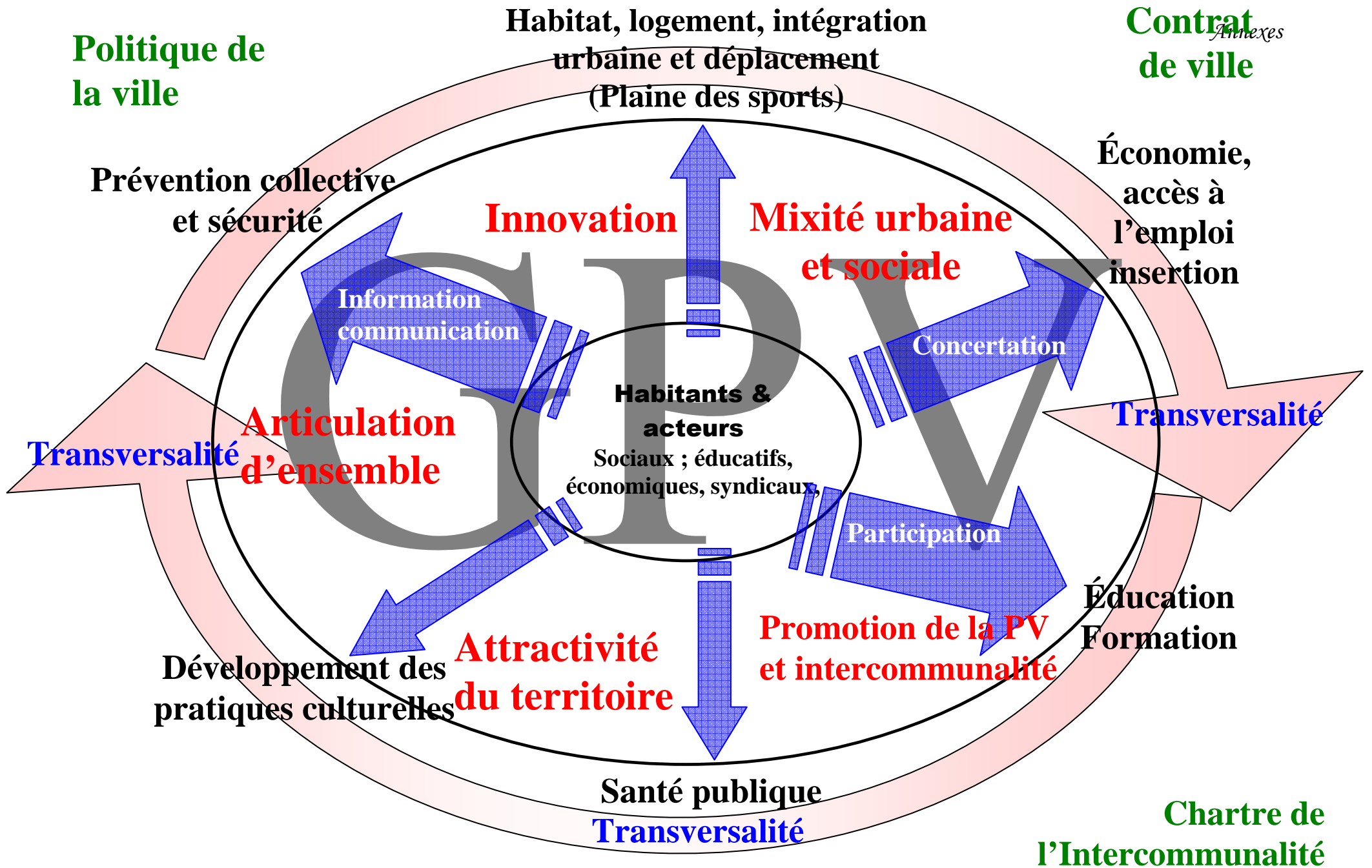
<p>Jean Verlhac (P.S.U puis P.S) (Sources Frappat, 1979) (Sources Jean VERLHAC, <i>La formation de l'unité socialiste (1898-1905)</i>, présentation de Marc HEURGON, Chemins de la mémoire, Paris, L'Harmattan, 1997) Bernard comte, <i>Cahiers d'histoire</i>, numéro 1997-2)</p>	<p>Artisan majeur de la coalition qui porte Dubedout à la mairie et de l'élection de Mendès France, il se spécialise dans la politique urbanistique, à la fois en acteur avec la réalisation de la Villeneuve, et en observateur à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement qu'il crée et dirige pendant dix ans (1968) Premier adjoint et animateur influent du parti socialiste isérois 8ème adjoint urbanisme (J.O, puis Villeneuve) (dans les 2 1^{er} mandat) puis 1^{er} adjoint</p>	<p>Agrégée d'histoire Khâgneux à Lyon en 1941-1944 et militant de gauche ", il a été marqué par l'influence de Jean Lacroix, proche de la revue <i>d'Esprit</i> (né à l'école d'Uriage à l'initiative du philosophe Chrétien E Mounier Poujol, Romer 1996) et de <i>Témoignage chrétien</i> Milite à la direction de l'Union des chrétiens progressistes</p>	<p>Chrétien progressiste</p>	<p>Paris puis 1964 lycée Champolion 1968</p>
<p>Christian Lacroix (P.S.U puis P.S) <i>Sources Frappat, 1979</i></p>	<p>Adjoint à la mairie depuis 1977</p>	<p>Ingénieur des ponts Second de Verlhac à l'UER d'urbanisation</p>		<p>Fin des années 1970</p>
<p>Michel Destot⁶ (P.S.U puis P.S) (Sources Frappat, 1979)</p>	<p>Mai 68 : Il s'engage dans le militantisme politique au sein de la gauche moderne et inventive, marquée par l'esprit de P Mendès France. 1977 il rejoint l'équipe d'H. Dubedout Responsabilité du secteur information à la mairie Animateur du journal mensuel « débat » du PS qui fait la promotion de la démocratie locale</p>	<p>Diplômé de l'Ecole des arts et métiers Ingénieur en physique nucléaire (C.E.N.G) Thèse en mécanique (I.N.P.G) I.E.P Grenoble</p>		<p>Etudiant à Grenoble, originaire du nord de la France</p>
<p>Gérard Blanc (P.S.U puis P.S) (Sources Frappat, 1979)</p>	<p>Responsable de l'équipe Grenoble à l'A.U.R.G puis dans celle « vieux quartiers » Très-Cloître</p>	<p>Diplômé de l'I.E.P</p>		<p>Etudiant à Grenoble</p>
<p>Bernard Soulage (P.S.U puis P.S) (Sources Frappat, 1979)</p>	<p>Pas de responsabilité à Grenoble Très implanté dans l'appareil parisien du PSU puis P.S</p>	<p>Economiste</p>		
<p>Epoux Millot (PSU) (Sources Frappat, 1979 et Monin 1992)</p>	<p>Institutrice et Instituteur Ils sont tous les deux anciens des écoles expérimentales de la rue de Vitruve à Paris où l'inspecteur de l'Education Nationale R Gloton, Président du GFEN, avait mis en place entre 1962 et 1982 une expérience pédagogique très inspirée de la démocratie participative (Monin, 1992)</p>	<p>Rolande licence lettre CAP :</p>	<p>Catholique (Monin 1992)</p>	<p>1970</p>

⁶ Ces informations proviennent de l'ouvrage de P. Frappat et du blog de Michel Destot : www.micheldestot.blogs.com/about.html

ANNEXE 2. Contenu de la pédagogie de projet pour la Villeneuve : « une voie communautaire » (MILLOT,1979, 17-114)

Contenu du projet scolaire qui naît en 1968	Pages	Thématiques	Chapitre /sous chapitre
Prise en charge de l'enfant dans et en dehors ; pendant et après l'école par une équipe éducative	28 ; 61-66	Transversalité, continuité pédagogique et éducative ; cohérence entre acteurs	Le projet social : coté pile L'équipe pédagogique
Mise en place de coordonnateurs : affaire culturelles, jeunesse et sport, DDASS-CAF-BAS (conjointement), bibliothèque de France → CESPASC	29	Transversalité- partenariat	Le projet social : coté pile
Horaires des professeurs & leur rôle de tuteur	40	Pédagogie individualisée	Des écoles ouvertes
Un collège en gestion démocratique	41	Concertation-autogestion	Des écoles ouvertes
Rapport adultes-adolescents au C.E.S	44	projet intergénérationnel	Des écoles ouvertes
Ecole ouvertes et notion de responsabilité	47	Transversalité-autonomie	Des maisons des enfants
Entrée des parents à l'école :	47	Coéducation	Des maisons des enfants
Entrée des non enseignants à l'école	47	Coéducation, transversalité	Des maisons des enfants
Réalisation architecturale de l'école ouverte : intégration et regroupement des équipements	48-51	économie de construction-mutualisation	Des maisons des enfants Une politique en faveur de la petite enfance
Animateurs et instituteurs partagent les mêmes lieux	51	Coéducation, transversalité, partenariat	Une politique en faveur de la petite enfance
Maison des enfants : interpénétration entre les loisirs et le travail	50-51	Transversalité- partenariat	Des maisons des enfants Une politique en faveur de la petite enfance
Travail transversal et continu des acteurs éducatifs : instituteurs et animateurs	52	Transversalité-continuité-partenariat	Une politique en faveur de la petite enfance
Relier les objectifs par une continuité école-loisirs-prévention	53	Transversalité- partenariat	Une politique en faveur de la petite enfance
Projet élaborés par et avec ceux qui sont concernés : concertation parents-enseignants	64	Concertation	L'équipe pédagogique
Equipe pédagogique : conditions d'existence = projet commun, gestion du projet, conjugaison des compétences et sentiment d'appartenance	69-71	Transversalité- partenariat-coéducation-concertation	L'équipe pédagogique élargie
Recrutement des enseignants et des parents	72 & 76	Pédagogie individualisée & Participation	L'équipe pédagogique élargie
Recrutement du personnel de service, associé par les instituteurs a de multiples travaux pédagogiques : participe a l'entretien voir en partie a la gestion et a l'animation de la bibliothèque ; contact avec les parents et enfants	74	Transversalité-coéducation-partenariat-participation	Statut expérimental
Changement dans l'école grâce aux parents et enseignants	77	travail en partenariat- concertation	Statut expérimental
Exclusion des couches défavorisées : réponse à un langage trop « technique »	78	démocratisation	Statut expérimental
Lutte contre l'échec scolaire & suivi individualisé enfants-parents	78	Pédagogie différenciée,éducat° permanente	Statut expérimental
Différents aspects de la participation des parents à l'école	80-81	Participation	Statut expérimental
Intervention pédagogique des parents	83	Transversalité-partenariat	Statut expérimental
Formation des enseignants pour intervenir à la Villeneuve	88-89	Pédagogie différenciée	Quelle formation ?
Pédagogie nouvelle : projet, différenciée, transversal (inter-écoles)	89	Coéducation	Quelle formation ?

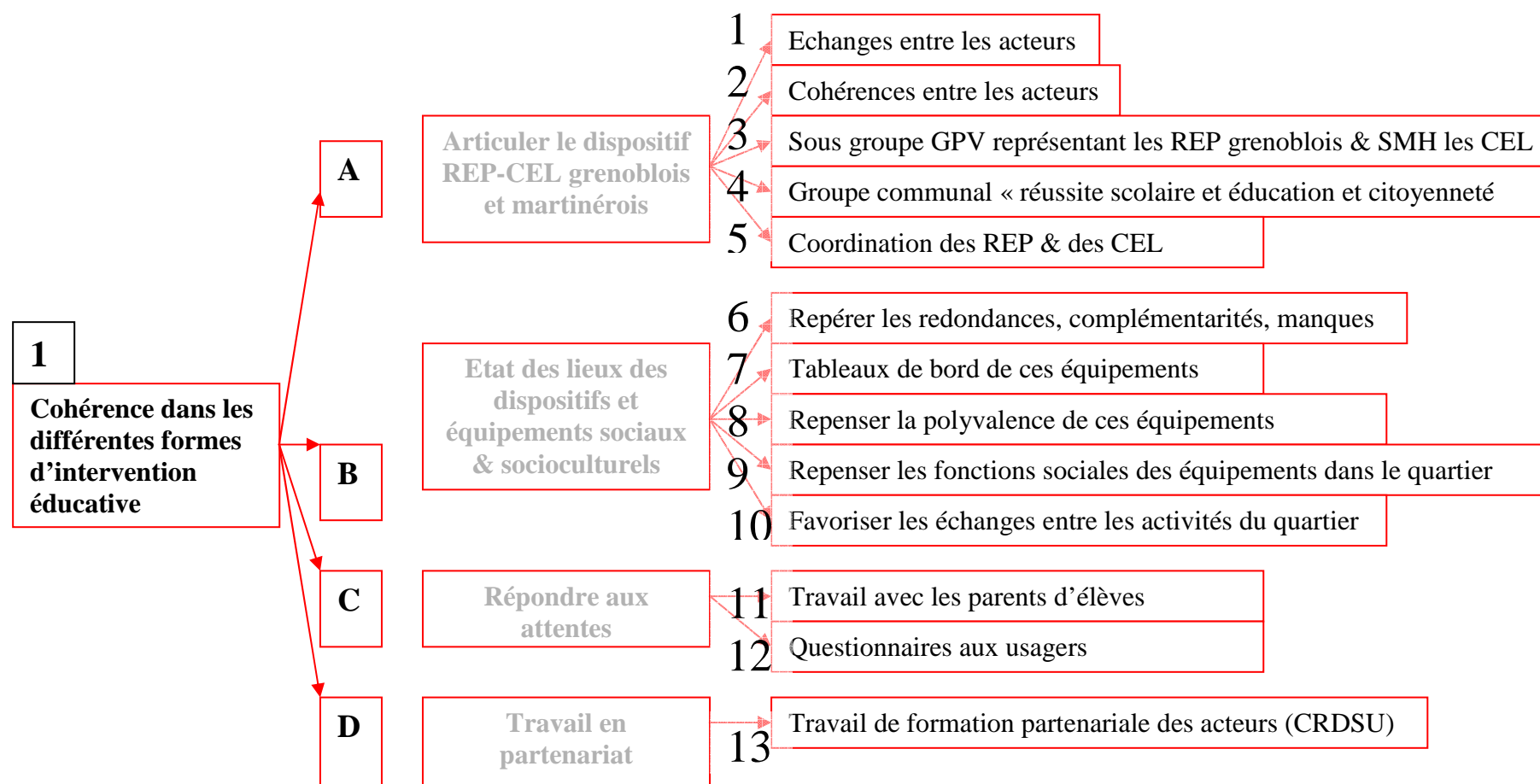
Ouverture vers le champ culturel médiathèques	99	Transversalité-partenariat	Enrichir le milieu
Adapter l'école à l'enfant	99	Enfants au centre du système ; autonomie	Enrichir le milieu
Considérer l'E.P. et le sport comme un développement moteur éducatif et social de l'enfant tout au long de sa scolarité (maternelle-école élémentaire-CES)	61	Continuité pédagogique et éducative ; transversalité	L'équipe pédagogique élargie
Animateurs sportifs et musicaux « Sport pour tous » mais en animation « école de sport » extra scolaire et en dehors de l'équipe pédagogique	73	Continuité pédagogique et éducative ; transversalité	L'équipe pédagogique élargie

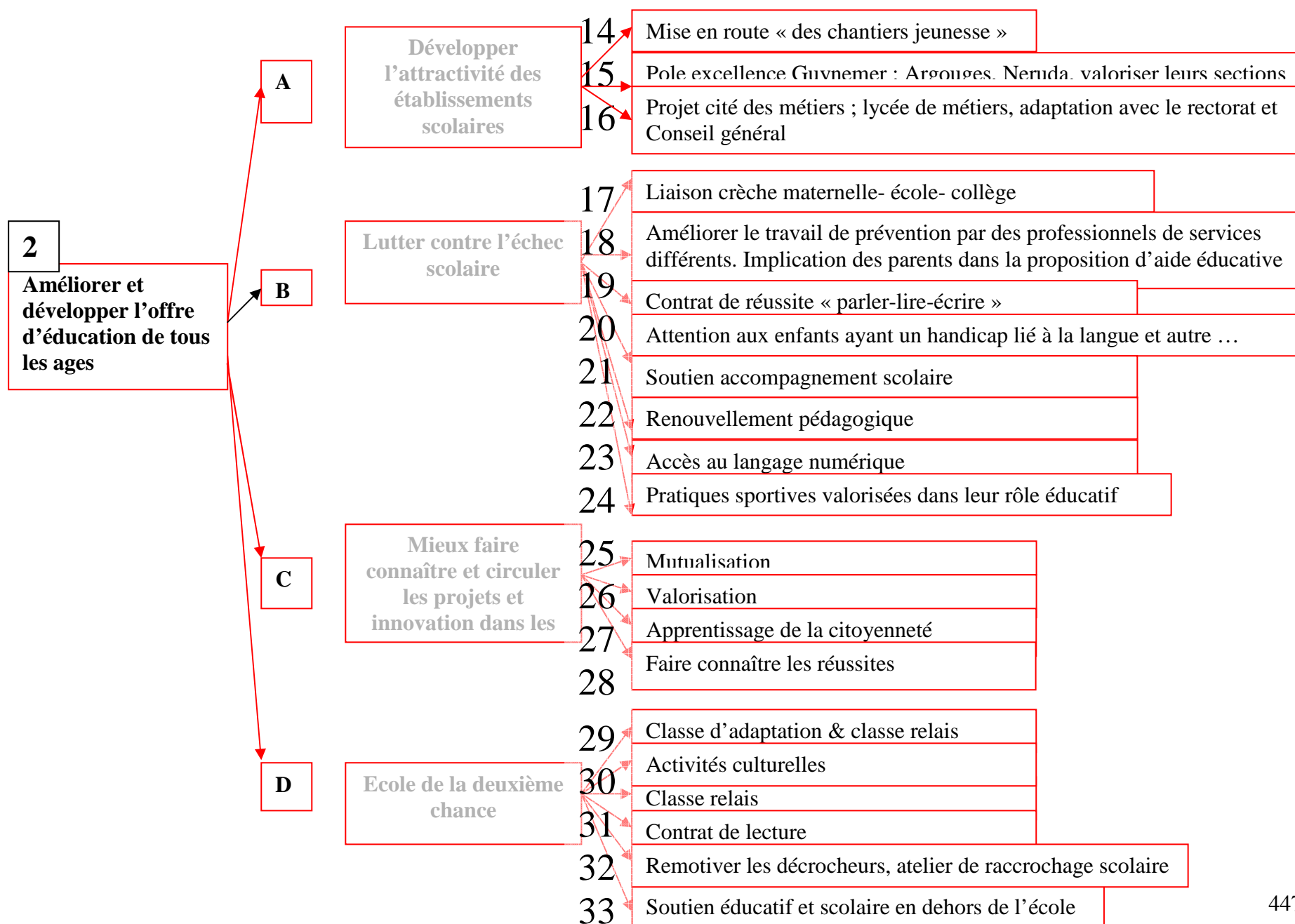


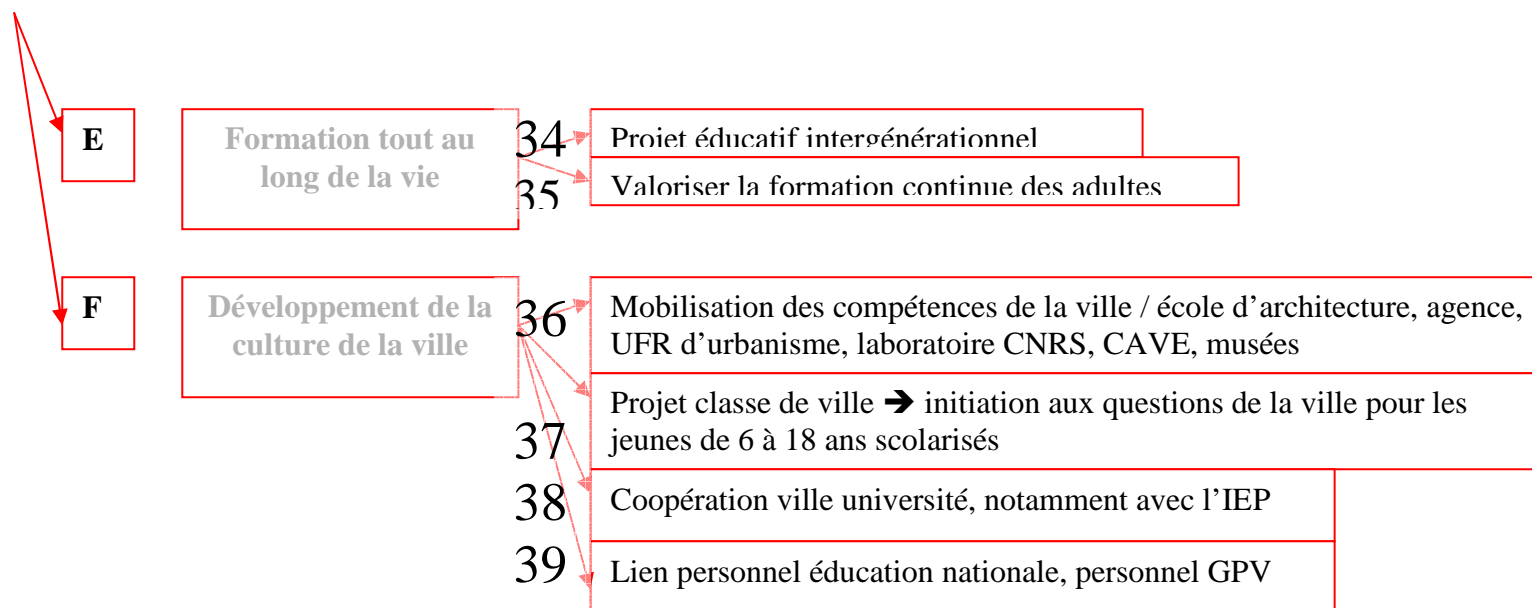
ANNEXE 3 : La transversalité de la politique de la ville et son application par le GPV sur un territoire intercommunal

ANNEXE 4: Les thèmes, sous thèmes, items et modalités définis à partir de la convention thématique d'application du GPV

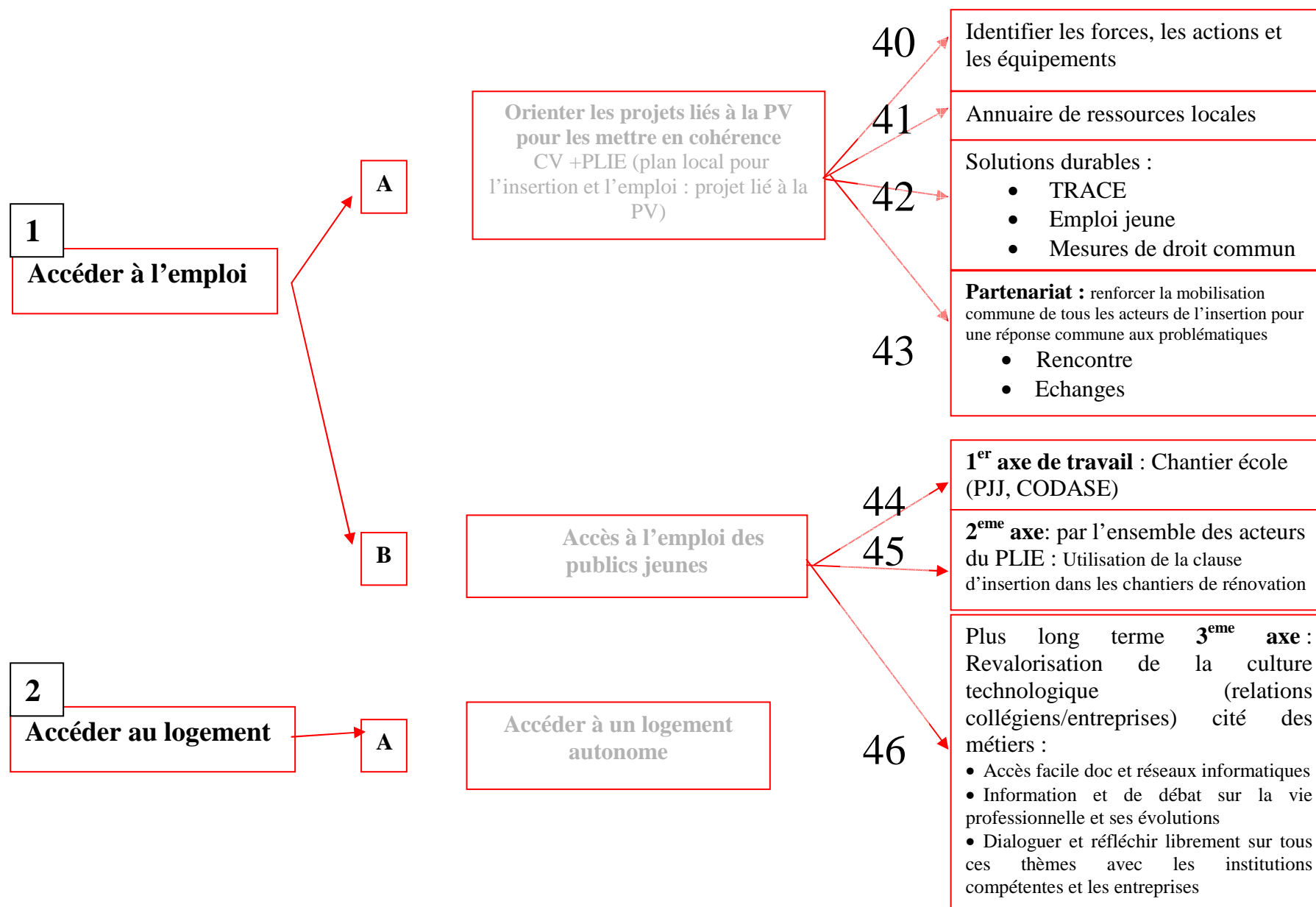
Premier thème : Réussir son parcours éducatif : (I)



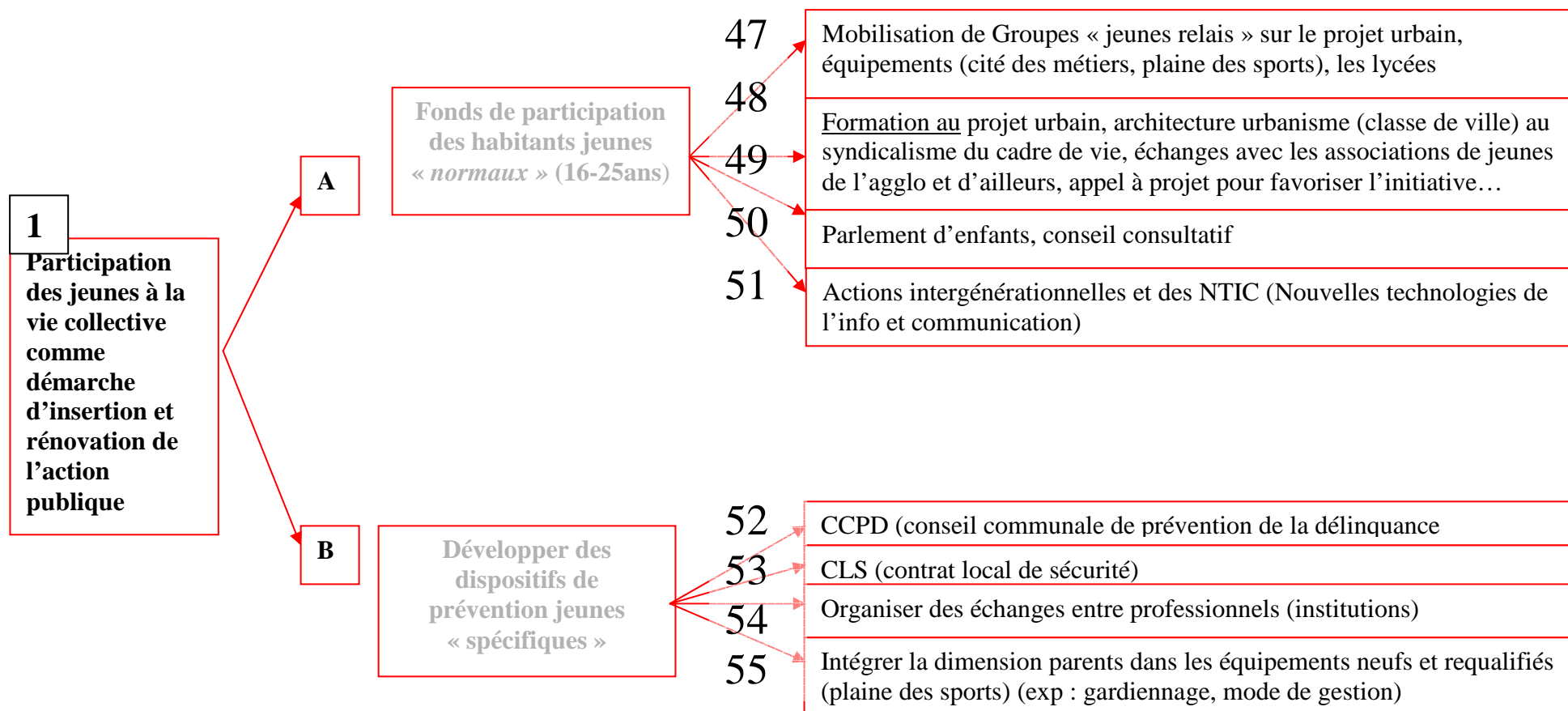




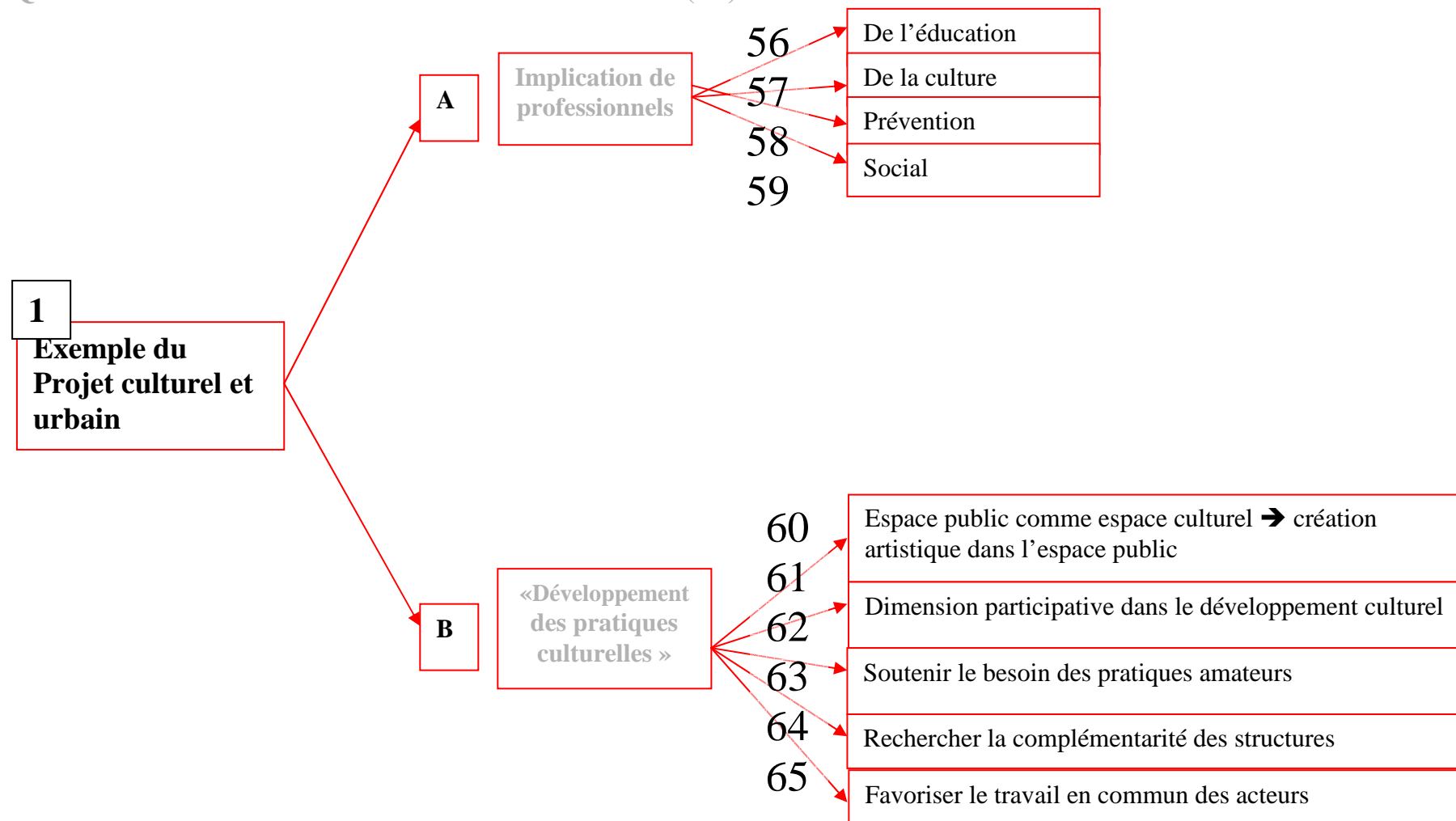
Le deuxième thème : accéder à l'autonomie (II)



Troisième thème : s'impliquer dans la vie collective (III)



Quatrième thème : mobilisation des acteurs sociaux (IV)



ANNEXE 5 Inventaire des actions et acteurs de l'offre sportive éducative (VE)

Saint Martin d'Hères						
Article (E)	Etablissements	Intervenants	Objectifs	Dispositifs	Période	Thématique
2000						
2	FC martinérois	Football	Cohésion sociale	Sportif associatif	Extra	Education formation
4	Collège H.Wallon, F.Léger	Clubs Judo-water-polo-foot-tennis & Jeunesse et sport	Scolaire et sportif	Classe horaire aménagé (CHA)	Scolaire	Education formation
5	Club nautique de SMH	Natation	Sportif		Extra	Education formation
9	Golf Bresson Uriage	Profs	Educatif	Scolaire	Scolaire et péri	Education formation
12	Badminton & escrime école Joliot-Curie	Clubs	Educatif		Extra peri	Education formation
2001						
21	Pôle sportif Victor Hugo	MPT animateur socioculturel		Prévention de la délin & culture de proximité	Extra	Prévention collective et sécu
24	clubs de l'ESSM	Clubs	Éducatif	Associatif	Extra péri	Education formation
30	Handball (GSMHGUC)	Clubs	Sportif	Associatif	Extra	Education formation
34	Ville école	ETAPS	Educatif	Ville	Scolaire	Education formation
2002						
50	H.Wallon APPN	Profs	Educatif	Projet« UMANI »	Scolaire	Education formation
54	Ville escalade	ETAPS	Educatif & sportif	Ville	Scolaire -péri- extra	Santé publique
59	Club loisirs eaux-vives écoles & APPN collègue	Educateur club-prof	Éducatif	Ville associatif	Scolaire extra	Education formation
6	Ville école municipale des sports	ETAPS	Educatif	Ville	Scolaire -peri-extra	Santé publique
73	ESSM rugby	Educateur club	Compétition éducatif formation	associatif	extra	Education formation
74	ESSM judo Collège ville	Educateur club	Animation éducation compétition	CHA	Scolaire et extra	Education formation

78	AMFOM boxe	Educateur club	Compétition loisir	Ville club	extra	Education formation
2003						
80	MJC roseau culture urbaine	Animateur socioculturel	Culture éducation	MJC	Péri extra	Développement des pratiques culturelles
99	Service des sports	ETAPS	Education	Forum sport santé	Peri extra	Santé publique
100	Service des sports	ETAPS	Education	Forum sport santé	Peri extra	Santé publique
101	Club nautique de SMH water-polo Collège école	Ville -DDJS	Sportif scolaire	CATE-CHA	Scolaire	Education formation
102	Ville	Communauté éducative ETAPS	Scolaire, éducatif, intégration	Ville	Tous	Economie accès à l'emploi insertion
112	Ville	Communauté éducative ETAPS	Pédagogique éducation lien social	Ville	Tous	Education formation
116	Clubs	Judo karaté pôle combat pôle jeunesse	Pédagogique éducation lien social	Ville	extra	Education formation
117	Ville natation, ski	ETAPS	Pédagogique	Ville	Scolaire	Education formation
118	Ecole Joliot-Curie	ETAPS, équipe enseignante	Educatif et ludique	CEL	Scolaire et péri	Education formation
121	Rugby	Club	Eduactif	Club	Extra	Education formation

Le 27ème article (E 23) n'a pu être introduit dans ce tableau car parlant principalement du choix du grand stade.

GRENOBLE						
Article (E)	Etablissements	Intervenants	Objectifs	Dispositifs	Période	Thématique
2000						
147	FC2A (foot)	Club	Cohésion sociale, sport citoyen	Club	Extra scolaire	Education formation
152	Ville-club	Animateur BE	Éducation	Ville club	Extra	Education formation
169	MJC capuche pratique urbaine	Animateur socioculturel hip-hop, danse orientale & contemporaine	Educatif, initiation, culturel	MJC	Extra	Développement des pratiques culturelles
171	Ecole Grand Châtelet - Léon Jouhaux	ETAPS	Educatif	CEL	Scolaire	Education formation
2001						
177	GRENOBLE TENNIS- école	Animateur club	Initiation	Club	Péri	Education formation
178	Ville métro foot	Animateur club	Socio-éducatif	Football et quartier	Extra	Education formation
198	Clubs		Sociale et insertionnel	Projet foot		Economie accès à l'emploi insertion
203	Maison pour tous	Animateur	Educatif	Animation	Extra	Education formation
192	MJC capuche pratique urbaine	Animateur socioculturel	Sportif culturel	MJC	Extra	Développement des pratiques culturelles
201	Grenobloise gymnastique	Educateur club	Sportif éducatif	CEL	Extra	Education formation
214	MJC mistral –ville -agglo, pôle excellence	Educateur	Mixité sociale	CEL	Extra	Développement des pratiques culturelles
2002						
219	GRENOBLE TENNIS-ecole agglo	Animateur club	Initiation compétition	Club	Péri	Education formation
224	Service des sports	ETAPS	Educatif	Ville	Peri	Education formation
226	Guc judo	Educateur (BE)	Educatif & compétition	Club	Extra	Education formation
230	Athlétisme GUC	Educateur (BE)	Socioéducatif	Club	Extra	Education formation
235	GF38	Éduacteur (BE)	Scolaire, insertion pro	Club	Scolaire	Economie accès à l'emploi insertion

236	MJC capuche	Animateur socioculturel	Educatif		Péri	Développement des pratiques culturelles
237	Service des sports	Personnels	éducatif social culturel, prévention	Politique sportive	Scolaire, extra peri	Toutes
254	MPT Mistral, Pôle Teisseire, MJC Allobroges, Capuche et Villeneuve	Animateur socioculturel, professionnel de la montagne, CAF, FFME	Pédagogique et éducatif	Mission montagne Ville-club	Extra	Economie accès à l'emploi insertion & Education formation
255	GRENOBLE TENNIS- école agglomération	Animateur club	Initiation compétition	Club	Péri	Education formation
2003						
258	MPT et FC Mistral	Animateur club & socioculturel	Sociale fédérative	Club et MPT, quartier foot	Extra	Développement des pratiques culturelles
283	Bifurk (associations) pratiques culturelles urbaines	Animateur socioculturel	Educatif culturel	Association, clubs MJC	extra	Développement des pratiques culturelles
287	GF38	Educateur club	Sociale intégration et réussite, Education formation,	Club, quartier foot	Scolaire	Economie accès à l'emploi insertion
294	FCG rugby	Educateur club	Education globale, formation, emploi	Club	scolaire	Education formation & Economie accès à l'emploi insertion
295	Foot	Professeur	Pédagogique, et intégration	Ecole, CEL	Scolaire	Education formation

Les onze articles (190, 200, 207, 208, 215, 238, 248, 265, 267, 287) manquant proviennent de la rubrique « tribune » accordée aux élus municipaux et de l'opposition. Leurs discours généralistes sur les questions éducatives n'ont pas permis de les faire entrer dans le tableau.

ANNEXE 6 : Inventaire des articles non codés (NR)

Article (E)	Dates	Rubrique	Type jeunesse	Secteur GPV	Intervenants	Sujet
Saint Martin d'Hères						
11	06/2000	aménagement	"REP"	oui	Acteurs GPV	GPV
15	08/2000	service public	"REP"	oui	Acteurs GPV	GPV
16	09/2000	entretien avec le maire	"REP"		Educatif global	GPV
17	09/2000	initiative			Economique & associatif	Grand stade
33	03/2001	associations			OMS	Grand stade
35	04/2001	budget emploi	"REP"/"normale"	oui	Ville/ clubs	Subvention GPV
36	05/2001	finances	"REP"/"normale"	oui	Ville/ clubs	Contrats d'objectif
39	06/2001	dossier			Elus locaux	GPV grand stade
41	06/2001	dossier		oui	Elus locaux	GPV grand stade
42	06/2001	dossier			Métro/ville	Sport infrastructure
43	07/2001	entretien avec le maire			Métro/ville	GPV
58	02/2002	quartier	"REP"	oui	Association quartier	Participation
62	04/2002	enseignement vie scolaire	"REP"	oui	Ecole/ville	Fermeture classe secteur GPV
64	04/2002	dossier	"REP"/"normale"	oui	Budget	GPV
81	01/2003	entretien avec le maire	"REP"/"normale"	oui	Ville	Infrastructures sportives
84	02/2003	entretien avec le maire		oui	Ville	GPV
94	03/2003	sport	"REP"/"normale"		OMS, service des sports	Sport féminin
105	07/2003	loisirs jeunesse été	"REP"/"normale"		Pôle jeunesse	Animations municipales
107	09/2003	quartier	"REP"	oui	agents de prévention /MJC /police	Insécurité
110	10/2003	entretien avec le maire	"REP"	oui	Ville/ Etat	GPV
124	12/2003	aménagement		oui	Ville	GPV
127	12/2003	sport			Judo haut-niveau (Nichilo)	Animation municipale
Grenoble						
139	04/2000	quartier	"REP"	oui	Ville	Infrastructures sportives
144	04/2000	vie municipale		oui	Ville	Restructuration GPV

150	06/2000	quartier	"REP"	oui	Service des sports	Entretien & gestion infrastructure
174	11/2000	sport	"REP"/"normale"		GUC tennis	Compétition
179	02/2001	en ville	"REP"/"normale"		MJC, J&S	Festival journaux- des jeunes
185	06/2001	quartier		oui	Elus locaux	concertation
188	06/2001	vie municipale			Ville métro	Concertation
204	11/2001	dossier			Elus locaux	Grand stade
220	02/2002	quartier			MJC allobroges	Théâtre et judo
225	02/2002	sport	"REP"/"normale"		Sports acrobatiques	Compétition
229	03/2002	aménagement			Métro	Patinoire d'agglomération
261	04/2003	sport	"REP"/"normale"		OMS, clubs, ville	Nouveaux statuts de l'OMS
266	07/2003	baignade	"REP"/"normale"		Ville	Nouvelle piscine
271	07/2003	animations	"REP"/"normale"		Service des sports, bifurk	Animations municipales
273	09/2003	loisirs jeunesse été	"REP"/"normale"		Jeunes, maire, mission montagne, MJC	Opération 100 jeunes à 4000m
290	11/2003	tribune	"REP"/"normale"		Élus locaux	Grand stade
293	11/2003	sport	"REP"/"normale"		FCG, école de rugby	Formation, compétition
300	12/2003	sport			Grenoble tennis	Compétition, tournoi spectacle
Grenoble Alpes Métropole						
307	09/2003	rapidoscope			Aviron grenoblois, Xavier Dorfman	Compétition aviron
308	09/2003	rapidoscope			Métro	Grand stade
310	09/2003	kaléidoscope			ETAPS, pratique alternative urbaine	Guide déplacement roller
316	10/2003	kaléidoscope			Handball, patinoire d'agglomération	Compétition, ligue des champions
318	11/2003	rapidoscope			Handball, patinoire d'agglomération	Compétition, ligue des champions
320	11/2003	tribune			Elus locaux	Grand stade
323	11/2003	tribune			Elus locaux	Grand stade
325	12/2003	rapidoscope			Métro	Grand stade
328	12/2003	rapidoscope		oui	Métro, communes	PV, CV

ANNEXE 7: Inventaire des participants à la future communauté éducative (PA)

Saint Martin d'Hères (67 codages pour 35 articles)					
E1/6/18/19/27/28/29/30/32/40/45/46/49/51/56/57/63/66/77/79/85/87/88/89/90/91/97/99/100/106/109/119/121/123/125/					
Institutions	Intervenants	Modalité	Partenaires	Articles	Type jeunesse
2000					
Mairie	GPV	53	Association de prévention (CODASE), service habitat, emploi (entreprise), éducation, culture, santé (service des sports)	E1	Les 2
2001					
Mairie	Habitants acteurs de la vie sociale	49	École, MJC structures de quartier sur la culture et le sport	E27	REP
Mairie	Habitants acteurs associatifs	49	MJC structures de quartier, associations sportive et culturelle	E28	REP
Mairie GAM	GPV contrat de ville	53	Association de prévention (CODASE), service habitat, emploi (entreprise), éducation, culture, santé (service des sports)	E29	REP
Mairie	Pole jeunesse	51	PIJ, CCLJ, « cyberjeunes » et services municipaux	E32	Les 2
Mairie	CCLJ	50	jeunes mairie CCLJ	E32	Les 2
Mairie	Élus martinérois, habitants	50	Associations sportive, Métro	E46	Les 2
Mairie	PIJ	49	Services municipaux	E49	Les 2
Mairie	PIJ	52	Maison de quartier f. Texier, habitants de tous les âges	E49	Les 2
Mairie	Maison de quartier	49	Population et PIJ	E51	Les 2
2002					
Mairie	Comité consultatif	49	Service des sports, écoles	E56	REP
Collectivités locales	PIJ, association, clubs lycées, MJC	49	Pole jeunesse, ministère J & S,	E57	Les 2
Hôtel de Police	Police mairie	53	Centre de loisirs des jeunes de la police, MJC	E66	REP
Collectivités locales	MJC	50	MJC intervenant extérieurs	E77	REP

Mairie	CCLJ	51	Habitants jeunes	E79	Les 2
Mairie	Pole jeunesse	50	Collégiens, lycéens, étudiants, travailleurs, demandeurs d'emploi	E79	Les 2
2003					
Mairie	Conseil général	55	Collèges,	E88	Les 2
Mairie	Mairie	56	Parents enfants	E88	Les 2
Mairie	Conseil général	55	MJC, entreprises, parents, PIJ, mission locale, centre de loisirs de la police, association d'insertion, services de la ville	E90	REP
Protection judiciaire de la jeunesse	Mairie, CCPD	53	MJC, assistantes sociales, mairies, CCPD	E91	Les 2
Métro	PIJ	50	Intervenants extérieurs, animateur socioculturel	E97	Les 2
Mairie	Services des sports	51	Communauté éducative	E100	Les 2
Mairie	Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD)	54	Communauté éducatives, police nationale et municipale , justice	E106	Les 2
ESSM rugby	Commission parent	52	Licenciés	E121	Les 2
Mairie	CCLJ	51	MJC, PIJ	E123	Les 2

Pour éviter les redondances des actions, nous avons répertorié de façon unique les acteurs de la participation (25 codages)

GRENOBLE (52 codages pour 31 articles)

E129/133/135/138/143/154/158/159/163/165/166/169/171/175/197/198/199/207/213/214/221/222/227/237/247/250/252/259/260/267/274/

Institutions	Participants	Modalité GPV	Partenaires	Article	Type de jeunesse
2000					
Mairie	Equipelement socioculturel de secteurs, services municipaux	50	MDH, MJC, maison de l'enfance, associations sportive et culturelle	E129	REP
Mairie Plaine des sports	Habitants quartiers GPV	49	Grenoble et SMH	E133	REP
Mairie	Acteurs sociaux	53	CCPD, CODASE, CCAS, DSU et union de quartier	E134	REP
Cap Berriat	Elus ville Grenoble	52	Acteurs et partenaires du collectif D'la balle	E138	Normal
Mairie	CCPD	53	Justice et police et associations (MJC) collectivités locales	E156	REP
Mairie	Service des sports et vie associative	50	Union de quartier, USVO, ASJVO, MJC, CODASE, collèges, écoles.	E158	Les 2
Mairie GPV	Habitants quartiers GPV	49	Écoles, collèges, lycées, entreprises (cité des métiers), associations (plaine des sports)	E163	REP
2001					
Mairie	Club foot village olympique (secteur 6)	53	CODASE, maison de l'enfance Prémol	E182	REP
Mairie	MJC Allobroges	53	Communauté éducative et CCPD	E191	Normal
Bibliothèque	Jeunes scolarisés	49	Enterprises (cité des métiers)	E199	REP
Education populaire	Professionnel de l'éducation	50	Secteur éducatif, sportif, social et économie solidaire	E207	Les 2
Mairie	Service des sports	55	Communauté éducative, associations, clubs, structures socioculturelles, centre sociaux, unions de quartiers.	E211	Les 2
Mairie	Comité consultatif de secteur	50	Les Pouvoirs Publics, Etat, Régions, Département, Métro	E214	REP
2002					
2003					
Mairie	OMS (acteurs du sport)	51	Acteurs sportifs, communication, commerce, entreprises	E260	Les 2
Mairie	Association alliance	53	Service des sports, CCPD	E263	Les 2

Pour éviter les redondances des actions, nous avons répertorié de façon unique les acteurs de la participation (15 codages)

ANNEXE 8: Echantillon des personnes interrogées de la « mission montagne » et « quartier foot »

Entretien N°	1 MM	2 MM	3 MM	4 MM	5 MM	6 MM	7 MM	8 MM	9 MM
Age	50	55	47	56	54	28	46	31	27
Sexe	M	M	F	M	M	M	M	M	M
Origine	F	Paris	Grenoble	Grenoble	F d'origine tunisienne	F suisse	F Italienne	F d'origine Maghrébine	F d'origine Maghrébine
Commune de résidence	30 Km Grenoble	Grenoble	Banlieue grenobloise	Grenoble	Grenoble	Grenoble	SMH	Grenoble	Grenoble
Rôle et fonction	Directeur de la MM	Salarié de la ville MM + guide de hautes montagnes	Administratif MM	Adjoint montagne sport animation	Adjoint conseiller sociosportif et commerçant	Conseiller montagne	Responsable du secteur jeune	Animateur sociosportif issu du quartier	Animateur sociosportif issu du quartier + association foot
Cursus scolaire	Sciences politiques et DEA sciences économique	BAC Guide de haute montagne	BAC +2 Concours administratif	Bac +7 Thèse en mécanique	Bac +8 Licence eco politique/ école sup de sciences sociales/ DESS planification	BAC +3 STAPS BEES 1 ^o escalade et canoë kayak,	3 ^{ème} initiateur football/ niveau BEATEP et BAFD moniteur de 14 à 16ans, 16-18 moniteur et bénévole dans une MJC	Bac +2	Bac pro commerce Initiateur foot BE foot
Accès Statut	Consultant en économie pour la ville	Connaissance et vocation	Agent des collectivités territoriales	Elu	Elu	Grimpeur professionnel/ guide de hautes montagnes	18 ans embauché en CDI dans MJC	Par vocation	Vacataire puis CDI
Autres métiers exercés	Nombreux	Chef d'entreprise de BTP, Conseiller dans un cabinet de remonté mécanique	Fonctionnaire service économique à la mairie de Grenoble	Mécanicien, éducateur à la Villeneuve, skippeur, ingénieur, d'étude au C.N.R.S	Directeur de chantier export Militants dans le secteur associatif de la Villeneuve	Média conseiller audio visuel : (film, télé, livre, topo, DVD), entraînement/ technico-commercial (développement de produit montagne)	maçon maraiché	Footballeur professionnel	Vendeur
Sport loisirs compétition	Montagne, moto, cinéma	Montagne, bateau, plongée	Montagne	Ski, montagne musique, bricolage	Montagne	Cinéphile, escalade, (champion du monde) plein air	Sport de plein air, plongée, équitation, foot, tennis, canyoning	Montagne, natation, football, voyage	Cinéma, lecture, foot

Echantillon des personnes interrogées de quartier foot

Entretien quartier foot	1 QF	2 QF	3 QF	4 QF	5 QF	6 QF
Age	43	48	59	43	37	36
Sexe	M	M	M	M	M	M
Origine	Bénin /Aveyron de parents instituteur et mineur	Sud ouest Parent ouvrier et commerçant	Grenobloise	Grenobloise Parents ouvrier dans l'industrie alimentaire et fonctionnaire DD de l'agriculture	Grenobloise Père ouvrier	Marocaine demande de naturalisation Parents fonctionnaires
Rôle et fonction	Secrétaire général de la SASP GF38	Directeur du centre de formation Entraîneur, recruteur, coach	Président de association GF38	ETAPS service des sports Coordonnateur quartiers foot	Correspondant (QF) FC Mistral Animateur sociosportif MPT Mistral	Correspondant (QF) FC2A Animateur sociosportif MJC Allobroges
Cursus scolaire	Maîtrise de droit	Bac	Maîtrise de droit Centre de formation profession d'avocat Stage dans un bureau d'étude	Bac G2 B.E.A.T.E.P B.A.F.D	BAC B.E.A.T.E.P B.A.F.D	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtrise entraînement sportif et performance (Grenoble) ▪ D.E.S.S Entraînement management sportif (Dijon) Diplôme Européen de Préparateur Physique (Lyon)
Cursus sportif	Footballeur pro (D3-D2) BE1 foot BESAN KF voile	Footballeur professionnel (D1) BE 2 foot BF formateur jeunes Formation directeur de centre	Footballeur amateur	Footballeur amateur (National) B.E.S.A.P.T BE 2 foot	Footballeur amateur (National) B.E.S.A.P.T BE 1 foot	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Footballeur amateur Réorientation vers de diplôme de l'Education Populaire BEATEP, BAFD (en cours) BE 1 foot
Accès Statut	Embauché à la S.E.M	Embauché par la SEM puis SASP	Elu	Vacation animateur socioculturel Concours Réservé	Animateur socioculturel vacataire puis titulaire issu du quartier	(En cour de régularisation.) Titulaire au poste d'animateur sociosportif (CDD)
Autres métiers exercés	Footballeur, entraîneur	Aucun	Avocat	Entraîneur CFA 2 à Echirolles	Footballeur entraîneur jeune – adulte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparateur physique équipe pro L2 Entraîneur jeune au FC2A
Projets professionnels	Retour dans le monde de l'entreprise	Continuer dans ce domaine	Retraite	Projet quartiers foot	Lier la culture et le sport dans le nouveau pole éducatif mistral	Être titularisé

ANNEXE 9: Echantillon des personnes interrogées dans l'offre sociosportive martinénoise et meylanaise

Entretien	Commune	Sexe	Age	Rôles et fonctions	Niveau scolaire	Diplômes sportifs	Accès au statut	Origine
1	SMH	M	51	Responsable secteur animation sport	D.E.U.G	D.E.U.G STAPS	Concours de conseiller	Française né au Maroc
2	SMH	M	34	E.T.A.P.S : responsable du secteur ado	Médecine 5 ^{ème} année	Licence STAPS	Concours E.T.A.P.S Réservé	Maghrébine Issu du quartier
3	SMH	F	31	Directrice de M.J.C (secteur GPV)	Maîtrise A.E.S et Lettres modernes	Néant BAFA	Maîtrise administration économie et sociale & stage direction MJC	Française, née dans l'est de la France
4	SMH	M	40	Directeur de M.J.C (secteur GPV)	Maîtrise A.E.S	Néant	Maîtrise administration économie et sociale & stage direction MJC	Française né dans l'Isère
5	SMH	F	28	Educateur sportif secteur adolescent Vacataire	BAC G1 1 ^{ère} année DEUG LEA	BAFA	Haut niveau (basket, N2) & animatrice sur le quartier	Maghrébine Issu du quartier
6	SMH	M	26	Educateur sportif secteur adolescent Emploi-jeune	CAP, BEP spécialité maintenance, automatisme	BAFA	5 ans de vacation au service des sports dont 3 ans d'auxiliaire à mi-temps	Maghrébine Issu du quartier
7	SMH	M	30	Educateur sportif, président club taekwondo Vacataire	BEP	Internat° en taekwondo BAFA, brevet d'Etat taekwondo	Haut niveau taekwondo (équipe de France) vacation à la mairie & création du club	Maghrébine Issu du quartier
8	SMH	M	30	Educateur sportif : secteur adolescent contractuel mensualisé à la mairie	Maîtrise math. DEUG STAPS	régional haltérophilie, BAFA, BE musculation fitness	Vacation à la mairie depuis 1993 pour financer ses études, puis contractuel depuis 1 an	Maghrébine Issu du quartier
1	Meylan	F	47	Directrice association jeunesse loisirs culture	DUT carrières sociales opti° animat° DESS politiques sociales	BAFA	formation de directeur d'entreprise d'économie et sociale	Française née Rhône-alpes
2	Meylan	M	45	Responsable du service des sports	Maîtrise STAPS	BE1 judo	Concours de conseiller territorial	Française né Région parisienne
3	Meylan	M	33	M.N.S vacataire	BAC G2	BESAN, BF 1 ^{er} degré ski de fond, musculation	Vacation à la mairie	Française né Grenoble

ANNEXE 10: Convention entre l'association GF38 et la SASP GF 38

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION GF38 ET LA SASP GF38

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'Association « GF38 », Association régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 111 Rue de Stalingrad - 38100 GRENOBLE, représentée par Monsieur Alain FESSLER, son Président, ci-après dénommée « l'Association »,

D'UNE PART,

ET

La société « GRENOBLE FOOT 38 », société anonyme sportive professionnelle au capital de 3.826.652 €, dont le siège est situé 18 Chemin de la Poterne - 38100 GRENOBLE, représentée par Monsieur Kazutoshi WATANABE, agissant en sa qualité de Président du Conseil d'administration, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été conférés à cet effet par tous les actionnaires de cette société, aux termes des statuts de la Société, dénommée ci-après la « Société »,

D'AUTRE PART,

Par application de l'article 11 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et du décret n° 2001-150 du 16 février 2001, lesquelles es qualités, préalablement à la convention faisant l'objet des présentes,

ONT EXPOSE CE QUI SUIT :

1. — L'Association, affiliée à la Fédération Française de Football, a pour objet, notamment, de promouvoir la pratique du football et d'animer, dans ce cadre, plusieurs équipes d'amateurs et une équipe dans laquelle évoluent des joueurs rémunérés pour la pratique du football.

L'Association dispose, pour conduire ses différentes missions, tant d'un personnel sportif et administratif que d'un patrimoine propre.

2. — La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation des activités physiques et sportives, modifiée notamment par la loi n° 99-1124 du 28 décembre 1999 prévoit, en son article 11, que lorsqu'une association sportive affiliée à une fédération sportive participe habituellement à l'organisation de manifestations sportives payantes et dépasse l'un des seuils fixés par décret en Conseil d'état prévus en matière de recettes et de masse salariale, elle a l'obligation de créer soit une entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée, soit une société anonyme à objet sportif, soit une société anonyme sportive professionnelle à laquelle elle doit confier la gestion de ces activités.

Les relations entre l'association sportive et la société doivent être définies par une convention, conforme aux dispositions du décret n° 2001-150 du 16 février 2001 qui devra être approuvée par leurs instances statutaires respectives et déposée à la préfecture du lieu du siège de l'association sportive.



Cette convention devra être également homologuée par la FFF et par la LFP qui a reçu délégation de la FFF pour gérer le secteur professionnel.

3. — L'Association GF38, concernée par cette obligation, a décidé de confier la gestion des activités sportives professionnelles et activités commerciales inhérentes, à une société constituée à cet effet, afin d'avoir, d'une part, une structure mieux adaptée à la gestion et, d'autre part, d'obtenir des moyens adaptés aux exigences du football professionnel.

4. - Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 31 décembre 1997 il a été formé, conformément à la loi précitée, une société (S.A.E.M.L.S.) régie par les lois et règlements relatifs aux sociétés anonymes et à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives qui a été transformée en SASP à conseil d'Administration en date d'Assemblée Générale du 23 novembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés à cette fin par le Conseil d'Administration du 1^{er} Avril, sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2005.

Elle a pour objet la gestion et l'animation des activités physiques et sportives relatives à la pratique du football donnant lieu à l'organisation de manifestations payantes et/ou à versement de rémunérations.

La Société peut mener toutes actions en relation avec son objet et, notamment, toutes actions de formation au profit des sportifs pratiquant le football.

Son capital social a été fixé à la somme de 3 826 652 Euros (cf détail en annexe).

5. — Par application des dispositions de l'article 11 de la loi du 16 juillet 1984 précitée, il a été conclu, le 15 février 2002, entre l'Association et la Société, une convention visant à définir leurs relations. Cette convention a expiré le 30 juin 2005.

Les parties se sont donc rencontrées afin de définir les nouvelles modalités de leurs relations.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles les activités sportives professionnelles de football de l'Association sont mises à disposition de la Société et, plus généralement, les conditions dans lesquelles l'ensemble des activités exercées par la dite Association, conformément à son objet, sera réparti entre les deux parties.

L'Association continue d'exister en tant qu'association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et est considérée comme association-support de la Société.

ARTICLE 2. REPARTITION DES ACTIVITES

L'Association conserve la gestion de toutes les activités liées au football amateur.

Il s'agit notamment d'assurer l'administration des équipes du club composées de sportifs munis de licences amateur sous l'affiliation de la FFF et n'évoluant pas dans le secteur professionnel.

La Société, quant à elle, prend en charge toutes les activités liées au football professionnel. Ces activités comprennent notamment :

- la gestion de l'effectif et des activités de l'équipe professionnelle participant à toutes compétitions nationales ou internationales sous le contrôle de la LFP et de la FFF, ainsi que tout le personnel attaché à temps plein ou partiel à ce secteur

- la gestion des rencontres, officielles ou non, auxquelles participe cette équipe, notamment sous la forme de l'organisation des manifestations sportives, mais aussi en matière commerciale, notamment la perception de droits d'entrée de la part du public, la commercialisation d'espaces publicitaires ou de produits dérivés (gadgets, vêtements, etc.) mettant en évidence le nom, le logo, l'image ou les couleurs du club



- le recrutement des joueurs et entraîneurs
- l'affectation des subventions publiques dans les conditions définies à l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 précitée et des sommes reçues en exécution de contrats de prestations de services dans les conditions définies à l'article 19-4 de la même loi
- la promotion par tous moyens, directement ou indirectement, de l'équipe première
- l'exercice de toutes activités et la conclusion de tous contrats, accords, conventions pouvant faciliter cet objet et notamment la conclusion de contrats de publicité
- et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de contribuer au développement des affaires sociales.

ARTICLE 3. CENTRE DE FORMATION

3.1 Gestion du Centre de Formation

L'activité du Centre de Formation consiste en l'enseignement du football dispensé à des joueurs des catégories C.F.A., moins de 16 ans et moins de 18 ans nationaux destinés à devenir des professionnels devant évoluer dans les clubs de Ligue 1 ou Ligue 2 et, plus particulièrement, dans la Société.

L'Association gère le Centre de Formation du Club dont l'ensemble des membres a pour objectif de former les futurs joueurs professionnels destinés à composer prioritairement l'équipe de la Société.

Pour atteindre cet objectif, il est convenu de mettre en place un comité de pilotage du Centre de Formation dont les modalités de fonctionnement sont décrites ci-après.

3.2 Composition du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est paritaire. Il est composé de six membres répartis comme suit :

- trois membres désignés par l'Association.
- trois membres désignés par la Société

La première présidence du Comité est assurée par l'un des membres désignés par l'Association. A l'issue de la première saison, la présidence sera assurée alternativement (chaque saison) par un membre désigné par la Société, puis par un membre désigné par l'Association.

La présidence du Comité de pilotage est assurée par l'un des membres du dit comité désigné par l'Association.

La voix du Président est prépondérante.

Les membres sont désignés pour la durée de la présente convention. Cependant, l'Association et la Société sont libres de modifier à tout moment l'identité de ces représentants, à la condition d'en avertir l'autre huit jours avant la prise d'effet du changement.

3.3 Fonctionnement du Comité de Pilotage

Le Comité se réunit sur convocation de son Président au moins une fois tous les trois mois. Il pourra également être convoqué à l'initiative d'au moins trois de ses membres.



Le budget prévisionnel du Centre de Formation sera arrêté avant chaque saison sportive par le conseil d'administration de l'Association, sur une proposition établie par le Comité de pilotage.

Le conseil d'administration de l'association exécutera le budget du Centre de formation et rendra, compte régulièrement au Comité de Pilotage de l'état d'exécution dudit budget.

Toutes les dépenses supplémentaires non prévues au budget prévisionnel (notamment l'engagement de payer des salaires ou primes à de jeunes joueurs, ainsi que l'embauche de personnels d'encadrement sportif ou de recruteurs) seront préalablement soumises au Comité de pilotage. Le Comité examinera les modalités de prise en charge de celles-ci. A défaut d'accord entre l'Association et la Société, il est convenu que lesdites dépenses supplémentaires ne pourront être engagées par l'Association que si la Société accepte d'en supporter seule l'ensemble des charges correspondantes.

3.4 Politique du recrutement des joueurs du Centre de Formation

La politique générale de recrutement des joueurs espoirs, stagiaires et aspirants admis au Centre de Formation sera déterminée avant chaque début de saison par le Comité de Pilotage.

L'Association s'engage à respecter les obligations fédérales quant à la gestion du Centre de Formation et notamment à ne pas dépasser le nombre maximum de pensionnaires fixé par la LFP.

3.5 Formation scolaire et sportive des jeunes du Centre de Formation

Le Directeur du Centre de formation présentera au Comité de pilotage :

- avant le début de la saison sportive, le programme d'enseignement sportif dispensé au sein du Centre de Formation
- pour chacun de ses pensionnaires, le type de formation scolaire, universitaire ou professionnelle qui devra lui être dispensée en parallèle de sa formation sportive.

Pour ce faire, des partenariats seront établis avec des établissements scolaires qui organiseront l'accueil des jeunes sportifs et leur faciliteront, dans le cadre d'aménagements d'horaires notamment, la conduite de leurs études et la pratique du sport de haut niveau.

Le choix de l'enseignement sera déterminé en fonction des aptitudes de chacun des jeunes sportifs afin que leur apprentissage intellectuel soit parfaitement adapté à leurs disponibilités.

3.6 Gestion financière du Centre de Formation

La Société s'engage à prendre en charge les salaires et primes des jeunes joueurs (stagiaires et aspirants) intégrés dans le Centre de formation ainsi que les charges relatives au fonctionnement du Centre de formation (EDF, eau, chauffage).

3.7 Gestion administrative du Centre de Formation

L'Association, après accord du Comité de pilotage concède à la société l'embauche du personnel d'encadrement (Directeur du Centre, entraîneurs 16 ans, 18 ans nationaux et des gardiens de buts), dont elle supportera le coût, et la signature de tous les contrats nécessaires à l'embauche des aspirants et stagiaires inscrits au Centre de Formation et à celle des éducateurs.

L'Association assure la gestion du personnel administratif et enseignant du Centre de Formation.

ARTICLE 4. MOYENS MIS A DISPOSITION

Préalablement, quelques soient ces moyens mis à disposition et quelque soit la situation événementielle ou contextuelle, en aucun cas l'Association GF38 ne pourra verser de fonds à la SASP GF38.



L'Association met à la disposition de la Société, qui accepte, son secteur d'activité lié à la pratique, à l'animation, à la formation et au développement du football professionnel, comportant notamment les éléments suivants :

- La dénomination GF38 ainsi que tous les signes, sigles, marques, dessins, modèles, les couleurs du club qui y sont attachées et leurs usages (cession de la marque)
- Le bénéfice et la charge de toutes conventions ou engagements conclus ou pris par l'Association en vue de lui permettre l'exploitation et la gestion de cette activité
- Le droit à l'utilisation et à l'occupation des installations et locaux mis à la disposition de l'Association par la commune de Grenoble ou la communauté d'agglomération à savoir ceux mentionnés aux termes des conventions d'utilisation des installations sportives conclues et signés annuellement entre la ville de Grenoble et l'Association GF38 et la communauté d'agglomération « METRO » et l'Association GF38.

La Société prendra les différents éléments, mobiliers (et, le cas échéant, immobiliers) ci-dessus désignés et mis à sa disposition dans l'état où le tout se trouve actuellement, sans pouvoir, à cet égard, exercer aucun recours contre l'Association pour quelque cause que ce soit.

Un état des lieux et un inventaire du mobilier et du matériel seront établis contradictoirement avant le premier Juillet de chaque première année de mise en application de la convention entre l'Association GF38 et la SASP GF38, au plus tard.

En contre partie de la mise à disposition des différents éléments incorporels et de l'utilisation des droits liés à la dénomination, aux logos, marques, emblèmes, couleurs, sigles et tous signes distinctifs appartenant à l'Association, la Société versera à l'association une rémunération prenant la forme d'une somme forfaitaire fixée comme suit :

- saison 2005/2006 : 100.000 € (cent mille Euros)
- saison 2006/2007 : 160 000 € (cent soixante mille Euros)
- saison 2007/2008 : 160 000 € (cent soixante mille Euros)

Ce montant fera l'objet d'une renégociation en cas de montée en L1, pendant toute la durée de la convention.

Dans l'éventualité du transfert, vers une autre équipe professionnelle, d'un joueur professionnel du GF38 ayant été formé par le Centre de Formation de l'Association GF38, à la date des signatures, une indemnité correspondante à 15% du montant total du transfert sera versée par la société GF38 à l'Association GF38.

Enfin, aucun dirigeant de l'Association ne peut recevoir de rémunération, sous quelque forme que ce soit, de la part de la Société, ni aucun dirigeant de la Société de la part de l'Association.

ARTICLE 5. DENOMINATION, AFFILIATION A LA FFF

La Société est propriétaire de la dénomination « GF38 » (cession de marque).

L'Association conserve néanmoins l'usage de la dénomination « GF38 ».

Sous réserve de l'accord de la FFF, l'Association autorise expressément la Société à faire usage du numéro d'affiliation qui lui a été délivré à l'Association, aux fins de participation des équipes professionnelles aux compétitions inscrites au calendrier fédéral ou organisées par la LFP.



ARTICLE 6. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2005 pour se terminer à la fin de la saison sportive de la 3ème année.

A l'expiration de cette période, elle pourra être renouvelée par reconduction expresse pour la durée de la saison sportive, avec la faculté pour l'une ou l'autre des parties de la faire cesser à l'expiration de chaque saison sportive moyennant un préavis, adressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'une durée au plus égale à trois mois.

ARTICLE 7. CHARGES ET CONDITIONS RECIPROQUES

La présente mise à disposition a lieu sous les charges, clauses et conditions ci-après que chacune des parties s'oblige respectivement à exécuter et à accomplir.

Toute disposition non conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à la réglementation de la FFF (statuts, règlement intérieur, etc.) et de la LFP, est nulle et de nul effet.

1°) Obligations de l'Association

L'Association s'engage à :

- Respecter et se conformer aux obligations résultant de la réglementation du Football
- Apporter à la Société son concours pour effectuer en accord avec la FFF les modifications administratives découlant de la conclusion des présentes ;
- Sous réserve des stipulations de l'ARTICLE 5 ci-dessus, affilier chaque année la structure professionnelle mise à disposition de la Société auprès des instances fédérales et internationales compétentes, afin de garantir la participation à l'ensemble des compétitions officielles. Cette obligation s'impose du fait que l'Association demeure l'unique titulaire du numéro d'affiliation.

Ne pas, pendant toute la durée des présentes, exercer une activité concurrente, similaire ou connexe à celle de la Société.

2°) Obligations de la Société

a) Respect des règlements du football

La Société s'engage :

- à respecter et à se conformer dans la gestion de l'activité qui lui est transférée, aux règlements des autorités sportives du football, comprenant notamment la réglementation de la FFF et celle de la LFP, le cas échéant tel que l'organisme ayant reçu délégation de FFF pour gérer le secteur professionnel
- à permettre aux équipes du GF38 gérées par la Société de pouvoir participer à toutes les compétitions.

A cet égard, de convention expresse entre les parties, la Société s'engage à accomplir avec le concours de l'Association, au plus tard au moment de l'engagement de(s) équipe(s) pour la saison sportive, toutes les modifications administratives nécessaires et requises par les autorités nationales, régionales et départementales du football concernant notamment, et sans que cette liste soit limitative, les licences des joueurs, dirigeants et autres membres participant à l'activité sportive professionnelle.

b) Entretien des installations sportives, terrains, immeubles, etc.

La Société s'engage à prendre à sa charge, à compter de ce jour, l'entretien courant des constructions, installations et équipements sportifs mis à disposition, ainsi que les menues réparations



locatives, sous réserve des obligations incombant à la commune de Grenoble, à la communauté d'agglomération ou à tout autre propriétaire.

Elle souffrira la réalisation, par le propriétaire des ouvrages et terrains mis à disposition de et par l'Association, des travaux visant à permettre leur adaptation et réparation.

La société laissera à la fin de la convention les lieux mis à disposition dans l'état où ils se trouvaient au moment de la mise à disposition.

c) Exploitation de l'activité

La Société fera tous ses efforts pour gérer et animer, dans les meilleures conditions, l'activité sportive mise à disposition dans un souci permanent de préserver et améliorer l'image de marque du Grenoble Foot 38.

A cet effet, la Société s'engage notamment à :

- Utiliser les équipements, installations et accessoires, ainsi que tous droits incorporels mis à sa disposition par les présentes, et n'en disposer qu'exclusivement dans le cadre de son objet social et conformément à leur destination
- N'utiliser, dans le respect des règlements de la FFF et de la LFP tel que l'organisme ayant reçu délégation par la FFF de gérer le secteur professionnel, que les joueurs titulaires d'une licence établie à partir du numéro d'affiliation détenu par l'Association.
- Ne procéder à aucune modification d'activité et d'utilisation des biens sans l'accord écrit et préalable de l'Association
- Laisser à la disposition de l'Association des locaux pour lui permettre de poursuivre son activité.

d) Entretien et conservation des mobiliers, matériels et outillage mis à disposition

La Société entretiendra en parfait état les objets mobiliers, le matériel et l'outillage mis à disposition.

Elle supportera, à ses frais exclusifs, toutes les réparations et renouvellements nécessaires, de façon à rendre le tout conforme à l'état dans lequel lesdits objets, matériels et outillage se trouvent actuellement, sauf les conséquences de l'usure normale.

Si les dits objets étaient détériorés par suite d'imprudences, accidents ou autres causes étrangères à l'usure normale, la Société serait tenue d'y faire les réparations nécessaires et même de les remplacer si besoin était.

La Société ne pourra prétendre à aucune indemnité pour les améliorations qu'elle apporterait aux objets, matériel et locaux compris dans la mise à disposition.

e) Frais et charges

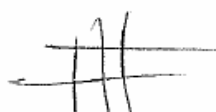
La Société acquittera à compter du jour de signature de la convention ci présente liant l'Association et la Société, les impôts contributions et autres charges auxquelles pourra être assujettie l'activité mise à disposition.

Elle continuera également les abonnements supportés par l'Association au moment de l'entrée en jouissance concernant l'eau, le gaz, l'électricité et le téléphone, etc.

f) Responsabilité

La Société gérera l'activité mise à sa disposition aux termes de la présente convention en nom personnel et à ses risques et périls, l'Association - support restant propriétaire des biens et éléments corporels et incorporels mis à disposition.

Les parties conviennent expressément que l'Association ne saurait être tenue pour responsable ou solidaire au-delà de sa participation au capital de la Société, des dettes contractées par la Société à l'occasion de la gestion de l'activité qui lui est transférée.



g) Personnel administratif, joueurs et entraîneurs sous contrat

Personnel administratif

Conformément aux dispositions de l'article L. 122- 12 du Code du travail, la Société reconnaît être substituée à l'Association dans toutes les obligations à assurer vis-à-vis des salariés de l'Association dont la liste figure en ANNEXE N° 1.

La liste des salariés doit comporter notamment la nature et le terme de leurs contrats (CDI/CDD d'un an ou plus).

Joueurs et entraîneurs sous contrat

En début de chaque année une liste des joueurs et entraîneurs sous contrat sera communiquée par la société à l'Association.

La liste des salariés doit comporter notamment la nature et le terme de leurs contrats (CDI/CDD d'un an ou plus).

La Société sera également substituée à l'Association dans toutes les obligations à assurer vis-à-vis des joueurs et entraîneurs liés à l'Association et objets de transfert.

h) Reprise des contrats en cours

A l'ANNEXE N° 2 des présentes figure l'état des contrats en cours nécessaires à l'exploitation de l'activité mise à disposition.

La Société déclare qu'un exemplaire de chacun des contrats lui a été remis et s'oblige à en exécuter toutes les charges et conditions en lieu et place de l'Association, ce que cette dernière accepte expressément.

i) Assurances

La Société continuera et fera son affaire personnelle de toutes les polices d'assurances souscrites par l'Association pour l'activité mise à disposition et dont la liste figure en ANNEXE N° 3.

Un exemplaire de chacune des polices a été remis à la Société, ce que reconnaît expressément son représentant.

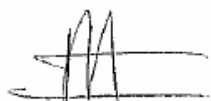
Dans ce cadre, elle s'engage à assurer le mobilier, le matériel et les équipements techniques et sportifs contre les risques suivants : dégâts des eaux, incendie, explosion, chute d'arbres ou équipement de plein air et risques relatifs à la mise en jeu de sa responsabilité civile et à justifier à chaque réquisition de l'Association de la souscription des polices et du règlement des primes.

Par ailleurs, il appartiendra à l'Association de demeurer assurée pour la couverture des risques propres à son activité.

k) Subventions

Les subventions versées par les collectivités publiques ou tout autre organisme sont attribuées à l'Association ou à la Société conformément aux conventions signées avec les organismes payeurs et en considération des dispositions législatives et réglementaires concernant l'allocation des subventions.

L'Association ne peut reverser à la Société, hors dispositions législatives et réglementaires, tout ou partie du montant des subventions qui lui ont été versées par les collectivités publiques ou autres organismes.



l) Concours technique aux actions de formation assurées par l'Association

La Société s'engage à apporter régulièrement son concours technique aux activités de formation réalisées par l'Association au profit des sportifs amateurs dont elle conserve la charge.

Ce concours technique prendra notamment la forme de prêt de matériels et d'accessoires et/ou, en fonction des impératifs des activités professionnelles objet des présentes, d'interventions d'éducateurs du groupe professionnel dans l'école de football de l'association GF38, de mise à disposition de joueurs professionnels à l'occasion de certains entraînements des équipes amateurs, ces derniers ayant pour mission de faire profiter aux jeunes Joueurs de leur savoir-taire et de leur expérience.

ARTICLE 8. CESSION, APPORT, INTERDICTION

La Société ne pourra, de convention expresse entre les parties, céder son droit à la présente convention non plus que de faire apport de ce droit à une autre société.

La présente convention de mise à disposition lui est strictement personnelle.

ARTICLE 9. RESTITUTION

La Société sera tenue, en fin de convention, de restituer en nature le matériel et le mobilier et tous objets mis à disposition en bon état d'entretien.

Tout objet mobilier manquant devra être remplacé par un autre de même nature et quantité.

ARTICLE 10. COMMUNICATION DE LA COMPTABILITE

L'Association s'engage à transmettre à la Société, à première demande, l'ensemble de ses comptes de résultat et bilans comptables, intermédiaires et finaux, de même que les rapports du Commissaire aux Comptes, et/ou tout autre document comptable et financier qui pourrait lui être demandé.

La Société s'engage à transmettre à l'Association, à première demande, l'ensemble de ses comptes de résultat et bilans comptables, intermédiaires et finaux, de même que les rapports du Commissaire aux Comptes, et/ou tout autre document comptable et financier qui pourrait lui être demandé.

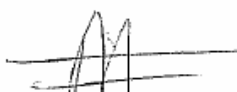
ARTICLE 11. DECLARATIONS

L'Association, par son président dûment mandaté, déclare :

- Qu'elle n'est pas, et n'est pas susceptible d'être en état de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une procédure d'alerte
- Qu'il n'existe aucun empêchement, ni aucune interdiction à la conclusion des présentes
- Que la commune de Grenoble a donné son accord à la présente convention en ce qui concerne la mise à disposition pour la durée de celle-ci des immeubles dont elle est propriétaire.

ARTICLE 12. MODIFICATIONS

Les dispositions de la présente convention, soumise à la ratification des instances statutaires de l'Association et de la Société ne peuvent être modifiées que par voie d'avenants écrits et signés par les deux parties, dûment habilitées et autorisées, et portés à la connaissance de l'organe ayant reçu délégation de la FFF de gérer le secteur professionnel.



ARTICLE 13. ENREGISTREMENT, PUBLICATION, DEPOT

Elle sera déposée à la préfecture de l'Isère, conformément à l'article 1er du décret du 16 février 2001 précité.

La convention pourra être enregistrée.

Elle pourra, en outre, être publiée autant que nécessaire, dans la quinzaine de sa date d'enregistrement, sous forme d'avis ou d'extrait dans un journal d'annonces légales.

ARTICLE 14. FRAIS ET HONORAIRES

Tous les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par la Société ainsi que l'y oblige son représentant.

ARTICLE 15. LITIGES

Tous litiges concernant la présente convention, notamment son interprétation et son exécution, seront soumis aux tribunaux compétents après tentative préalable de conciliation auprès de la FFF et de l'organe ayant reçu délégation de la FFF de gérer le secteur professionnel.

ARTICLE 16. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif sus indiqué.

ARTICLE 17. INCOMPATIBILITES

Conformément au 11-2° de l'article 2 du décret du 16 février 2001, les parties prennent acte que les fonctions de dirigeant de l'Association, d'une part, de président ou de membre du conseil d'administration, de président ou de membre du conseil de surveillance, de membre du directoire ou de gérant de la Société d'autre part, doivent être exercées par des personnes physiques différentes.

ARTICLE 18. ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

Conformément aux dispositions du décret du 16 février 2001, la présente convention de mise à disposition sera soumise dès sa conclusion à l'autorité administrative pour approbation.

Aux termes du décret précité, toute convention de ce type doit être adressée préalablement à la préfecture du lieu du siège de l'association sportive. Le préfet consulte la fédération sportive concernée ainsi que la ligue professionnelle si elle existe.

A défaut d'avis émis dans un délai fixé par le préfet, ce dernier statue. Il ne peut refuser d'approuver la convention que par un arrêté motivé.

En conséquence et conformément à l'article 11, alinéa 6, de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, les parties conviennent que la présente convention entre en vigueur après son approbation par le préfet de l'Isère.

Dans l'éventualité où ladite convention ne serait pas approuvée par l'autorité précitée, les parties conviennent qu'elles devront communiquer à cette dernière un nouveau texte conforme aux conditions d'approbation requises en l'espèce dans le délai de 30 jours.



En cas de non-respect du délai visé ci-dessus, la convention sera résiliée de plein droit et réputée n'avoir jamais existé, les parties se conformant aux conséquences juridiques de la résolution dans les délais les plus brefs.

Les parties conviennent que l'Association, en cas de résolution de la convention, ne pourra exercer aucun recours contre la Société au titre de tout acte conclu après la conclusion des présentes, et avant sa résolution, dans le respect de ses dispositions.

ARTICLE 19. ANNEXES

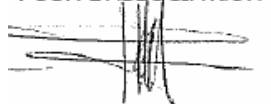
Font partie intégrante de la présente convention les annexes suivantes :

- Annexe n° 1 Liste du personnel administratif de l'Association repris par la Société
- Annexe n° 2 Liste des contrats en cours repris par la Société
- Annexe n° 3 Liste des polices d'assurance
- Annexe n° 4 Liste des immobilisations et descriptifs, état des lieux
- Annexe n° 5 Liste de l'équipe actuelle de l'Association transférée
- Annexe n° 6 Liste des joueurs et entraîneurs sous contrat repris par la société
- Annexe n° 7 Echancier des remboursements et charges d'amortissement de l'association
- Annexe n° 8 Copie de la convention entre la commune de Grenoble et l'Association GF38
- Annexe n° 9 Copie de la convention signée entre la commune de Grenoble et l'Association GF38
- Annexe n° 10 Copie de la convention signée entre la communauté de commune « METRO » et l'Association GF38
- Annexe n° 11 : composition du capital social du GF 38

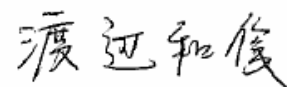
Fait à Grenoble,
Le

En cinq exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

POUR L'ASSOCIATION



POUR LA SOCIETE



ANNEXE 11 : Dauphiné libéré du 9 nov. 2005, p6 : le sport, médiateur universel

GRENOBLE

LE GF 38 A UN RÔLE À JOUER DANS LES QUARTIERS

Le sport, médiateur universel

Un tel soir, c'est toute la famille de l'association du GF 38 qui était réunie au stade Lesdiguières pour participer à l'Assemblée Générale du club.

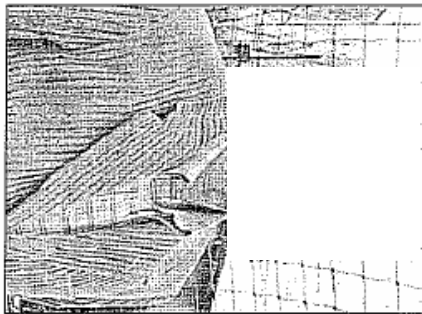
L'occasion bien sûr pour le président **A** et son équipe de présenter le rapport moral, financier et d'évoquer les derniers mois de fonctionnement de la structure ainsi que ceux à venir.

Mais il fut aussi question d'évoquer le rôle que peut jouer un club tel que le GF 38 face à la situation que l'on connaît actuellement dans les banlieues.

Pour **A** le sport, et le football en particulier, ont un rôle à jouer au quotidien dans ces quartiers.

Et un club comme le GF 38 forcément, se montre incontournable. L'association compte à ce jour 532 licenciés, dont 296 venant de Grenoble intra muros. "90% de nos licenciés de la ville sont issus des quartiers tels que La Villeneuve, Teissière, Les Essarts, explique **A**."

Pour nous il s'agit d'un travail au quotidien envers ces jeunes. On essaie de leur apporter une alternative, une occupation ou même parfois un but. Notre centre de formation en est la plus belle preuve, et son agrandissement cette année a été un moment fort. Par ce



"Pour nous, il s'agit d'un travail au quotidien envers ces jeunes", indique le président de l'association du GF 38.

biens, les jeunes voient qu'ils peuvent trouver un moyen de vivre autre chose. Cette saison, 5 joueurs de l'équipe professionnelle sont issus du centre et jouent aujourd'hui en Ligue 2."

"Il ne s'agit pas de se substituer à l'autorité des parents"

Accompagnement, écoute, responsabilisation, formation seraient donc les fondements de ce que le monde associatif et le sport en premier lieu, peuvent apporter à ces jeunes très jeunes- actuellement sous les



encore plus à faire, soutient-il. Avec des moyens supplémentaires, nous pourrions nous impliquer encore plus. Il ne s'agit pas de se substituer à l'autorité des parents, au rôle de l'école, non. Mais voir autrement. " Juste finalement une possibilité d'apporter une aide différente, de montrer une autre voie que celle d'un quotidien souvent indigeste. " Et il n'y a pas de religion derrière ce credo, conclut-il. Seulement du réalisme et la volonté de travailler ensemble. " Pour une même passion...

jeux de l'actualité. "Il existe aujourd'hui un partenariat entre le GF 38 et les 12 clubs des quartiers de Grenoble, poursuit le président. Nous échangeons beaucoup. Les opérations avec les jeunes ramasseurs de balles lors des rencontres de Ligue 2 fonctionnent. La réussite de cette entreprise tient aussi à la place du bénévolat. Implication, don de soi, solidarité et développement de l'entretiens collectif. " **A** est convaincu du bien-fondé de la mission sociale d'un club de football dans une agglomération telle que Grenoble. "Mais il y a

YANN MAILLET ■

ARTICLE 107**CRITÈRES
D'EFFICACITÉ**

Les rubriques suivantes ne concernent que les joueurs âgés de moins de 25 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, ayant été au minimum sous contrat ou convention de formation avant la date de leur 18^{ème} anniversaire, puis sous contrat professionnel dans le même club au minimum pendant une saison complète.

1 – CONTRATS PROFESSIONNELS

Par joueur justifiant
d'un minimum de 2 ans
de contrat | de convention

Les joueurs prêtés sont comptabilisés pour le club formateur. Points attribués par année de formation reçue au club sous statut officiel (convention ou contrat).

En Ligue 1 ou Ligue 2, par année de formation	10 points	5 points
En National, par année de formation	6 points	3 points
Un bonus de 20 points sera accordé pour un joueur ayant bénéficié d'un contrat Elite		

2 – MATCHES JOUÉS

Les joueurs prêtés sont comptabilisés dans le club d'accueil.
Participation effective à la rencontre.

Ligue des Champions	10 points	5 points
Coupe de l'UEFA	8 points	4 points
Ligue 1, Coupe Intertoto	6 points	3 points
Ligue 2, Coupe de France et Coupe de la ligue ...	4 points	2 points
National	2 points	1 point

3 – SÉLECTIONS NATIONALES F.F.F.

Toutes compétitions officielles confondues (UEFA, FIFA).
Points comptabilisés pour le club où joue le joueur.

Sélection A :		
par match officiel ou amical	15 points	15 points
Sélections Espoirs, Olympique :		
par match officiel	10 points	5 points
Sélection -19 ans et -20 ans :		
par match officiel	6 points	3 points
Sélection -17 ans :		
par match officiel	4 points	2 points

4 – DIPLÔMES OBTENUS

Joueurs sous convention de formation.

Les joueurs prêtés sont pris
en compte sur le club d'accueil.

Concerne les diplômes obtenus la saison
précédente

DEUG, BTS, DUT ou équivalent	30 points
Baccalauréat, brevet d'Etat 1 ^{er} degré ou équivalent	20 points
BEP ou équivalent	10 points
CAP, brevet fédéral d'éducateur de football	5 points

5 – CONTRATS D'ÉDUCATEURS

Ne concerne que les éducateurs sous contrat et à temps plein en règle avec leur statut. Les changements de fonction dans l'organigramme du centre autorisent le cumul de l'ancienneté. Attribution par année de présence avec un maximum de 10 saisons. Toute rupture de contrat annule les précédentes années. Un seul éducateur par poste défini par le cahier des charges sera pris en compte.

Directeur de centre (certificat de formateur) par année	20 points
Entraîneur (certificat de formateur) par année	10 points
Entraîneur (DEF) par année	5 points
Entraîneur gardien de but (BEES 1 - temps plein) par année	5 points
Crédit d'expérience si formateur certifié responsable du centre justifie d'un vécu de 7 années dans la même fonction sous contrat de formateur	50 points

DÉFINITION DES CLASSES

Classe A : total égal ou supérieur à 1000 points

Classe B : total inférieur à 1000 points

ANNEXE 13: Les relations socioéconomiques entre le football, une entreprise et une ville (sources : la lettre d'information de Clair⁷-Paris, printemps 2006)

Echanges franco-japonais 4

Grenoble et Index Corporation une équipe franco-japonaise unie pour la victoire



devant le chantier du futur grand stade de Grenoble

Les médias sportifs français et japonais ne purent difficilement cacher leur surprise lorsque le célèbre Club Grenoble Foot 38 (GF38) annonça qu'il venait d'être racheté par une société japonaise ! Index Corporation, groupe japonais spécialisé dans la fourniture de contenu mobile venait de tendre une main généreuse envers un club, alors en proie à de nombreuses difficultés.

Afin d'en savoir plus sur cet original mariage, nous nous sommes entretenus avec M adjoint au Sport de la ville de Grenoble ainsi qu'avec le directeur général de GF38, M. Kazuyoshi Tanabé.

Selon M. [redacted] GF38 traversait en 2004 une crise financière très difficile. Le club, alors détenu à 50 % par la ville et le reste provenant de fonds privés était en passe d'être relégué dans une division inférieure, faute de moyens suffisants. Plusieurs entreprises se portèrent alors candidates pour reprendre les commandes du club mais le hasard allait guider Grenoble

Le futur stade de Grenoble



vers un candidat inattendu. La ville a appris qu'une société japonaise cherchait à investir dans un club de foot européen. Les premiers contacts s'établirent avec un dirigeant de Index Corporation, M. Kazuyoshi Tanabé, alors en charge du dossier. L'entente entre les deux parties fut immédiate et la compréhension mutuelle excellente. Index Corporation fit alors de très nombreuses recherches et études pour s'imprégner des systèmes de gestion et d'organisation d'un club de football professionnel en France. Ce n'est qu'ensuite que la partie japonaise apporta un projet d'achat. [redacted] reconnaît que la société Index a su les convaincre de leur sérieux et de leurs grands projets d'avenir. Un mariage

basé sur la confiance mutuelle et la durée venait enfin d'être signé. Les médias des deux pays, surpris d'une telle entente, saluèrent en chœur cette belle initiative. La commission d'appel de la Fédération française de football annonçait même quelques jours plus tard qu'elle autorisait le club à se maintenir en ligue 2. L'avenir s'annonce donc plutôt lumineux pour les relations entre Grenoble et le Japon qui rêvent ensemble de redonner au GF38 le goût de la victoire ! Surtout qu'un nouveau stade (le Stade d'Agglo), destiné à contenir jusqu'à 20 000 spectateurs, est désormais en chantier ! On se prend déjà à rêver de succès, de montées et enfin de glorieux titres pour ce beau couple franco-japonais...

Interview

Questions à M. Kazuyoshi Tanabé, directeur général du club de Grenoble

Quelles ont été les raisons vous poussant à choisir la ville de Grenoble ?

Pour les Japonais, la France est un pays qui possède d'innombrables charmes culturels. Grenoble est une ville économiquement viable, de population jeune et très ouverte pour accueillir les entreprises d'origines étrangères. J'ai également ressenti de grandes perspectives d'avenir pour cette ville lorsque j'ai entendu parler de la construction d'un nouveau grand stade. Le système français de formation des joueurs de foot est également l'un des meilleurs. Et puis, pour un Japonais comme moi, j'ai pensé qu'il serait plus simple de me faire accepter dans un club « jeune » plutôt qu'un club ayant une très grande histoire dans le pays.

Quelles ont été vos premières impressions concernant le football en France ?

Cela fait désormais 1 an et demi que je suis à Grenoble et j'ai trouvé fantastique l'amour pour le foot des Français et la place que ce sport occupe dans leur vie. En revanche, j'ai trouvé que les moyens de commercialisation du football, ainsi que tout ce qui touche au marketing étaient plus développés au Japon. Au Japon, on va voir une rencontre de foot en famille, les stades sont plus modernes, on y vend de nombreux souvenirs, une grande variété de choses à boire et à manger etc. Bref, au Japon, on va au stade comme on va au parc d'attraction ! Et puis surtout, on y trouve beaucoup plus de femmes qu'en France.

Comment avez-vous fait pour faire accepter une entreprise japonaise au sein de ce club ?

Pour rendre notre équipe plus proche des Grenoblois, nous avons fait appel au célèbre dessinateur du manga « Olive et Tom » : Yoichi Takahashi. Il a créé pour la mascotte « les 3 Princes ». Nous avons également imprimé le nom des sponsors en japonais sur les uniformes et pour un grand nombre de gens, ces caractères sont très curieux. Ils se posent alors des questions sur leur signification et montrent de l'intérêt.

Au Japon, quelles ont été les répercussions médiatiques sur ce rachat ?

Depuis que nous sommes arrivés à Grenoble, la ville est au centre de tous les regards au Japon. Et puis n'oublions pas la présence d'un des joueurs de la sélection nationale japonaise, Masashi Oguro et qui a fortement contribué à la médiatisation de Grenoble au Japon. Nous pouvons donc nous attendre à l'avenir à une forte affluence de touristes japonais.

Quels sont vos futurs projets ?

Avec l'aide d'Index Corporation qui possède l'équipe et de ses technologies pour la téléphonie mobile, nous allons mettre en place la distribution d'informations en temps réel dédiées aux performances des joueurs ! Chose que même les plus grands clubs du monde ne font pas. Plus le club aura une histoire, plus l'âme de la ville et de ses habitants sera imprégnée par le football. Mais pour cela, on a besoin de temps. Il faut prendre soin des supporters locaux et renforcer l'équipe. C'est grâce à cela que je souhaite renforcer notre présence dans Grenoble.



M. Kazuyoshi Tanabé, directeur général de Grenoble Foot 38

⁷ Le Centre Japonais des Collectivités Locales ou CLAIR (abréviation de l'anglais "Council of Local Authorities for International Relations"), fondation reconnue d'utilité publique au Japon, a été créé en 1988 afin de promouvoir au Japon l'internationalisation des collectivités locales japonaises.

A travers ses réseaux nationaux et internationaux, CLAIR recueille et diffuse des informations, et mène des études sur les sujets tels que la coopération décentralisée, les systèmes d'administration et de finances locales, la politique du développement local. Par ailleurs, notre organisme fait connaître à l'étranger le système japonais d'autonomie locale et les mesures innovantes prises dans ce domaine au Japon.

ANNEXE 14 : La communication de Grenoble et d'Index Corporation dans la presse sportive française et japonaise. Une promotion du territoire ?

PROLONGATION REPORTAGE

GRENOBLE MADE IN JAPAN

Désormais présidé par un Japonais, le club de football de Grenoble (L 2) voit se profiler un avenir high-tech.

Devenu le principal actionnaire du club depuis le 23 novembre, la société japonaise Index Corporation, spécialisée principalement en Europe sur son savoir-faire en matière de téléphonie, a pris le relais de la mairie au sein du GF 38. Grâce de moyens financiers importants, elle espère une rapide montée en L 1. C'est la première fois en Europe qu'un club de football passe sous le contrôle de Japonais.

GRENOBLE - **Un club spécial**
 REN CEEK qui se dévouent, le champion de Grenoble Kazutoshi Watanabe salue Alexis Girard, la réalisable de son club de football, et passe les phrases d'adieu lors de Coupe du monde 1982, poche un licenciement déstabilisant pour le Grenoble. Il a 7 271 abonnés et de sa collection de t-shirts juste en vente à Grenoble. En la capitale du football, une club rouge se fait élever, ce, pour le premier club de France à avoir une licence professionnelle. En la capitale du football, une club rouge se fait élever, ce, pour le premier club de France à avoir une licence professionnelle. En la capitale du football, une club rouge se fait élever, ce, pour le premier club de France à avoir une licence professionnelle.

peine tirée de son long licenciement, peut à l'instar des Alpes sur la zone de la vallée d'Isère, le club de Grenoble a perdu son statut de club de football. Il a été licencié de la Ligue de Football Professionnel (LFP) en novembre 2004. Le club a été racheté par la société japonaise Index Corporation, dirigée par Kazutoshi Watanabe. Le club a été rebaptisé FC Grenoble et a rejoint la Ligue 2. Le club a été rebaptisé FC Grenoble et a rejoint la Ligue 2. Le club a été rebaptisé FC Grenoble et a rejoint la Ligue 2.

Kazutoshi Watanabe :
 « Pour les débats philosophiques, en attendant que Grenoble soit vraiment devenu très bon »



pour les débats philosophiques, en attendant que Grenoble soit vraiment devenu très bon »

pour les débats philosophiques, en attendant que Grenoble soit vraiment devenu très bon »

pour les débats philosophiques, en attendant que Grenoble soit vraiment devenu très bon »

pour les débats philosophiques, en attendant que Grenoble soit vraiment devenu très bon »

pour les débats philosophiques, en attendant que Grenoble soit vraiment devenu très bon »

pour les débats philosophiques, en attendant que Grenoble soit vraiment devenu très bon »

L'équipe titre le rachat du club par des japonais en novembre 2004

GUIDE

GROSPLAN

Watanabe, un sage en Isère

DÉCEDEUR. Racheté par une compagnie japonaise, Grenoble (L 2) a un nouveau président depuis cet hiver : Kazutoshi Watanabe, amateur de football et visionnaire reconnu dans son pays. Personnage attachant et rêveur, il n'en revendique pas moins d'immenses ambitions.

Il est en retard. L'après-midi, déjà, pendant le conseil d'administration, il est allé flâner dans les rues de la cité alpine plutôt que de s'asseoir autour d'une table pour parler stratégie, business plan, bilan, finances. « Ce n'est pas mon monde », avoue-t-il. Il est arrivé en cours de séance. Pas grave, le président Kazutoshi Watanabe sait déléguer. Il a confiance en ses collaborateurs du Grenoble Foot 38. Demain, il a prévu de s'élever vers les sommets avec sa femme et ses garçons, pour une petite journée de ski. Les grands espaces, la virginité de la montagne, l'air régénérant. Tout ce qu'il aime. Tout ce qui l'inspire. Un homme qui a baptisé sa première société « Moby Dick » en 1988, après avoir pensé à « La Licorne » ou à « Zeppelin », a forcément un goût prononcé pour l'aventure. La rêverie. La poésie. Plus tard, quand il a reventue en 1997 pour s'en aller fonder une autre entreprise informatique avec deux collaborateurs, Watanabe San (monsieur Watanabe en japonais) leur a légué les paperasses, les soucis du quotidien, les calculs d'épicerie pour se concentrer sur l'après-demain, l'avenir, les grands concepts. Et, si son poste de « senior managing director » peut être trompeur, il faudrait juste un peu surli-gner le trait pour en faire un sympathique grand enfant de quarante-deux ans. « La gestion, ce n'est pas mon affaire. Moi, j'établis les projets, j'essaie d'avoir les idées. »

« C'est un visionnaire, s'extasie le directeur général du club, Jean-Paul Foity. Dans sa société, c'est lui qui est chargé de long terme. C'est un homme extra ordinaire au sens propre du terme, c'est-à-dire qu'il sort de l'ordinaire. Il n'y en a pas deux comme lui en Europe. » Ni peut-être même au Japon. C'est d'ailleurs ce qui a conduit sa société, Index Corporation, au rang qu'elle occupe aujourd'hui. Présent dans la vidéo, l'informatique, le multimédia, les dessins animés et bien d'autres domaines, Index est partie à la conquête du monde après avoir régné sur le Japon. Son audace et sa fantaisie l'ont démarqué de la concurrence, comme le démontre le triomphe il y a quelque temps d'une de ses inventions permettant de décrypter... les aboiements canins.

LA LIGUE DES CHAMPIONS D'ICI DIX ANS. Mais, depuis six mois, Index a osé un pari plus fou encore. Il a innové en devenant la première société au Japon à racheter un club de football à l'étranger, le Grenoble FC, après six mois de recherche. Une idée de Watanabe, évidemment. « Ce projet fait partie de notre stratégie pour conquérir le marché européen. On a racheté une société européenne de multimédia l'année dernière (NDLR : spécialiste surtout dans le contenu de téléphonie mobile) et, pour le développer, il y a deux secteurs : la musique et le sport. Il faut respecter les cultures, ne pas imposer notre mentalité. Et, en Europe, la culture, c'est le football. »

La démonstration analytique s'arrête là. Les yeux du président repartent dans les étoiles. « J'adore le football. J'ai commencé à jouer à l'âge de sept ans. Au lycée, j'étais attaquant. Je ne marquais pas beaucoup, mais j'étais là pour perturber la défense. J'avais un jeu un peu atypique. Inattendu. » Il n'a pas changé. Mais a gardé de ces années sur les pelouses une énergie frappe du droit. Le public du stade Lesdiguières s'en est aperçu en février dernier quand M. le président, en short et maillot bleu de Grenoble, est



Photo Stéphane PILLAUD/OPICORP

« La gestion, ce n'est pas mon affaire. Moi, j'établis les projets, j'essaie d'avoir les idées. »

par son bras droit et quasi-homonyme, Kazuoshi Tanabe, l'un des deux managers du club. Le président ne s'est pas dégoûté et est allé, malgré un rhume, effectuer un tour d'honneur après avoir salué la foule à la manière de Thierry Henry. « Je l'ai fait exprès, c'était un clin d'œil. Pour le penalty, je suis plus fort que Zidane ! » Ses yeux brillent derrière ses petites lunettes. Il est heureux de son trait d'humour. Mais ça ne veut pas dire qu'il n'est là que pour rigoler. Derrière ses manières douces et sa bonhomie, Watanabe San ne cache pas d'immenses ambitions qu'il assure ne pas trouver immodestes. « Il nous a demandé la montée en trois ans et une participation à la Ligue des champions d'ici dix ans », révèle Foity. « La Ligue des champions dans dix ans, c'est pensé, assure Kazu Watanabe. On a construit un plan pour y arriver, quelque chose de sérieux. Ce qui manque à ce club, c'est une vue, un futur, un objectif. Nous sommes là pour apporter cela. »

venu placer un penalty en pleine lucarne au gardien de l'équipe des 18 ans. Une animation inhabituelle de mi-temps imaginée

Grenoble sur une carte. « Nous voulons montrer aux Japonais que la France, ce n'est pas que Paris, la tour Eiffel et les marques de luxe. On essaie d'attirer un public venant du Japon. » Le logo du club apparaît déjà sur le site Internet d'Index Corporation, avec un lion en direction de celui du GF 38. La société attend une montée de notoriété ici et là-bas avec pour ambition ultime de « retransmettre les matches au Japon ». Mais cela ne se produira que si Grenoble peut plaire aux foules par son allant et ses résultats. Au Japon, il faut séduire. Si on y arrive, alors vient le délire. « Il est important que l'équipe soit plus forte et plus spectaculaire. Avec un jeu plus attractif. On doit voir qu'il existe une vraie joie de travailler. C'est ce que Watanabe San essaie de transmettre. S'il y parvient, dans deux, cinq ou dix ans, il partira vers d'autres horizons, des rêves plein la tête. Mais, jusque-là, il va continuer ses voyages entre Asie et Europe, pour porter jusqu'au bout son projet. C'est comme un accouchement de bébé. Il faut l'élever jusqu'à la fin. » Il s'arrête et sourit. « C'est sans doute vrai que je suis un peu rêveur. »

ARNAUD TULIPIER, à Grenoble

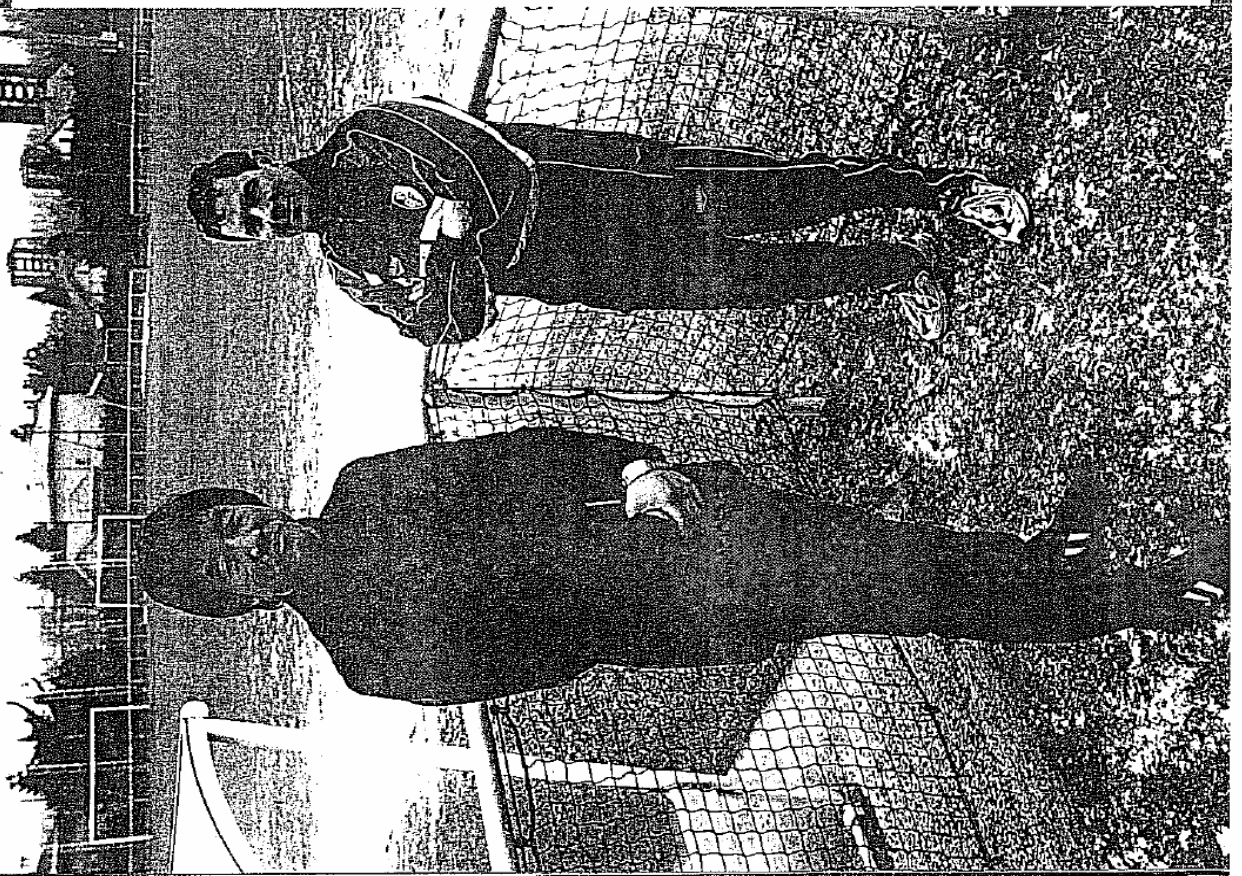
Les quelques discours qu'il a prononcés en japonais aux joueurs (il ne parle ni français ni anglais), par traducteurs interposés, reprenaient ces thèmes. Il y avait question de valeurs ancestrales, de combat et d'ambitions. Surpris mais séduits, les Grenoblois ont écouté, même si ça ne leur a pas suffi pour s'agripper au podium. « Je me souviens d'un petit discours qu'il nous a fait, une fois, explique le capitaine Julien François. Il nous a parlé de l'état d'esprit des samouraïs. Que leur devise était " Mourir demain sans avoir de regrets ". C'était impressionnant. » Les dirigeants japonais savent évidemment que le sens du sacrifice n'est pas une vertu occidentale. Mais il s'agit pour eux d'imprimer dans le groupe cette envie, ce jusqu'au-boutisme oriental. « M. Watanabe sait ce qu'il veut, a compris le latéral Kevin Hatcher. C'est un gagneur. C'est dans la mentalité japonaise. Le club avait besoin de ce genre de discours. D'un plan carré. Avant, c'était peut-être un peu trop familial. »

« LA FRANCE, CE N'EST PAS QUE PARIS. » Les entreprises nipponnes culti-

vent justement cette double culture : l'appartenance à un collectif fort et la poursuite d'objectifs sans cesse réévalués. Grenoble va donc devoir s'adapter à ces nouvelles idées et à ces objectifs inédits. Une ambulance pour un entraîneur. « Le président nous dynamise, même au bout de la planète (il vient une fois par mois, environ, à Grenoble). Il a le goût de la gagne, il aime le foot, c'est une bonne chose. J'espère maintenant qu'Index nous donnera les moyens de ces ambitions. A nous ensuite de montrer qu'on mérite cette confiance. »

Pour le moment, le club a été recapitalisé à deux reprises à hauteur de 3 millions d'euros. D'abord, pour apurer les dettes du passé, ensuite, pour montrer la bonne volonté qui anime ce projet. Reste que Kazutoshi Watanabe avec s'être décidé pour Grenoble « parce qu'il était ce qui coûtait le moins cher en Europe », où il a visité l'Allemagne et l'Angleterre, notamment, avant de s'arrêter dans les Alpes. Le projet de stade high-tech a évidemment attiré son attention, gage de sérieux et d'ambition pour l'avenir. Depuis, il essaie de rendre populaire la cité iséroise auprès de ses compatriotes, pas franchement à l'aise pour localiser

田部氏と古澤君、また奥の見るグレンノーブルの練習場にて




Grenoble Foot

FRANCE LIGUE 2 [フランス・リーグ2 グレンノーブル]

GRENOBLE

フランス・リーグ2でクラブの改革に挑む日本人GM

グレンノーブルGMインタビュー

田部和良

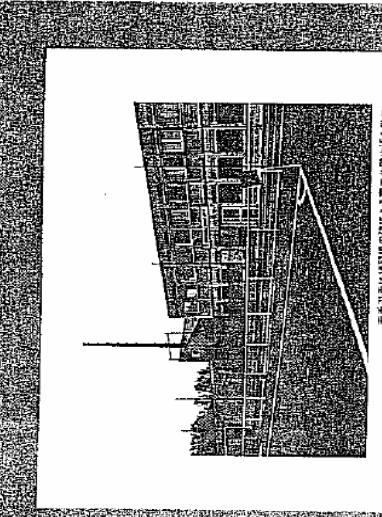
リーグ2昇格から今年で13年目、日本人選手の海外移住はもはや移しくなくなくなった。日本企業も海外サッカークラブ作りをはじめるといふ事柄は世帯に穿ちかかった。しかし昨年、水産情報メディアサービス企業、インテックス社がフランス・リーグ2のグレンノーブルを買収、地元企業家連合から新たなクラブ作りが本格的に始まった。

この大掛かりなプロジェクトを担い進める田部和良GMに今回、お話を聞いた。

インタビュー：ZOO編集部 田部和良氏 撮影：Edoardo MOTICAWA 写真：ZOO編集部 写真：Nobuo HOSOKAWA

「田部和良GMにインタビューするのは初めてだ。田部GMはフランス・リーグ2でグレンノーブルを買収してからは、クラブの改革に挑む日本人GMとして注目を浴びている。田部GMは、フランス・リーグ2でグレンノーブルを買収してからは、クラブの改革に挑む日本人GMとして注目を浴びている。田部GMは、フランス・リーグ2でグレンノーブルを買収してからは、クラブの改革に挑む日本人GMとして注目を浴びている。」

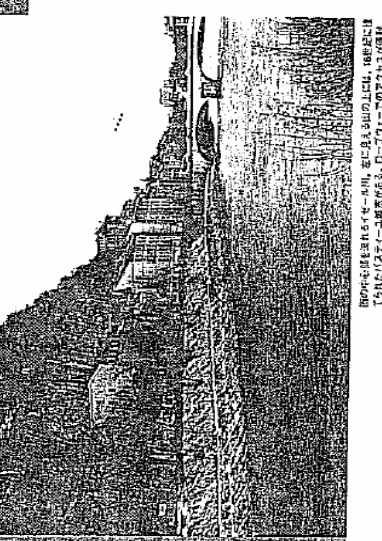
「田部GMは、フランス・リーグ2でグレンノーブルを買収してからは、クラブの改革に挑む日本人GMとして注目を浴びている。田部GMは、フランス・リーグ2でグレンノーブルを買収してからは、クラブの改革に挑む日本人GMとして注目を浴びている。」



この建物は、1930年代に建設されたもので、当時の建築様式を反映している。

インテックス

本誌「インテックス」は、1970年代から1980年代にかけて、フランスの経済発展と技術革新をテーマにした記事が中心です。特に、自動車産業と航空宇宙産業の成長が詳しく取り上げられています。



この写真は、1970年代に建設された工業施設の一部を示しています。

グルノーブル市

グルノーブル市は、フランスの東部、アルプス山脈の麓に位置しています。この都市は、1968年のオリンピックを開催し、その後の急速な発展を遂げました。

この都市は、1968年のオリンピックを開催し、その後の急速な発展を遂げました。特に、スキーリゾートとしての発展が顕著です。

この都市は、1968年のオリンピックを開催し、その後の急速な発展を遂げました。特に、スキーリゾートとしての発展が顕著です。

この都市は、1968年のオリンピックを開催し、その後の急速な発展を遂げました。特に、スキーリゾートとしての発展が顕著です。

この都市は、1968年のオリンピックを開催し、その後の急速な発展を遂げました。特に、スキーリゾートとしての発展が顕著です。

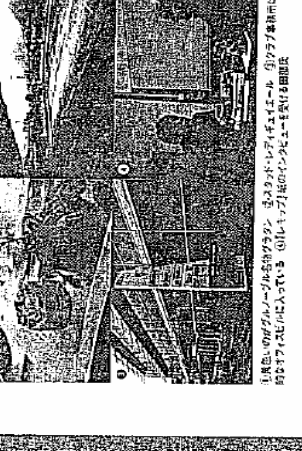


この写真は、1970年代のオフィス環境を示しています。



この写真は、1970年代のオフィス環境を示しています。

この都市は、1968年のオリンピックを開催し、その後の急速な発展を遂げました。特に、スキーリゾートとしての発展が顕著です。



この写真は、1970年代のオフィス環境を示しています。

Le magazine soccerz (l'équivalent de France football au japon) : un dossier Spécial sur le GF38 et la ville de Grenoble.

Annexe 15 : Le Contrat de ville de l'agglomération grenobloise 2000-2006 Convention territoriale d'application GPV / Grenoble - SMH

Contrat de ville
de l'agglomération grenobloise
2000-2006

.....
Convention territoriale d'application
Grand Projet de Ville
Grenoble - Saint-Martin d'hères



Préfecture de l'Isère
Grenoble-Alpes Métropole
Ville de Grenoble
Ville de Saint-Martin d'Hères
Caisse des dépôts et consignations
Conseil général de l'Isère

SOMMAIRE

Par commodité la convention a été réduite. Les pages de ce sommaire et les références dans la thèse correspondent à l'original.

*Contrat de ville d'agglomération grenobloise : convention territoriale d'application :
Grand Projet de Ville*

Préambule	<i>page 1</i>
Un diagnostic partagé	<i>page 3</i>
Une fonction résidentielle à caractère social affirmé	<i>page 3</i>
Un urbanisme fragmenté, des échanges difficiles.	<i>page 3</i>
Une situation sociale fragile.	<i>page 4</i>
Une économie peu dynamique, à consolider.	<i>page 5</i>
Les déplacements en question.	<i>page 5</i>
Des capacités d'intervention locale limitées.	<i>page 5</i>
Objectifs du GPV	<i>page 6</i>
Actions	<i>page 8</i>
1. Projet urbain et déplacements.	<i>page 8</i>
1. 1. Requalification et insertion urbaine des ensembles d'habitat fragilisé.	
1. 2. Structuration urbaine du grand projet de ville.	
1. 3. Affirmation des continuités d'agglomération.	
1. 4. Polarité de proximité et polarité métropolitaine.	
1. 5. La cohérence entre le PDU et le GPV.	
2. Mixité urbaine et sociale et développement de l'habitat.	<i>page 10</i>
2. 1. Le renouvellement urbain.	
2. 2. La gestion urbaine de proximité.	
2. 3. La gestion sociale de proximité.	
3. Les besoins des jeunes générations et le développement social.	<i>page 11</i>
3. 1. Réussir son parcours éducatif.	
3. 2. Accéder à l'autonomie.	
3. 3. S'impliquer dans la vie collective.	
3. 4. La mobilisation des acteurs sociaux.	
4. Développement économique et des services.	<i>page 16</i>
4. 1. Avoir une bonne connaissance économique du territoire.	
4. 2. Mobiliser les entreprises.	
4. 3. re dynamiser les commerces de proximité.	
4. 4. Créer des emplois.	
4. 5. Renforcer l'accueil le placement et le suivi des publics en difficulté.	
5. Observation-évaluation.	<i>page 17</i>
Conduite de projet	<i>page 18</i>
Financement : engagements et prévisions	<i>page 19</i>
Signatures	<i>page 20</i>
Annexe : prévisions d'engagement d'investissement 2001- 2006	<i>page 22</i>

PREAMBULE

Cette convention territoriale s'inscrit dans une stratégie globale d'agglomération, faisant suite à la démarche d'analyse stratégique qui a au préalable abouti à un accord explicite entre les différents partenaires sous la forme d'un document commun d'orientation et poursuivant un même objectif : mettre les politiques publiques au service d'un projet territorial global. Elle est donc la mise en œuvre des programmes d'action décidés par les partenaires dans le cadre du contrat de ville 2000-2006. Le contrat de ville d'agglomération est en effet le cadre global d'action de la politique de la ville dans l'agglomération grenobloise. Le choix d'ériger un territoire particulier sur les communes de Saint Martin d'Hères et de Grenoble correspond à la volonté de tous les partenaires d'accentuer les efforts sur ce territoire. Le grand projet de Ville intercommunal Grenoble – Saint Martin d'Hères concerne un territoire de 180 hectares situé au cœur de l'agglomération et regroupant une dizaine de quartiers forts de 28 000 habitants et 8 000 logements. Ce territoire, fragilisé, au cœur de l'agglomération grenobloise, qui se caractérise par une situation sociale difficile, une situation urbaine non valorisée, une économie peu dynamique, et enfin des déplacements à conforter, appelle des actions de renouvellement urbain et des actions de développement social concertées. L'agglomération, les deux communes et l'Etat ont engagé dès le contrat de ville précédent et tout au long de 1999/2000, une étude urbaine prospective sur le développement potentiel d'un territoire intercommunal recouvrant pour l'essentiel le périmètre actuel de Grand Projet de Ville, et des démarches ciblées de développement social urbain sur les quartiers les plus en difficulté. La démarche Grand Projet de Ville Grenoble – Saint Martin d'Hères est une démarche vivante qui s'appuie sur des principes et des convictions partagés par l'ensemble des partenaires : il ne saurait exister de transformation des quartiers fragilisés sans un projet global de développement durable, s'appuyant à la fois sur des actions micro et macro territoriales, qui transcendent les limites des frontières communales. La présente convention est un outil de mise en cohérence des programmes et de coordination des acteurs (analyses et pratiques) pour ce territoire. Elle s'articule autour d'un diagnostic partagé qui a permis la définition d'objectifs communs, d'un projet social et urbain, d'une ingénierie de projet, et d'échéanciers autant que faire se peut. La présente convention territoriale d'application, se fondant sur les conventions d'application thématiques, permet de définir les orientations communes dans leurs modalités pratiques, les inscrivant dans des calendriers souhaitables. Elle formalise l'engagement des partenaires. Elle définit les grands objectifs à atteindre, les modalités d'évaluation inhérentes à la démarche, par le biais d'échéanciers et d'indicateurs de résultats, les projets et modalités d'actions envisagées, les résultats attendus, les dispositions de pilotage et d'évaluation du projet ainsi que l'engagement financier des partenaires. Les plans d'action contenus dans cette convention doivent permettre une véritable recomposition de l'action publique au service de programmes d'action finalisés dans une logique de projet territorial. Notamment, ils intègrent toutes les politiques publiques répondant au besoin de développement solidaire des agglomérations concernées. Adaptés et traduits du contrat cadre de l'agglomération grenobloise, elle poursuit les grands objectifs de la politique urbaine nationale : enrayer la ségrégation spatiale, promouvoir un modèle de croissance qui économise les ressources, retrouver l'urbanité, améliorer la gouvernance, conforter l'armature urbaine, entre autres. Cette convention territoriale, ainsi que les conventions thématiques prennent acte des enjeux et de la nécessité de développer une véritable mixité urbaine. La construction de celle-ci passe par un processus de formulation d'hypothèses sur le maillage des composantes urbaines de nature différente. Les processus de construction ou de requalification et de renouvellement des fonctions s'inscrivent dans la durée. Un dispositif ouvert sur une large participation prend en compte les dynamiques urbaines locales afin d'adapter progressivement les différentes composantes aux évolutions. L'enjeu d'agglomération que représentent la requalification, le renouvellement des territoires du Grand Projet de Ville regroupant près de 8000 logements à dominante locative publique, s'inscrit dans une démarche engagée depuis l'élaboration du diagnostic finalisé le 10 février 1995 avec l'adaptation du Programme Local de l'Habitat. Ces projets, et leur mise en œuvre n'ont de sens que si d'une part, est conduite une politique de développement économique ainsi que d'éducation, d'insertion, et de formation articulées aux actions menées dans l'agglomération, et que, d'autre part, en parallèle, est organisée l'information et la communication des habitants et des acteurs locaux (sociaux, éducatifs, économiques, syndicaux, associatifs) sur les enjeux du GPV et l'ensemble des projets envisagés dans ce cadre (organiser la concertation sur l'ensemble du projet et pour chaque sous-projet sur le territoire GPV, développer des formes originales de participation des habitants).

Un diagnostic partagé

Situé à la limite des communes de Grenoble et St Martin d'Hères, ce territoire aujourd'hui central dans l'agglomération grenobloise a longtemps constitué une " frange " urbanisée au hasard d'opérations juxtaposées ou en rupture les unes avec les autres. Il rassemble des fonctions majeures qu'il s'agit de mieux articuler entre elles et constitue un potentiel de développement qui pourra être utilisé pour réintégrer ce territoire et sa population de 28 000 habitants dans le fonctionnement global des communes- support et de l'agglomération.

1. 1. Une fonction résidentielle à caractère social affirmé

L'habitat social (public comme en copropriété privée) marque beaucoup ce territoire. En outre, celui-ci comporte plusieurs centres d'hébergement à vocation d'agglomération.

Ainsi : 4638 logements HLM répartis en 21 ensembles immobiliers y sont implantés (avec un taux d'occupation de 2,61, supérieur à la moyenne de 2,48) dont :

- des ensembles de logements très fragilisés socialement et physiquement : Teisseire (1225 logements), Renaudie (472 logements) et la Plaine (88 logements).
- des ensembles vulnérables comme Léon Jouhaux, l'Abbaye, Chatelet et l'Essartié. 1800 logements en copropriétés privées récentes, mal entretenues, dont : - 700 logements en copropriétés dégradées (Belledonne, Teisseire, Strauss, Chopin,) à réhabiliter.
- 1100 logements à entraîner vers un entretien continu.

Des petits pavillons " ouvriers " modestes, dont l'occupation sociale actuelle est méconnue

Le territoire est enfin riche de lieux d'hébergement collectif mais mal intégrés à la vie des quartiers. Il s'agit de structures d'hébergement collectif qui abritent des isolés, des étrangers ou sans ressources, des étudiants (foyer Sonacotra, Résidence Houille Blanche).

Ces ensembles d'habitation sont peu prisés du fait de leur conception, de leur entretien et de leur peuplement actuel qui est perçu négativement. Ils appellent des traitements lourds de renouvellement urbain et une gestion urbaine et sociale appropriée.

1. 2. Un urbanisme fragmenté et des échanges difficiles avec le reste de la ville qui appellent une recomposition forte de l'espace public et de l'accessibilité

La situation de ce territoire de 180 hectares est paradoxale. Bien situé dans l'agglomération, c'est pourtant un espace peu valorisé, peu structuré, "aux confins" de la Ville. Le secteur paraît isolé, malgré la proximité de la rocade, de la présence d'un axe Est-Ouest et de radiales vers le centre- ville. Il manque de continuité entre les espaces bâtis ou non, et de lisibilité quant à la hiérarchie des voies et aux cheminements.

A) : Trois facteurs mettent en lumière ce déficit urbain :

Un déficit d'armature urbaine et d'espaces publics. Aucune structure urbaine n'organise la logique d'ensemble du territoire. La voirie existante n'a aujourd'hui qu'un rôle de distribution. Elle ne forme pas un maillage pouvant irriguer et donner du corps, de l'épaisseur aux quartiers. De plus, elle présente un paysage ingrat et routier.

Un manque d'accroche au reste de la ville et aux grands secteurs de l'agglomération. Ce vaste territoire semble "flotter" dans l'agglomération. Les ruptures avec le reste de la ville et de l'agglomération sont parfois brutales : des voies majeures qui ne se poursuivent pas, des infrastructures qui paraissent infranchissables (rocade sud, voie ferrée), et le réseau de tramway actuel (mis en place à partir de 1987) qui ne le dessert pas.

Une discontinuité urbaine qui favorise l'isolement des quartiers. Ce cloisonnement à l'intérieur même du territoire renforce l'image de ville morcelée, rend difficile l'insertion sociale et économique et bloque le développement de tout projet local.

B) : Mais au-delà de ces trois contraintes fortes, le territoire bénéficie d'atouts déterminants à l'échelle de l'agglomération grenobloise :

Des potentialités urbaines cachées mais réelles. Plus de 20% de ce territoire est constitué de réserve d'urbanisation (dont les 2/3 sont publiques), offrant toutes capacités pour y développer la mixité urbaine. Le réseau viaire recèle des continuités qui, une fois valorisées, peuvent renforcer l'accroche avec le reste de la ville et de l'agglomération. De plus, sa situation en toute première couronne de l'agglomération dans le prolongement du centre et du Dans certains îlots (cf. Paul Cocat Teisseire avec un taux de 39.7% de chômeurs et Renaudie avec 31% de chômeurs en mars 99) et pour les femmes (taux de chômage dans le GPV 22%) la situation est pire encore. Selon l'enquête HLM sur l'occupation sociale de leur parc (OPS 2000), les " Rmistes " sont plus nombreux dans certains îlots. Domaine Universitaire permet d'envisager des développements importants.

Une démarche de projet et de renouvellement urbain partagée par les deux communes. Les deux villes ont initié une démarche de projet urbain sur l'ensemble de leur territoire communal qui a débouché sur l'élaboration de deux projets de ville.

1.3 - Une situation sociale fragile avec une population composée de familles populaires avec davantage de jeunes, d'étrangers, de précarité et un accès plus limité aux " ressources " de la ville.

Trois indicateurs sont particulièrement révélateurs de cette situation :

- 63 % des ménages ont des ressources inférieures à 60 % du plafond HLM
- L'ensemble des établissements scolaires (primaires et collèges) relève des critères de classement en REP.
- Le taux de chômage dépasse 20 % dans l'ensemble des quartiers d'après le recensement INSEE de 1999.

Les premiers résultats du RGP 99 disponibles² montrent les caractéristiques socio-démographiques du secteur qui représente plus de 7% de la population de l'agglomération.

Enfin, il s'agit d'une zone sensible du point de vue du sentiment d'insécurité et des faits de délinquance, bien qu'une amélioration apparaisse depuis le début 2000. Cela pèse sur l'image du secteur et appelle des coordinations renforcées, ainsi qu'une offre en équipements et services qui doit mieux s'adapter à la demande et être davantage coordonnée.

1. 4. Une économie peu dynamique à consolider

Aujourd'hui le territoire du Grand Projet de Ville est fragile du point de vue économique tant pour les activités industrielles et artisanales que commerciales. Bien que les quelques entreprises d'implantation ancienne (Schneider, SGL Technic) aient commencé leur restructuration et que des activités aient été implantées plus récemment à Pré-Ruffier et à la Poterne, l'attractivité économique du secteur est faible. La gamme d'offre commerciale semble assez variée (depuis le petit commerce de proximité qui vitote grâce à une clientèle plus ou moins captive, jusqu'à des formes nouvelles de grandes surfaces spécialisées), mais l'ensemble mal intégré au tissu local manque d'identité dans l'agglomération.

1 .5. Les déplacements en question

Le Grand Projet de Ville est situé à cheval sur deux communes où les territoires en jeu étaient un peu considérés comme la "frange" de chaque commune. De ce fait l'armature urbaine de ce territoire est faible et le réseau viaire manque de continuité. Le secteur bénéficie déjà d'un réseau de bus bien maillé et d'une future desserte tramway. Néanmoins le cœur du secteur est moins bien desservi et reste à l'écart. L'articulation avec les grandes infrastructures est par ailleurs peu valorisée. Le poids de ce territoire et ses capacités de développement en font un secteur fortement concerné par le PDU.

1. 6. Des capacités d'intervention locale limitées

A) : Martin d'Hères

Saint Martin d'Hères dont le produit fiscal reste bas, malgré une pression fiscale élevée, dispose de peu de marges de manœuvre. La Ville de Saint Martin d'Hères a été l'une des 20 communes au niveau national à être classées structurellement déséquilibrées. Elle fait l'objet d'un suivi particulier du Réseau Interministériel d'Alerte des Finances Locales.

B) : Grenoble

Si la situation financière de la Ville de Grenoble est moins délicate que celle de Saint Martin d'Hères, elle ne lui donne pourtant qu'une marge de manœuvre limitée par rapport aux besoins d'investissement lourds nécessaires dans ce secteur. D'autant que si la pression fiscale se situe au dessus de la moyenne nationale, le potentiel fiscal est inférieur à la moyenne de la strate.

Objectifs du GPV

La démarche sous-jacente à la politique du GPV est d'inventer la ville de demain. Concrètement, il s'agit d'ordonner les objectifs pour que l'ensemble des partenaires puissent agir de manière coordonnée, efficace. Les objectifs principaux sont le renouvellement du cadre de vie et le développement social de ceux qui y habitent, qui passent par un enracinement du territoire dans l'agglomération. Dans cette optique, il convient de recenser et agir sur les éléments de ce cadre. Cet aménagement du cadre de vie ne saurait se faire sans la participation et la consultation des habitants leur permettant d'être acteurs de leur propre développement. A ce titre, seule une intercommunalité sans cesse renforcée et renouvelée est à même de susciter une dynamique à la hauteur des enjeux. Les quatre thèmes d'action qui sont développés traduisent la conscience de tous les partenaires engagés de la nécessité d'un développement économique et fondé sur l'identification des besoins de la population, en particulier des jeunes générations sans discrimination, et l'adaptation des services qui leur sont fournis. Dans cette perspective, la mixité sera la pierre d'angle du projet. Enfin, La participation des habitants et leur relation étroite à la réalisation de l'ensemble des objectifs sont une préoccupation constante du projet.

Objectif n°1 : Créer, innover et imaginer la Ville de demain.

Le territoire Grand Projet Ville constitue l'opportunité de faire acte d'innovation. Prenant acte des évolutions actuelles de la société telles que le développement des nouvelles technologies, le vieillissement de la population, le GPV vise également à être partie prenante de celles de demain, en les anticipant. Cette démarche ne se restreint pas à une frange de la vie publique, mais au contraire tend à intégrer cette dernière dans son intégralité et sa diversité. Cet effort d'anticipation et d'innovation collectives sera soutenu par une action en continu de formation commune des acteurs du GPV (professionnels et acteurs de la vie associative).

Il s'appuiera sur une relation étroite avec les habitants. Pour cela, une attention et une vigilance toutes particulières seront accordées aux populations concernées, en s'appuyant pour cela sur une relation très étroite avec la population des territoires (habitants, acteurs associatifs, acteurs économiques...).

Objectif n°2 : Renouveler le cadre de vie, les services, les activités.

Dans un double objectif de rénovation des ensembles existants et d'encouragement de la mixité urbaine et sociale, les conventions thématiques mettent l'accent sur la construction neuve, la mise en réseau des équipements, des acteurs et de toutes les catégories de population. Le projet consiste ainsi à mettre en œuvre une palette complète d'interventions qui visent à :

- requalifier et embellir les ensembles d'habitat social ou à occupation sociale (copropriétés) en traitant et en améliorant les espaces publics existants, en créant de nouveaux espaces publics de liaison et de détente (parc urbain) ;
- créer la mixité urbaine et sociale, par la construction neuve, par le développement des services et des activités en direction de toutes les catégories de la population, par la requalification ou la création d'équipements et leur mise en réseau au sein du territoire.

Objectif n°3 : Organiser une gestion sociale et urbaine pérenne

Fruits de plusieurs années de réponses aux différents problèmes sociaux, les savoir-faire en la matière souffrent d'un manque global de lisibilité et d'articulation d'ensemble. L'enjeu est bien de définir un processus global et cohérent, un "système organisé" qui dépasse les démarches empiriques et soit capable dans la durée de résoudre les problèmes puis de les anticiper sur les dimensions de gestion locative de la propreté, de la maintenance, de la tranquillité publique, et de l'accompagnement social des populations à même d'apporter un corps de réponses adaptées, dans le cadre d'une démarche maîtrisée. C'est pourquoi des actions de gestion urbaine figurent déjà dans cette convention.

Objectif n°4 : Réinsérer le territoire dans l'agglomération par une démarche de renouvellement et d'aménagement

Le territoire du GPV présente le paradoxe d'être à la fois entouré et isolé du reste de l'agglomération, sans véritable échange et communication. Désireux de résoudre ce paradoxe, deux actions doivent être principalement menées : restaurer les échanges entre les deux zones d'une part, développer l'activité et l'attractivité du territoire du GPV d'autre part. Il s'agit donc notamment de rompre cet isolement en agissant sur deux entrées prioritaires

- réorganiser et développer les communications (trame viaire, transports publics).
- développer l'attractivité en créant de nouveaux équipements

à vocation d'agglomération (plaine des sports, cité des métiers...) et en aménageant les friches urbaines disponibles (construction de logements, zone d'activités économiques).

Objectif n°5 : Démontrer la faisabilité et l'exemplarité d'un projet de développement intercommunal

S'inscrivant dans une dynamique lancée depuis de nombreuses années, la communauté d'agglomération grenobloise doit se confronter et se consolider par la réalisation de projets communs. Cette intercommunalité, dont les bases avaient été jetées précédemment, reste toutefois à consolider lorsqu'il s'agit de faire travailler plusieurs communes sur un projet conjoint de développement et d'aménagement, en particulier dans le domaine urbain où il s'agit d'une première. Le GPV constitue donc une opportunité à plusieurs titres : il a valeur de test et d'exemple pour le reste de l'agglomération et l'ensemble des partenaires tout d'abord, il a valeur d'expérience en terme de méthodes ensuite, il a valeur démonstrative enfin, en ce sens qu'il propose de réussir un projet de développement au sein même du territoire de l'agglomération, alors même que les zones en développement se situent depuis plusieurs années à sa périphérie. Une action permanente : la participation des habitants L'association des habitants aux projets est l'une des principales conditions d'émergence des dynamiques sociales et de développement attendues dans les programmes de renouvellement urbain du Grand Projet Ville. Les enjeux du renouvellement urbain porté par le Grand Projet Ville induisent un dispositif spécifique de consultation et d'association des habitants. Ces enjeux nécessitent pour les habitants :

- la lisibilité permanente (et accessible à tous) de l'action

publique conduite sur le territoire ;

- la gestion dans la durée de la concertation, du flux et de la qualité de l'information fournie, et enfin de la prise en compte par l'ensemble des partenaires des retours (remarques et suggestions) formulés par les habitants ;
- leur formation et la prise en compte de leur expertise ;
- l'identification, la qualification et le partage des initiatives induites par la dynamique de projet.

Différents moyens sont mis en œuvre par les villes de Grenoble et Saint Martin d'Hères aux différents niveaux :

une stratégie globale d'information-concertation avec une ingénierie spécifique sur le quartier Teisseire à Grenoble (Agence DAC) et sur la commune de Saint Martin d'Hères (Cabinet COMPOSITE).

- la constitution d'antennes de proximité chargées dans la durée et en continu d'organiser l'échange permanent d'informations ainsi que les retours nécessaires, et de conduire la concertation à différentes échelles
- la recherche de moyens spécifiques et innovants en proposant aux habitants : l'ingénierie et l'expertise nécessaires pour "maîtriser" les aspects et les dimensions techniques des projets et initiatives, des possibilités de prendre le recul nécessaire : exemples Théâtre Forum pour la compagnie TENFOR pour Grenoble, expérience d'automédiation par l'association "Moderniser sans exclure" pour Saint-Martin d'Hères.
- La constitution de fonds d'initiatives locaux donnant aux habitants les moyens de concrétiser leurs projets.
- La conception de démarches complémentaires voire d'outils de dialogues spécifiques (exemples : comités consultatifs intergénérationnels) ou conseils locaux de prévention, et commissions petite enfance. Il s'agira enfin de relancer les comités d'usagers autour des équipements existants ou à venir.

Actions

1. Projet urbain et déplacements

Le projet urbain se déploie principalement autour de 4 grandes opérations :

1. 1. Requalification et insertion urbaine des ensembles d'habitat en difficulté

Le quartier Teisseire (1258 logements)

Ce grand quartier sera profondément restructuré et inséré dans une continuité de l'espace urbain sur les quartiers environnants et sur la ville autour d'une trame viaire plus traversante, d'un espace public plus lisible, d'un embellissement du bâti et du paysage, de l'apport d'un peu de mixité urbaine et sociale, de la redynamisation de la fonction commerciale et de l'activité économique (place de commerce inter-quartiers, locaux d'activité artisanale ou de services). Les équipements existants seront requalifiés et/ou repositionnés dans des fonctions inter-quartiers (exemple : déplacement du Centre Social de Teisseire). Ce quartier a fait l'objet d'un projet global qui réorganise l'espace, en délimitant espaces privés et espaces publics, par la création d'unités résidentielles afin de modifier le fonctionnement actuel de grand ensemble. Les opérations de réhabilitations de logements sociaux, qui ont un coût variable (de 70.000 à 140.000 F par logement), sont prévues sur le bâtiment et à l'intérieur des logements. Elles priorisent l'accessibilité avec éventuellement mise en place d'ascenseurs, et la sécurisation passive:

En 2000 : 87 logements et 15 garages

En 2001 : 225 et 20 garages

En 2002 : 155 logements

La démolition de deux tours et d'une partie d'immeuble est prévue : soit 59 logements en 2001 et 47 en 2002. Le coût des opérations de réhabilitation/requalification est élevé : Parallèlement 4 maisons et 12 logements seront construits en 2001 L'intervention sur les espaces publics concerne l'aménagement des espaces autour des unités résidentielles (2,7 millions de francs en 2001), la requalification et la réalisation des nouvelles voiries, l'aménagement de places et espaces verts (12 millions de francs en 2001 10 millions de francs en 2002 et 2003) l'amélioration et ou la création de locaux associatifs (5 millions de francs 2001, 2 millions de francs 2002)

- **Le quartier Abbaye – Jouhaux – Châtelet (950 logements)**

Cet ensemble de 3 quartiers a bénéficié d'une démarche de requalification des logements et des espaces publics qui doit être terminée et complétée au regard des orientations du GPV : liaisons entre les quartiers, accès aux équipements (pôle musical et festif de Teisseire), accrochage aux grandes voiries qui vont être requalifiées (avenue des Jeux olympiques).

Le secteur Jouhaux comporte par ailleurs un certain nombre de copropriétés fragilisées sur lesquelles un programme de requalification doit être engagé (étude pré-opérationnelle lancée par la ville et la Métro dans le cadre de la charte d'agglomération sur les copropriétés fragilisées).

Les premières actions concernent l'amélioration des espaces et des liaisons inter quartiers 1,40 millions de francs en 2001 3,5 millions de francs 2002 1 million de francs en 2003.

L'ensemble Renaudie (478 logements)

L'ambition est ici de gommer tous les défauts de la conception architecturale pour mieux en valoriser ses qualités intrinsèques et permettre un fonctionnement quotidien et un entretien de proximité de qualité, par la requalification de certains logements et terrasses, des pieds d'immeubles et des espaces publics (sécurité, paysage), par l'aménagement des locaux commerciaux vides, et la mise en place d'un plan couleur et lumière qui dynamise l'attractivité du site. L'ensemble Renaudie doit retrouver toute sa place dans l'identité de la Ville et dans le territoire urbain avec l'arrivée du tramway. Un programme d'action sera mis en oeuvre dès 2001 suite à une étude de définition (en cours d'instruction)

La copropriété Champberton (360 logements)

L'objectif est triple pour cet ensemble sous statut privé :

- offrir un logement digne de ce nom,
- - créer un cadre bâti et des espaces publics de qualité,
- - repositionner "la cité" dans son environnement pour l'insérer dans le quartier.

Le projet prévoit la reprise des trames bâties et vaines (démolition reconstruction) pour assurer les continuités urbaines avec l'environnement et traiter les nuisances (sécurité, bruit), la création d'une place publique autour de la maison de quartier, et support du marché bi hebdomadaire, la requalification des commerces en lien avec la future station SNCF laser (RER Régional). Des études préalables ainsi qu'un dispositif spécifique de concertation auprès de chaque ménage de la copropriété ont en préparation (2001). Mais la première étape restera l'acquisition publique de cette copropriété.

Place Jean Baptiste Clément

Cet ensemble de copropriétés bénéficie d'un programme de requalification du bâti dans le cadre de l'OPAH complexe Métro / Saint Martin d'Hères. La restructuration des espaces extérieurs représente un enjeu urbain pour l'ensemble du quartier Paul Bert au regard de sa situation centrale et de sa transparence publique (étude pré- opérationnelle lancée en 2001)

1. 2. Structuration urbaine du Grand Projet de Ville

La 3^{ème} ligne de tramway et l'urbanisation des réserves foncières (33ha dont 27 ha acquis par la ville de Saint Martin d'Hères avec le concours de la Métro) vont permettre :

- **d'organiser le territoire en " cousant " deux grands morceaux de ville**, en créant trois fortes continuités sous forme "d'horizons paysages" (ligne de tramway Nord-Sud, coulée verte Est-Ouest,) et en développant un maillage secondaire à l'échelle du tissu urbain existant.
- **de diversifier et de vitaliser ce vaste secteur de l'agglomération** avec entre autre la construction de 1200 nouveaux logements
- à terme de 10 ans
- très majoritairement en accession à la propriété, la création d'un espace d'activités économiques et technologiques de 7 hectares, la réalisation d'un parc urbain de 5 hectares.
- **de valoriser les centralités** en particulier autour des stations du tramway en donnant lisibilité et accessibilité aux équipements existants, en accueillant de nouveaux équipements publics de proximité et d'agglomération et en développant des polarités multi-sites comme entre les lycées et le domaine universitaire.
- **d'aménager un paysage urbain de qualité autour d'un chapelet de places publiques** pour donner toute son urbanité à ce nouveau morceau de ville. Ce projet déjà finalisé fait l'objet d'une traduction programmatique, en particulier dans le cadre de la " ZAC Centre ", qui sera opérationnelle en 2001. Il est prévu la réalisation d'une partie des espaces publics primaires et du parc urbain (études de définition en cours de lancement), la réalisation de nouveaux équipements, accompagnant la construction de 700 logements sur la durée du GPV, et la livraison du tramway en 2005 environ (début des travaux 2003).

1. 3. Affirmation des continuités d'agglomération

L'aménagement d'un espace public continu sur l'ancienne plate-forme SNCF, permettra de décloisonner le territoire et d'affirmer des continuités fortes avec l'Agglomération Ce tracé s'inscrit fortement dans la géographie et l'histoire de Grenoble. Il constitue une opportunité pour désenclaver les franges Est et les raccrocher à deux éléments majeurs que sont le Cargo (Maison de la Culture) et le Domaine Universitaire et les révéler dans l'agglomération à travers la réalisation d'un boulevard paysager. Un important travail de définition est nécessaire intégrant y compris des projets à long terme du PDU comme le projet train tram. Le traitement de l'espace public permettra de raccrocher les équipements et secteurs d'habitats à un tissu urbain lisible, de rapprocher des zones aujourd'hui séparées, d'assurer une continuité Nord/Sud entre l'urbanisation ancienne et les zones issues de l'urbanisme des années 1970.

1. 4. Polarité de proximité et polarité métropolitaine

Les ensembles sportifs de la Poterne, prolongés au Nord par la Centrale de Chauffage urbain et au Sud par les terrains Rival (7 hectares de terres agricoles non urbanisées), doivent trouver une place et un rôle dans la Ville.

Le concept de **Plaine des Sports et des Loisirs** prend appui sur des terrains existants, et permet de répondre à l'objectif sans exclure l'activité économique et la réalisation de logements. Un certain nombre d'équipements sportifs pourrait y trouver sa place (Stade Nautique, Halle des ports...). Son identité paysagère, voire ludique, affirmera sa place dans l'agglomération. La première étape consiste à définir une stratégie urbaine en particulier autour de la question du foncier et à développer un programme précis. Un groupe de travail intercommunal déjà mis en place définit, en 2001, le programme de l'étude de définition urbaine et lance celle-ci. Deux orientations accompagnent cette idée :

- l'évolution des pratiques doit amener cet ensemble à jouer plus fortement un rôle d'équipements publics de proximité tout en devenant un pôle d'agglomération.

- ce secteur ne doit plus être une limite étanche entre Grenoble et Saint Martin d'Hères. L'espace public doit y trouver sa place et de nouveaux maillages permettront sa transparence urbaine.

Dans sa démarche fonctionnelle, il intégrera de nouvelles pratiques sportives et urbaines, des utilisations plus ouvertes des équipements, l'implantation de services annexes (restauration, hébergement, magasins spécialisés), la desserte bus de la Plaine et son accessibilité aux futures stations du tramway, des petits programmes de logement.

1. 5. La cohérence entre le PDU et le Grand Projet de Ville

Le Grand Projet de Ville permettra de valoriser plusieurs objectifs du PDU à travers le renforcement du réseau intermédiaire de transports en commun et la réalisation de la 3ème ligne du tramway, la requalification paysagère des grandes voiries, le développement des mobilités douces (cycle, piétons), l'articulation aux évolutions éventuelles du réseau ferroviaire express de la région urbaine (projet d'une halte à proximité du lycée Neruda).

2. Mixité urbaine et sociale et développement de l'habitat

Le nombre de demandes de logement social non satisfaites sur l'agglomération grenobloise est de 9000 (ODLS). Le parc de logement social existant est d'environ 20 000 logements concentrés essentiellement sur quelques communes (Grenoble et les communes de toute première couronne). Cette concentration du parc conduit à rassembler sur les mêmes quartiers une population à revenus modestes. La mixité sociale est donc très faible et s'est encore détériorée ces dernières années sur certains secteurs. Ces éléments ont amené la Communauté d'agglomération alors qu'elle était Communauté de Communes à mettre en place un programme local de l'habitat, conforté dans la Convention Habitat du Contrat de Ville et qui met l'accent sur la recherche d'une meilleure mixité sociale, d'une meilleure intégration de certains quartiers, de la lutte contre toute forme d'exclusion par le logement, et le soutien à des publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, handicapés, défavorisés...).

La loi S.R.U. vient renforcer ces objectifs en donnant un cadre impératif à la répartition des logements sociaux sur une même aire urbaine. En ayant pour ambition de limiter la spécialisation des quartiers en difficulté du périmètre GPV dans l'accueil des populations les plus fragiles, et donc d'enrayer un processus de ségrégation spatiale, le projet GPV accentue, sur ce territoire, une stratégie globale d'agglomération visant la mixité urbaine, tant du point de vue de la répartition du logement social, que du point de vue des politiques d'attribution. Trois axes d'action structurent la démarche proposée : le renouvellement urbain, la gestion urbaine de proximité et la gestion sociale de proximité.

2. 1 Le renouvellement urbain

Les actions proposées visent à renouveler, intégrer (au sens de l'intégration urbaine), requalifier, améliorer :

- Constituer des réserves foncières en vue d'aménagement de nouveaux espaces et construction de nouveaux logements.

- requalifier du logement, tant par la réhabilitation du bâti que par une restructuration plus globale (espaces extérieurs, commerces, trame viaire, équipements, desserte en transports) ;
- remplacer du logement obsolète par la démolition reconstruction et le changement d'usage
- utiliser l'importante réserve d'urbanisation que constitue

ce territoire pour construire du logement neuf (700 logements en 1ère phase, sur une capacité totale de 1200 logements, dont les 2/3 en accession à la propriété), mais aussi pour développer services et équipements ;

- remplacer du logement locatif public à titre d'exemple, par la mise en vente de logements HLM à des locataires, avec constitution de copropriété, et après travaux de mise aux normes ;

- adapter les structures d'hébergement du secteur : foyer Sonacotra, FJT, domiciles collectifs.

- Une analyse est en cours, qui permettra d'actualiser les besoins et de programmer les réhabilitations et restructurations nécessaires.

Le territoire du GPV compte une majorité de logements locatifs publics mais aussi bon nombre de copropriétés fragilisées ; la problématique stricte du logement social public doit être dépassée, pour ne pas négliger la question des complémentarités et des concurrences entre parcs, et pour traiter, par l'initiative publique, voire par une prise en charge publique, le logement social de fait. L'intervention sur les copropriétés fragilisées sera une application prioritaire d'une démarche et d'un programme d'action d'agglomération existant depuis le précédent Contrat de ville.

2. 2 La gestion urbaine de proximité

Les différents bailleurs de l'agglomération sont engagés dans une démarche d'adaptation en continu du patrimoine et bénéficient d'une convention de partenariat financier avec la Métro. Par ailleurs, les partenaires du contrat de ville, mettant en œuvre les dispositions de la convention thématique d'application "habitat intégration urbaine déplacements", ont lancé en juin 2000 un appel à projets sur la gestion urbaine de proximité

Cet appel à projet prévoit la constitution d'une direction de projet sur la gestion urbaine avec la constitution d'équipes de gestion territoriale⁵ de façon à aboutir à une démarche globale et cohérente sur un même territoire. Les actions visées sont le renforcement de la propreté et de la maintenance au quotidien⁶, l'amélioration qualitative et en délais du traitement des réclamations, la mise en place de la sécurité passive sur les patrimoines⁷ et de la sécurité active⁸, la mobilisation des habitants à travers la signature et le suivi de chartes qualité, la mise en place de nouveaux cahiers des charges et de tableaux de bord de contrôle des prestations.

Le territoire GPV, en tant que territoire de "niveau I", a été ciblé comme territoire prioritaire et obligatoire l'application de cette démarche qui est déjà engagée, pour partie, sur différents quartiers du GPV et qui doit faire l'objet d'un programme cohérent partagé entre les deux communes d'ici début 2001.

En cohérence avec la politique d'attribution, des mesures d'accompagnement social des familles les plus en difficulté, feront l'objet d'une action concertée entre les partenaires (bailleurs, villes, METRO, Conseil Général).

2. 3 La gestion sociale de proximité

Les deux villes sur lesquelles se situe le GPV sont déjà dotées de conférences communales du logement et sont étroitement associées, avec la Métro, à la mise en œuvre effective de la conférence intercommunale. Dans le cadre du partenariat entre l'Etat, la Métro, les communes et les bailleurs, sera construit un dispositif d'attribution qui tienne compte des spécificités du GPV, et qui s'intègre dans le dispositif d'agglomération, à échéance de fin 2001. Ceci est une des conditions de la mise en œuvre de l'objectif de mixité sociale.

D'autre part, seront, ou sont déjà mises en place, de manière systématique, des maîtrises d'œuvres sociales en accompagnement des opérations de requalification des quartiers d'habitat social. Elles intègrent des enquêtes sociales systématiques, l'accompagnement des familles dans le cadre de la réhabilitation, en mobilisant notamment les services sociaux et partenaires concernés, l'identification des demandes de mutation et des conditions de fonctionnement des cages d'escalier, le suivi et le traitement spécifique des familles difficiles. Tous ces éléments sont propres à fournir un dispositif de peuplement adapté des immeubles et à alimenter une démarche construite des attributions, et d'en faire l'évaluation permanente.

3. Les Besoins des Jeunes Générations, et le développement social

Le territoire du GPV se caractérise par une forte représentation de la population jeune (23% ont moins de 19 ans). La priorité d'intervention proposée dans le GPV sur les jeunes générations est donc justifiée. L'ambition éducative pour ce territoire suppose "d'aborder énergiquement et sans faux-fuyants les questions d'échec scolaire qui pèsent sur les jeunes et leurs familles, mais également et très lourdement sur l'image des écoles des quartiers" et l'ensemble des établissements scolaires. "Il s'agit de développer de véritables projets éducatifs permettant d'améliorer la qualité de l'éducation et de l'accompagnement pour la réussite des jeunes".

L'éducation populaire et l'action socioculturelle doivent être réinterrogées en fonction des évolutions, du contexte économique social et culturel. La politique socioculturelle mise en œuvre dans les quartiers d'habitat populaire souffre en effet d'une image réductrice. On assiste parfois de la part de jeunes à une attitude de consommation passive de loisirs dont la palette doit être réexaminée au regard des enjeux. Des projets exigeants et mieux valorisés doivent témoigner du souci de faire progresser cette jeunesse en lui redonnant le goût de la découverte, du voyage, de la connaissance, de l'initiative et de la vie collective. Le projet consiste, en partenariat avec les institutions signataires du contrat de ville¹², les deux communes, le réseau des acteurs de l'éducation populaire et les jeunes, à repenser l'ensemble des activités proposées aux jeunes, dans le cadre d'un plan d'action qui devra être évalué à 3 ans. On sera particulièrement attentif au rôle que peuvent également y jouer les familles. Seront ainsi développées les activités propices à la connaissance (culture scientifique et technique, forums débats avec des intervenants de qualité, accès à la culture sous toutes ses formes en spectateur et en acteur, accès aux NTIC, Education civique...) à la

découverte (voyages, chantiers internationaux, nouvelles pratiques sportives...) ou à l'initiative (création, projets collectifs autonomes, implication dans la vie de la cité, projets humanitaires...). L'intervention dans le cadre du GPV se décline autour de quatre thèmes d'actions :

- 1) réussir son parcours éducatif,
- 2) accéder à l'autonomie,
- 3) s'impliquer dans la vie collective, qui concerneront aussi bien les jeunes les plus en difficulté que l'ensemble de la population jeune afin de ne pas recréer une discrimination et une stigmatisation supplémentaire,
- 4) la mobilisation des acteurs sociaux Agir sur l'ensemble de la classe d'âge permettra ainsi de produire une dynamique de réussite d'exemplarité profitable à toute la population jeune.

3. 1 Réussir son parcours éducatif

L'objectif de l'organisation de la "chaîne éducative", consiste à réussir le maillage des différentes actions et acteurs qui concourent à l'éducation de la "Halte garderie à l'université". Sont concernés à ce titre l'ensemble des acteurs de la petite enfance, du socio culturel, de la culture, de la prévention, et de l'éducation nationale, qui sont d'ores et déjà mobilisés par des temps de rencontre et de travail partenariaux réguliers.

- 1) rendre les différentes formes d'interventions éducatives plus cohérentes par une réaffirmation forte des enjeux et des valeurs.

☛ Il s'agit d'abord :

- d'articuler les dispositifs REP-CEL grenoblois et martinérois, inégalement avancés. Ils peuvent être l'outil privilégié de la cohérence et de l'échange entre les acteurs. Sans multiplier les instances, un sous-groupe GPV représentant les quatre dispositifs pourrait avancer dans ce sens.

- d'approfondir et élargir ce qui a commencé de se débattre dans le groupe communal " réussite scolaire et éducation à la citoyenneté " de Saint Martin d'Hères ou à l'occasion des différentes réflexions préparatoires aux CEL. La clef de voûte de cet axe est la coordination des contrats éducatifs locaux et des réseaux d'éducation prioritaires sur les deux communes, en agissant sur l'ensemble des "moments clefs" de l'éducation du jeune. Les co signataires s'engagent à ce titre à réinterroger le droit commun pour rechercher l'optimisation des modes d'action et des dispositifs.

☛ Il s'agit ensuite :

D'étendre l'étude menée en 2000/2001 par les deux communes avec le cabinet " Trajectoires " en matière d'équipement socio-culturels et d'équipements sociaux à l'ensemble des équipements éducatifs, au sens le plus large du terme. Cet état des lieux permet de repérer redondances, complémentarités, excellence, manques, etc. Cela doit pouvoir donner lieu à une actualisation permanente, et, entre autres, permettre de réaliser un tableau de bord du suivi de l'évolution physique et sociale des équipements. Ainsi, il conviendra de repenser la spécialisation ou la polyvalence physique et technique des équipements, dont les équipements scolaires. Au-delà de l'organisation technique, c'est le sens même des activités quotidiennes et hebdomadaires, et de leur fonction sociale dans le quartier, qui sera ainsi repensé. C'est une certaine façon de favoriser les échanges entre des activités qui pourraient n'être que juxtaposées.

☛ Il s'agit enfin de :

Répondre à des attentes parfois contradictoires par une analyse partagée des pratiques, à partir des questionnements des " usagers ". Comment rejoindre les plus éloignés de l'offre actuelle ? Comment mettre effectivement en œuvre " le travail gigantesque qui reste à réaliser avec les familles " ainsi que l'exprime un proviseur ?

Ceci indique la nécessité d'un travail de formation partenariale sous des formes renouvelées. Le

CR•DSU sera associé à cette démarche.

2) Améliorer et développer l'offre d'éducation

Le territoire dispose de l'ensemble de la gamme des équipements scolaires (et même universitaires) Certains lycées, pour certaines formations, ont une aire de recrutement large et peuvent valoriser leur attractivité. Néanmoins, il existe de fortes disparités et des déficits qui ne sont pas que d'images. Il convient donc de pouvoir, conjointement, parier sur l'excellence, mais aussi prendre en compte la réalité de l'échec de certains.

Des " chantiers " seront rapidement mis en route. Pour des raisons d'énumération nous les présentons successivement par une entrée " public " mais ils ont vocation à communiquer entre eux.

2.1 Autour de la petite enfance.

Deux objectifs sont prioritaires :

- améliorer les modalités de passage entre des structures ne relevant pas des mêmes institutions crèches-haltes-garderies/ écoles maternelles) et ainsi partager les interrogations et les propositions de socialisation concernant en particulier " les deux ans ".

- améliorer le travail de prévention à partir de situations de fragilité repérées par des professionnels de services différents. Prendre en compte les inquiétudes et le désarroi des parents, pour mieux les impliquer dans les propositions d'aide éducative.

2. 2. Autour de l'enfance.

Les CEL doivent certes permettre d'avancer sur la gestion plus cohérente du temps de l'enfant. Toutefois, l'âge de l'école maternelle et élémentaire reste un moment décisif pour l'acquisition des savoirs de base. Un effort significatif doit être accompli en matière d'apprentissage du " parlerlire- écrire ", dans la logique des " contrats de réussite ". Une attention particulière doit être portée aux enfants dont le français est la langue seconde, et à des enfants porteurs de handicaps spécifiques rendant leurs apprentissages plus difficiles.

Les initiatives en matière de soutien et d'accompagnement scolaires doivent " ré " interroger les pédagogies mises en œuvre et doivent elles aussi pouvoir être évaluées. L'accès aux langages numériques, sans être sur valorisé, doit être effectif pour tous. Pour mémoire, les pratiques sportives doivent être mieux intégrées en valorisant leur rôle éducatif.

Le dialogue entre les écoles et les collèges doit pouvoir se resserrer et des propositions de rémédiation à tous les Niveaux doivent être effectivement disponibles.

2.3 Autour de l'adolescence

Pour mettre un nom sur " les années collèges ", sans rupture avec la phase précédente, on s'efforcera sur le territoire du GPV de :

- mieux faire connaître et circuler les projets et les innovations des établissements, afin d'en permettre une mutualisation et une valorisation. Ces projets appropriés par les élèves peuvent être un ancrage fort pour l'apprentissage de la citoyenneté. Le GPV peut aussi permettre de faire sortir du quartier les réussites produites dans un contexte qui n'est pas facile mais porteur d'enjeux forts.

- mettre en place une " école de la 2ème chance, dans les établissements (classe d'adaptation, classe relais) et à l'extérieur (soutien éducatif et scolaire, activités culturelle et d'accès à la connaissance, contrat lecture...) - porter une attention particulière aux décrocheurs, dans le cadre d'un travail de remotivation sur les quartiers (ateliers de "raccrochage scolaire") ou dans le cadre d'une reprise de scolarité.

2.4 les jeunes vers l'entrée dans la vie adulte : les atouts de la formation professionnelle.

Sans réduire les préoccupations des jeunes à l'entrée dans la vie professionnelle, c'est un élément important qui permet à chacun de commencer à s'imaginer un avenir. Ainsi, le projet de **Cité des Métiers** semble mobilisateur pour l'ensemble des partenaires¹⁵. Les premiers contacts avec la Cité des métiers étant d'ores et déjà pris, il convient d'organiser l'étude de faisabilité¹⁶ en associant les différents partenaires¹⁷.

Le projet de l'éducation nationale de labelliser " Lycées des Métiers " des établissements professionnels et technologiques concerne probablement un nombre important de filières professionnelles et l'ensemble de l'agglomération. Il conviendra donc d'analyser l'impact de ceci sur le GPV et sur le projet de cité des métiers afin de l'adapter avec le Rectorat et le Conseil Régional. Par ailleurs un certain nombre d'événements, type " forum les métiers " peuvent être une occasion de donner forme au projet et d'animer le temps d'élaboration.

2.5. La formation tout au long de la vie

Tout en privilégiant les besoins des jeunes générations, le projet éducatif du territoire entend s'inscrire dans une perspective de cohésion intergénérationnelle. Mais plus largement l'offre de formation générale et professionnelle doit mieux valoriser qu'aujourd'hui la formation continue des adultes.

Les deux grands lycées professionnels et technologiques Argouges et Neruda, intégrant formation initiale et continue peuvent bénéficier dans le cadre du GPV d'une revalorisation d'image et de fonction. Dès à présent, le pôle optique du lycée Argouges, un des cinq pôles d'excellence de l'Académie, indique des pistes de collaboration entre le milieu éducatif et les partenaires économiques. Le lycée Guynemer, pôle automobile, en limite du territoire, mériterait d'être associé aux réflexions, d'autant qu'il se situe dans un secteur fortement attractif et qu'il accueille déjà effectivement des jeunes du territoire, dont certains trouvent dans cet établissement les conditions d'une véritable réussite scolaire et bientôt professionnelle. Les proviseurs et les équipes de ces trois établissements s'inscrivent dans cette perspective, et plus largement dans l'ouverture de leur établissement sur la réalité du territoire.

2.6. Développement de la culture de la Ville

La transformation forte d'un territoire important de l'agglomération grenobloise est une occasion à ne pas manquer pour développer une " culture de la ville ". Des compétences importantes existent, et doivent pouvoir être mobilisées pour proposer des cycles de formation adaptés à des publics variés (Ecole d'Architecture, Agence d'Urbanisme, UFR d'urbanisme, laboratoires du CNRS, CAUE, musées).

Un projet " classes de ville " pourrait rapidement se mettre en place. On peut raisonnablement dire que dans les six ans à venir, tout jeune de six à dix-huit ans, inscrit dans un établissement scolaire du territoire, devrait pouvoir bénéficier d'une initiation aux questions de la ville. Au-delà des classes de ville, il faut saisir l'opportunité des travaux croisés qui sont désormais proposés aux élèves des lycées, et des travaux et mémoires professionnels des étudiants stagiaires. Par sa proximité géographique, le GPV doit être une occasion à ne pas manquer pour améliorer les coopérations entre l'Université et la Ville. La coopération avec les universités sera recherchée. Elle pourra prendre la forme de conventions de partenariat, en particulier avec les établissements intégrant une offre de formation initiale en matière de politique de la ville, aménagement, développement local.

Afin de mettre en œuvre de façon pertinente, partagée, et partenariale, tout cet axe " besoins des nouvelles générations ", et particulièrement les aspects en lien direct avec l'éducation nationale, un personnel de cette administration travaillera spécifiquement avec l'équipe du GPV.

3. 2 Accéder à l'autonomie

La dépendance des jeunes vis à vis de leur famille, ou des institutions s'est considérablement développée compte tenu de la difficulté à accéder à un statut durable d'emploi. Le phénomène issu de 25 ans de crise économique a engendré pour un grand nombre d'entre eux sur ces territoires une mentalité d'assistés où les valeurs d'effort, de responsabilité, d'intérêt général se sont affaiblies, au profit d'un repli sur soi, d'une attitude passive, voire d'un rejet agressif de l'environnement. Un des enjeux de GPV est de profiter du retour de la croissance pour permettre à ces jeunes (notamment les plus en difficultés) de retrouver un emploi, un logement indépendant, un projet de vie. Deux axes de travail seront mis en œuvre, le premier concerne l'emploi, le second l'habitat.

1) Accéder à l'emploi

Le GPV sera un des territoires d'application de la convention thématique du contrat de ville d'agglomération " insertion, économie emploi ", et du PLIE qui se sont mis en place dès fin 2000. Ce sera l'occasion d'orienter les projets liés à la politique de la ville pour les mettre en cohérence en favorisant des diagnostics partagés préalables. Dans un premier temps est proposée l'identification des forces, actions, équipements, et l'établissement d'un annuaire raisonné de l'ensemble des ressources locales. Au titre du PLIE, sera mise en œuvre une obligation de résultat annuel en terme d'accès à des solutions durables pour des jeunes parmi les plus en difficulté du territoire GPV. Cette démarche doit produire tous ses effets et permettre, au-delà des objectifs chiffrés, de renforcer la mobilisation commune de tous les acteurs de l'insertion et l'utilisation optimum du programme TRACE, du dispositif " emplois jeunes " et de toutes mesures dites " de droit commun ".

Le GPV permettra aux acteurs de l'insertion des deux communes qui, jusqu'ici, n'ont guère de contact entre eux, de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques, et de travailler à l'élaboration de réponses communes aux problématiques rencontrées. En ce qui concerne l'accès à l'emploi des publics jeunes, **le premier axe** de travail commun pourrait être un projet conséquent de chantier école porté par une association de prévention spécialisée qui devrait répondre à plusieurs des objectifs énoncés dans la convention citée plus haut. **Un autre axe de travail**, partagé par l'ensemble des acteurs du territoire et du PLIE, pourrait être l'utilisation de la clause d'insertion dans les chantiers de rénovation s'appuyant sur les leçons à tirer d'opérations antérieures. A plus long terme, **un axe transversal** important dans ces quartiers (qui accueillent 5000 collégiens et lycéens sur 27000 habitants, et 3 lycées techniques et professionnels) porte sur la revalorisation de la culture technologique au profit des jeunes scolarisés, et des jeunes en insertion, en prenant appui sur des expériences ponctuelles, comme par exemple des échanges entre des collégiens et des réseaux d'entreprises, mais aussi et surtout sur le projet de Cité des Métiers. La Cité des Métiers permettra :

- d'accéder facilement à la documentation et aux réseaux informatiques spécialisés dans l'information et la découverte du monde du travail
- de participer à des temps forts d'information et de débat sur la vie professionnelle et ses évolutions
- de participer sous des formes à imaginer à des expériences de découverte " in vivo " de différents métiers organisés avec les entreprises
- de dialoguer et réfléchir librement sur tous ces thèmes avec les institutions compétentes et les entreprises

Une réflexion sur la faisabilité du projet sera engagée dès 2001 entre les différents signataires du contrat de ville et les deux communes concernées impliquant notamment l'étude du lieu d'implantation.

2) Le deuxième "moment clef" d'accès à l'autonomie se traduit par l'accès au logement.

Nombre de jeunes pour cause de précarité professionnelle notamment ou par manque d'une offre adaptée n'accèdent pas à un logement autonome. La connaissance des demandes de décohabitation sera organisée afin de susciter les réponses appropriées. Une réflexion sur des formes d'habitat adapté (premier logement, localisation, logement partagé, loyer adapté ou progressif...) sera mise en œuvre dans le cadre des opérations de réhabilitation / restructuration / ou de constructions neuves, en patrimoine public comme privé.

3. 3 s'impliquer dans la vie collective

Les jeunes sont les grands absents du débat public. Leur participation à la vie collective est pourtant une des conditions majeures de leur insertion, de même qu'un élément de rénovation de l'action publique. Il est proposé s'engager une démarche spécifique d'actions en ce sens (en lien avec les deux points précédents) autour des priorités suivantes :

- Mise en place de Fonds de participation des Habitants avec une incitation forte en direction des jeunes.
- Mobilisation de " Groupes Jeunes Relais " sur le projet urbain, les équipements (cité des Métiers, plaine des sports et des loisirs...), les lycées.

- - Formation au projet urbain, à l'architecture et l'urbanisme (classes de Ville), au syndicalisme du cadre de vie, échanges avec des associations de jeunes sur l'agglomération et dans d'autres villes de France, appels à projets pour favoriser l'initiative...
- Mise en place de parlement d'enfants, de conseils consultatifs
- - Développement des actions intergénérationnelles autour du sport et des NTIC.

Au surplus, pour les jeunes les plus en difficulté, on veillera à développer des dispositifs de prévention :

Les acteurs de la prévention et de la sécurité sont déjà très organisés dans les deux communes (CCPD, CLS) et prennent en compte la dimension de proximité. En s'appuyant sur les dispositifs et les actions mis en place par les deux villes sur le territoire (CLPD, coordination des acteurs de prévention, coordinations sécurité à Teisseire et Abbaye Jouhaux, groupe permanent de traitement des incivilités à Saint Martin d'Hères), les partenaires s'engagent :

- à organiser des échanges réguliers entre les professionnels exerçant sur le territoire pour aboutir à une analyse partagée, à une harmonisation des pratiques et des actions, à la réalisation de formations communes et au développement d'actions nouvelles,
- à intégrer la dimension prévention, dès la conception, pour les équipements à construire, ou à requalifier, sur le territoire (gardiennage, mode de gestion). Une attention particulière sera portée aux équipements de la future plaine des sports.

3. 4 la mobilisation des acteurs sociaux

Il est proposé d'organiser un séminaire de diagnostic, d'échanges de pratiques, et de débat sur des initiatives à prendre. Ce séminaire, préfiguration d'un comité de travail permanent, impliquera des professionnels de l'éducation, des politiques sociales et culturelles, de la prévention, œuvrant sur le territoire du GPV. Il s'agit de privilégier les " démarches croisées " des acteurs sociaux et urbains. A titre d'exemple, en matière d'action culturelle, des objectifs complémentaires à ceux déclinés dans la convention thématique " développement des pratiques culturelles " sont repérés spécifiquement sur le projet de territoire :

- appropriation de l'espace public comme espace culturel : accompagner la transformation de l'espace public dont le GPV sera moteur, poser une problématique de l'art et de l'urbain en favorisant les créations artistiques dans l'espace public.
- volonté de mettre l'accent sur une dimension participative dans le développement culturel, où la population puisse prendre sa place.
- soutenir les besoins des pratiques amateurs.
- rechercher des complémentarités, en particulier en ce qui concerne les musiques actuelles, à partir des lieux ressources que sont la notamment la CHAUFFERIE et la MJC Louis Aragon
- favoriser le travail en commun des acteurs culturels sur projets, et par des échanges avec les acteurs sociaux et urbain du GPV au sein du comité de travail. D'ores et déjà, rejoignant en cela le souhait exprimé par d'autres secteurs de l'action publique, il est proposé d'élaborer un répertoire des démarches culturelles sur le GPV.

4. Développement économique et des services

Bien que le développement économique et de l'emploi doive être pensé sur l'ensemble de l'agglomération, le GPV est l'occasion d'engager une démarche spécifique adaptée au territoire. Elle repose sur les points suivants : **Avoir une bonne connaissance économique du territoire**

Dès l'engagement du GPV, une cartographie précise de la vie économique du territoire (Nombre d'entreprises, artisans, commerces, nombre d'emplois, flux d'emplois dans et hors GPV, classement des activités par typologie, métiers, localisation...) sera dressée. Cette cartographie constituera un outil précieux pour dessiner des premières priorités d'actions. Elle sera complétée par une enquête qualitative auprès de tous les chefs d'entreprises, qui permettra de prendre contact et de présenter le GPV et qui servira à recueillir des renseignements sur l'activité, les développements éventuels envisagés, les attentes des chefs d'entreprises sur les dessertes, la qualité de leur installation, de l'environnement, des infrastructures, repérer les risques de départ, de mesurer des besoins non satisfaits (services aux entreprises, services autour de l'entreprise...).

Mobiliser les entreprises

Il s'agit de rencontrer l'ensemble des entreprises du secteur (voir plus haut) et de mobiliser par ailleurs les relais déjà existants : Club Face, Syndicats patronaux, Centre des jeunes dirigeants... L'objectif sera, à partir de cette mobilisation, de monter des projets spécifiques correspondant aux besoins des entreprises et à même de développer une offre d'emploi (formation professionnelles, parrainage de jeunes dans les entreprises, CDD, CDI, jobs d'été) ou de la maintenir (amélioration des services, de la desserte d'une zone d'activités, amélioration de l'environnement de la sécurité).

Redynamiser les commerces de proximité

Des pôles de commerces existent. Une démarche globale est mise en œuvre, alliant requalification du bâti et restructuration des espaces de proximité, renforcement de l'offre et innovation dans sa conception. Parallèlement, un travail de valorisation des marchés forains est engagé.

Créer des emplois

Trois pistes seront explorées dans un premier temps :

- Si possible, la mise en place de la clause insertion dans les marchés liés au GPV de façon à mobiliser rapidement une offre nouvelle
- la création d'emplois nouveaux autour du renforcement de la question urbaine, ou d'emplois classiques repérés dans les entreprises (voir plus haut)
- la création d'emplois nouveaux à partir d'une analyse de besoins sur les services à la personne, les services inter
- entreprises. Développer l'emploi par l'accueil de nouvelles entreprises.

Le territoire du GPV offre des opportunités foncières pour accueillir l'activité (zone technologique en bordure de la ZAC centre, friche Schneider sur Teisseire...). Une attention particulière sera portée également sur les zones d'activités existantes afin qu'elles se maintiennent ou se développent (requalification, amélioration paysagères, amélioration des services...) Un nouvel espace d'activités économique et technologique est programmé sur la ZAC Centre ; les friches SCHNEIDER et bordure du quartier Teisseire offrent une opportunité pour un autre espace économique . ces deux entités vont renforcer et diversifier les activités du secteur et participer à l'objectif de mixité urbaine.

Renforcer l'accueil, le placement et le suivi des publics en difficulté d'insertion.

Une première démarche est d'afficher, si possible, une obligation de résultat chiffrée annuelle dans le cadre du PLIE pour les jeunes et les adultes. L'autre priorité sera de renforcer le réseau et la cohésion des acteurs de l'insertion sur le territoire. Enfin il est proposé de produire un tableau de bord de l'accès à l'emploi pour les populations concernées par le GPV afin d'alimenter régulièrement la mobilisation des acteurs et produire au regard des résultats une adaptation des actions. Les réponses nouvelles qui pourraient être expérimentées, après approfondissement des diagnostics et analyse des expériences déjà réalisées, pourraient concerner des publics bien repérés sur le territoire tels que, les jeunes en difficulté, notamment les jeunes " décrocheurs ", les femmes isolées, les publics illettrés, les jeunes adultes sans qualification, les bénéficiaires du RMI.

5. Observation-évaluation

L'observation et l'évaluation font l'objet d'un dispositif et d'une démarche cohérents sur l'ensemble du territoire du contrat de ville de l'agglomération. Un cabinet chargé de l'évaluation dynamique et concomitante du contrat de ville est d'ores et déjà missionné, et l'agence d'urbanisme de la région grenobloise se voit confier une mission globale d'observation. Une évaluation et une observation particulières sur le territoire du GPV seront diligentées, complétant, au titre de ce territoire, l'évaluation générale.

Conduite de projet

En 2001, un travail d'aide à la décision portant sur la structure définitive de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite opérationnelle du projet sera effectué. On étudiera à ce titre la formule du GIP. Le grand projet de ville est partie intégrante du contrat de ville d'agglomération. La conduite du projet est conçue comme une émanation du système de pilotage partenarial du dit contrat de ville. A ce titre, il est constitué un "comité de pilotage du GPV", émanation du comité de pilotage partenarial du contrat de ville, et constitué du :

- préfet ou son représentant
- président de la Métro ou son représentant
- maire de la ville de SMH ou son représentant
- maire de la ville de Grenoble ou son représentant
- président du conseil général de l'Isère ou son représentant
- directeur régional de la CDC ou son représentant

Le comité de pilotage assume :

- la direction politique d'ensemble du projet,
- la définition des objectifs et priorités du développement du secteur,
- la validation des échéanciers et conditions de réalisation des études, actions, travaux concourant au projet
- la commande de l'évaluation et du dispositif d'observation y afférent.

Le directeur de projet GPV est recruté, dans un premier temps par la Métro, à compter du 02 avril 2001. Il a la charge de :

- la conduite opérationnelle et la coordination du dispositif technique,
- l'aide à la réflexion stratégique et à la décision du comité de pilotage
- l'animation du réseau partenarial,
- la direction de l'équipe opérationnelle constituée de façon permanente pour la durée du GPV.

Il est en outre assisté en direct par deux cadres à profils administratif pour l'un et généraliste du développement local pour l'autre, et par un secrétariat. Il rend compte du déroulement de sa mission au comité de pilotage. Il articule étroitement son activité avec la direction de projet partenariale du contrat de ville de l'agglomération grenobloise.

L'équipe opérationnelle est composée, autour du directeur de projet :

- des deux délégués territoriaux de l'Etat
- d'un fonctionnaire de la DDE
- du chef de projet territorial de chacune des deux communes
- de l'urbaniste de chacune des deux communes
- des deux attachés affectés au GPV
- d'un fonctionnaire de l'éducation nationale

En tant que de besoin, et chaque fois que nécessaire, les services des institutions co-signataires du contrat cadre et/ou de la convention territoriale d'application, ainsi que les bailleurs sociaux, seront mobilisés au sein de l'équipe opérationnelle pour apporter leur concours à ses travaux.

L'équipe opérationnelle a la charge de :

- la préparation et l'organisation administrative (délibérations etc.) des décisions des maîtres d'ouvrage,
- la programmation, la conduite, le suivi d'exécution, des études, actions, travaux du projet GPV, ainsi que leur suivi budgétaire et financier et leur rendu compte au comité de pilotage.
- La mise en synergie et la mobilisation des administrations ou organes qu'ils représentent avec les objectifs et les réalisations du GPV.
- Un travail de relation forte et dynamique avec les acteurs du territoire, stratégiquement indispensable aux effets de développement attendus du GPV.

L'équipe opérationnelle contribue au dispositif d'évaluation et d'observation spécifique qui sera mis en œuvre. Elle alimente et participe aux initiatives locales qui seront prises sur le territoire du GPV en matière d'information publique et de concertation locale.

Financement : engagements et prévisions

Le GPV s'appuiera sur le partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et territoriales signataires du contrat de ville d'agglomération, les deux communes concernées, les bailleurs sociaux, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'Etat s'engage à mobiliser ses crédits de droit commun, ainsi que ses crédits politique de la ville, complétés par une enveloppe de 100 MF (15,245 M€) spécifiques au GPV pour la durée de la convention. La clef de répartition de cette enveloppe se situe autour de 80% d'investissement et de 20% de fonctionnement.

La Métro et les communes de Grenoble et Saint Martin d'Hères, qu'elles soient directement maître d'ouvrage, ou qu'elles s'engagent sous forme de fonds de concours, le font en fonction de leurs compétences et de leurs capacités contributives. La prévision d'engagement d'investissement est la suivante, recettes comprises :

- La Métro : 361 millions de francs (55,034 M€).
- Ville de Saint Martin d'Hères : 180 millions de francs (27,44 M€).
- Ville de Grenoble : 168 millions de francs (25,611 M€).

A cela s'ajouteront les opérations prévues en habitat (logement public et copropriétés fragilisées) pour un montant total estimé de 738 millions de francs (112,507 M€). Le projet global d'intervention en investissement sur le secteur est actuellement évalué à : 1 447 millions de francs (220,592 M€) (cf annexe financière).

Il conviendra de mobiliser en outre des crédits de fonctionnement annuels destinés à financer l'ingénierie et les actions sociales, socio éducatives, éducatives, économiques etc., correspondant aux objectifs de la présente convention.

Le département de l'Isère, co-signataire du contrat de ville de l'agglomération grenobloise, s'engage comme partenaire du GPV dans le cadre de ses compétences. Les modalités concrètes de cet engagement pourront faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

L'intervention de la Caisse des dépôts vise à contribuer au montage technique et financier des projets. Elle met en œuvre à cet effet, des prêts sur fonds d'épargne: Prêts Renouvellement Urbain et Prêts Projets Urbains notamment. Elle appuiera l'ingénierie et la direction de projet, l'évaluation, la programmation financière par des cofinancements ou en mobilisant ses propres moyens d'expertise (simulation financière des projets, finances locales...). Des investissements en partenariat public/privé seront possibles là où les conditions de risque et de rentabilité ne permettent pas au privé de s'engager seul. Ces financements seront accordés, projet par projet, sous réserve de leur faisabilité économique et sous réserve de leur éligibilité aux modes d'interventions de la CDC.

Annexe 16 : répertoire des articles sélectionnés dans les revues municipales

Article	Taille du bloc	Date de parution	Population	Type de jeunesse	Appartenance au territoire GPV	Rubrique
n°1	1 bloc(s) (6801 caractères)	01/01/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		initiative
n°2	1 bloc(s) (4567 caractères)	01/01/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°3	1 bloc(s) (3727 caractères)	01/02/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	vie municipale
n°4	1 bloc(s) (3903 caractères)	01/02/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"		sport
n°5	1 bloc(s) (5767 caractères)	01/02/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°6	1 bloc(s) (2126 caractères)	01/02/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		service public
n°7	1 bloc(s) (2246 caractères)	01/05/2000	Martinérais			dossier
n°8	1 bloc(s) (2383 caractères)	01/06/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	dossier
n°9	1 bloc(s) (2124 caractères)	01/06/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°10	1 bloc(s) (2397 caractères)	01/06/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	dossier
n°11	1 bloc(s) (2107 caractères)	01/06/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	aménagement
n°12	1 bloc(s) (3810 caractères)	01/06/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°13	1 bloc(s) (2747 caractères)	01/07/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		entretien avec le maire
n°14	1 bloc(s) (3735 caractères)	01/08/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		entretien avec le maire
n°15	1 bloc(s) (2167 caractères)	01/08/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	service public
n°16	1 bloc(s) (3453 caractères)	01/09/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"		entretien avec le maire
n°17	1 bloc(s) (2875 caractères)	01/09/2000	Martinérais			initiative
n°18	1 bloc(s) (3254 caractères)	01/11/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	entretien avec le maire
n°19	1 bloc(s) (1759 caractères)	01/11/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	enseignement vie scolaire
n°20	1 bloc(s) (2864 caractères)	01/11/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		associations
n°21	1 bloc(s) (5360 caractères)	01/11/2000	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse	oui	sport

				"normale"		
n°22	1 bloc(s) (3323 caractères)	01/11/2000	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		service public
n°23	1 bloc(s) (2872 caractères)	01/12/2000	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°24	1 bloc(s) (2331 caractères)	01/12/2000	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°25	1 bloc(s) (2939 caractères)	01/01/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	entretien avec le maire
n°26	1 bloc(s) (1711 caractères)	01/01/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"	oui	dossier
n°27	1 bloc(s) (4809 caractères)	01/01/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"	oui	dossier
n°28	1 bloc(s) (2961 caractères)	01/01/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"	oui	dossier
n°29	1 bloc(s) (6889 caractères)	01/01/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"	oui	dossier
n°30	1 bloc(s) (3763 caractères)	01/02/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		vie municipale
n°31	1 bloc(s) (2648 caractères)	01/03/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°32	1 bloc(s) (3029 caractères)	01/03/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		loisirs jeunesse été
n°33	.. 1 bloc(s)(+935caractères)	01/03/2001	Martinérois			associations
n°34	1 bloc(s) (3232 caractères)	01/03/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		vie municipale
n°35	1 bloc(s) (2630 caractères)	01/04/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	budget emploi
n°36	1 bloc(s) (5864 caractères)	01/05/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	finances
n°37	1 bloc(s) (2569 caractères)	01/05/2001	Martinérois			équipements
n°38	1 bloc(s) (1549 caractères)	01/06/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		loisirs jeunesse été
n°39	1 bloc(s) (1740 caractères)	01/06/2001	Martinérois			dossier
n°40	1 bloc(s) (3845 caractères)	01/06/2001	Martinérois			dossier
n°41	1 bloc(s) (3450 caractères)	01/06/2001	Martinérois		oui	dossier
n°42	1 bloc(s) (4095 caractères)	01/06/2001	Martinérois			dossier
n°43	1 bloc(s) (2750 caractères)	01/07/2001	Martinérois			entretien avec le maire
n°44	1 bloc(s) (3915 caractères)	01/09/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"	oui	entretien avec le maire
n°45	1 bloc(s)...(+940caractères)	01/09/2001	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier

n°46	1 bloc(s) (2972 caractères)	01/09/2001	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°47	1 bloc(s) (2984 caractères)	01/09/2001	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	aménagement
n°48	1 bloc(s) (2263 caractères)	01/09/2001	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	aménagement
n°49	1 bloc(s) (3058 caractères)	01/10/2001	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		entretien avec le maire
n°50	1 bloc(s) (4156 caractères)	01/10/2001	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	sport
n°51	1 bloc(s) (3271 caractères)	01/11/2001	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		entretien avec le maire
n°52	1 bloc(s) (2915 caractères)	01/11/2001	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	initiative
n°53	1 bloc(s) (5253 caractères)	01/12/2001	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		vous avez la parole
n°54	1 bloc(s) (3153 caractères)	01/12/2001	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°55	1 bloc(s) (3119 caractères)	01/01/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	vie municipale
n°56	1 bloc(s) (3381 caractères)	01/02/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	entretien avec le maire
n°57	1 bloc(s) (2906 caractères)	01/02/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		actualité
n°58	1 bloc(s) (1758 caractères)	01/02/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°59	1 bloc(s) (2749 caractères)	01/03/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	dossier
n°60	1 bloc(s) (3507 caractères)	01/03/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dialogue
n°61	1 bloc(s) (2843 caractères)	01/03/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°62	1 bloc(s) (2040 caractères)	01/04/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	enseignement vie scolaire
n°63	1 bloc(s) (1691 caractères)	01/04/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°64	1 bloc(s) (1713 caractères)	01/04/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	dossier
n°65	1 bloc(s) (2225 caractères)	01/04/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	dossier
n°66	1 bloc(s) (2052 caractères)	01/05/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"		les gens
n°67	1 bloc(s) (3562 caractères)	01/05/2002	Martinérais	jeunesse des	oui	vie politique

				"REP"/jeunesse "normale"		
n°68	1 bloc(s) (3014 caractères)	01/06/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°69	1 bloc(s) (2494 caractères)	01/07/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		actualité
n°70	1 bloc(s) (1654 caractères)	01/07/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°71	1 bloc(s) (2416 caractères)	01/07/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	vie politique
n°72	1 bloc(s) (2921 caractères)	01/09/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		entretien avec le maire
n°73	1 bloc(s) (1671 caractères)	01/09/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°74	1 bloc(s) (3675 caractères)	01/09/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°75	1 bloc(s) (1741 caractères)	01/09/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		vie politique
n°76	1 bloc(s) (2490 caractères)	01/10/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°77	1 bloc(s) (3704 caractères)	01/11/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	actualité
n°78	1 bloc(s) (2402 caractères)	01/12/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°79	1 bloc(s) (2772 caractères)	01/12/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°80	1 bloc(s) (3954 caractères)	01/12/2002	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	sport
n°81	1 bloc(s) (2671 caractères)	01/01/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	entretien avec le maire
n°82	1 bloc(s) (3236 caractères)	01/01/2003	Martinérais			finances
n°83	1 bloc(s) (3931 caractères)	01/01/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		vie politique
n°84	1 bloc(s) (2861 caractères)	01/02/2003	Martinérais		oui	entretien avec le maire
n°85	1 bloc(s) (2015 caractères)	01/02/2003	Martinérais	jeunesse "normale"		initiative
n°86	1 bloc(s).(+527 caractères)	01/02/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		quartiers
n°87	1 bloc(s).(+1093 caractères)	01/02/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse		dossier

				"normale"		
n°88	1 bloc(s) (3905 caractères)	01/02/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°89	1 bloc(s) (2158 caractères)	01/02/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°90	1 bloc(s) (2304 caractères)	01/02/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"		dossier
n°91	1 bloc(s) (2263 caractères)	01/02/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°92	1 bloc(s) (1538 caractères)	01/03/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	initiative
n°93	1 bloc(s)...(+1098caractères)	01/03/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		initiative
n°94	1 bloc(s) (2774 caractères)	01/03/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°95	1 bloc(s) (3840 caractères)	01/04/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	entretien avec le maire
n°96	1 bloc(s) (2086 caractères)	01/04/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°97	1 bloc(s).(+926caractères)	01/04/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	dossier
n°98	1 bloc(s) (2327 caractères)	01/04/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°99	1 bloc(s) (3376 caractères)	01/04/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	dossier
n°100	1 bloc(s) (3348 caractères)	01/04/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°101	1 bloc(s) (1740 caractères)	01/05/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		actualité
n°102	1 bloc(s) (3182 caractères)	01/05/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"		sport
n°103	1 bloc(s) (1651 caractères)	01/06/2003	Martinérais	jeunesse "normale"		initiative
n°104	1 bloc(s) (1506 caractères)	01/07/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		loisirs jeunesse été
n°105	1 bloc(s) (2409 caractères)	01/07/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		loisirs jeunesse été
n°106	1 bloc(s) (3724 caractères)	01/07/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		initiative
n°107	1 bloc(s) (3107 caractères)	01/09/2003	Martinérais	jeunesse des "REP"	oui	quartiers

n°108	1 bloc(s) (3689 caractères)	01/09/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		enseignement vie scolaire
n°109	1 bloc(s) (11713 caractères)	01/09/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"	oui	vie politique
n°110	1 bloc(s) (3705 caractères)	01/10/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"	oui	entretien avec le maire
n°111	1 bloc(s) (1952 caractères)	01/10/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"		les gens
n°112	1 bloc(s) (2747 caractères)	01/10/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		vie politique
n°113	1 bloc(s) (3844 caractères)	01/10/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°114	1 bloc(s) (1658 caractères)	01/11/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"		enseignement vie scolaire
n°115	1 bloc(s)...(+768caractères)	01/11/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°116	1 bloc(s) (2797 caractères)	01/11/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°117	1 bloc(s) (2297 caractères)	01/11/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"	oui	dossier
n°118	1 bloc(s) (5383 caractères)	01/11/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°119	1 bloc(s) (3384 caractères)	01/11/2003	Martinérois			dossier
n°120	1 bloc(s)..(+1146caractères)	01/11/2003	Martinérois	jeunesse "normale"		vie municipale
n°121	1 bloc(s) (4519 caractères)	01/11/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°122	1 bloc(s) (3592 caractères)	01/12/2003	Martinérois			entretien avec le maire
n°123	1 bloc(s) (2328 caractères)	01/12/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		loisirs jeunesse été
n°124	1 bloc(s) (2979 caractères)	01/12/2003	Martinérois		oui	aménagement
n°125	1 bloc(s) (1872 caractères)	01/12/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		animations
n°126	1 bloc(s) (3400 caractères)	01/12/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		vie municipale
n°127	1 bloc(s)..(+516caractères)	01/12/2003	Martinérois			sport
n°128	1 bloc(s) (4683 caractères)	01/12/2003	Martinérois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°129	1 bloc(s)...(+722caractères)	01/02/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°130	1 bloc(s) (2085 caractères)	01/02/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°131	1 bloc(s) (8251 caractères)	01/02/2000	Grenoblois			vie municipale

n°132	1 bloc(s) (7994 caractères)	01/02/2000	Grenoblois			vie municipale
n°133	1 bloc(s)..(+1151caractères)	01/03/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°134	1 bloc(s) (1533 caractères)	01/03/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°135	1 bloc(s)..(+774caractères)	01/03/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°136	1 bloc(s) (4443 caractères)	01/03/2000	Grenoblois		oui	vie municipale
n°137	1 bloc(s) (3717 caractères)	01/03/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		vie municipale
n°138	1 bloc(s)..(+1070caractères)	01/04/2000	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°139	1 bloc(s) (2981 caractères)	01/04/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°140	1 bloc(s)..(+1187caractères)	01/04/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°141	1 bloc(s)..(+903caractères)	01/04/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°142	1 bloc(s)..(+525caractères)	01/04/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°143	1 bloc(s) (9882 caractères)	01/04/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°144	1 bloc(s)..(+1188caractères)	01/04/2000	Grenoblois		oui	vie municipale
n°145	1 bloc(s)..(+662caractères)	01/05/2000	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°146	1 bloc(s) (1642 caractères)	01/05/2000	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°147	1 bloc(s)..(+560caractères)	01/05/2000	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°148	1 bloc(s) (+752caractères)	01/06/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°149	1 bloc(s) (2893 caractères)	01/06/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°150	1 bloc(s) (1737 caractères)	01/06/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°151	1 bloc(s)...(+1020caractères)	01/06/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°152	1 bloc(s)...(+595caractères)	01/06/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°153	1 bloc(s) (3245 caractères)	01/06/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°154	1 bloc(s)..(+871caractères)	01/06/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°155	1 bloc(s) (2070 caractères)	01/06/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		tribune
n°156	1 bloc(s) (3493 caractères)	01/06/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		vie municipale
n°157	1 bloc(s) (1806 caractères)	01/07/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers

n°158	1 bloc(s)...(+1206caractères)	01/07/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°159	1 bloc(s) (4977 caractères)	01/07/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		energie
n°160	1 bloc(s) (2464 caractères)	01/07/2000	Grenoblois			tribune
n°161	1 bloc(s) (1810 caractères)	01/10/2000	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°162	1 bloc(s) (1598 caractères)	01/10/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°163	1 bloc(s) (1937 caractères)	01/10/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°164	1 bloc(s) (1614 caractères)	01/10/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°165	1 bloc(s) (4572 caractères)	01/11/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°166	1 bloc(s) (2277 caractères)	01/11/2000	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°167	1 bloc(s) (1858 caractères)	01/11/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°168	1 bloc(s) (1719 caractères)	01/11/2000	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°169	1 bloc(s)...(+1220caractères)	01/11/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		quartiers
n°170	1 bloc(s)...(+1243caractères)	01/11/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		quartiers
n°171	1 bloc(s) (1827 caractères)	01/11/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		dossier
n°172	1 bloc(s) (1582 caractères)	01/11/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°173	1 bloc(s) (1917 caractères)	01/11/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°174	1 bloc(s) (2563 caractères)	01/11/2000	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°175	1 bloc(s) (1558 caractères)	01/01/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°176	1 bloc(s) (1629 caractères)	01/01/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°177	1 bloc(s) (1804 caractères)	01/01/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°178	1 bloc(s) (1784 caractères)	01/02/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°179	1 bloc(s) (2117 caractères)	01/02/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°180	1 bloc(s)...(+623caractères)	01/02/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°181	1 bloc(s) (1943 caractères)	01/02/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°182	1 bloc(s) (1863 caractères)	01/02/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers

n°183	1 bloc(s) (3271 caractères)	01/02/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		energie
n°184	1 bloc(s) (4718 caractères)	01/06/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°185	1 bloc(s) (1454 caractères)	01/06/2001	Grenoblois		oui	quartiers
n°186	1 bloc(s) (4006 caractères)	01/06/2001	Grenoblois			vie municipale
n°187	1 bloc(s) (3144 caractères)	01/06/2001	Grenoblois			vie municipale
n°188	1 bloc(s) (1705 caractères)	01/06/2001	Grenoblois			vie municipale
n°189	1 bloc(s) (3100 caractères)	01/06/2001	Grenoblois			tribune
n°190	1 bloc(s) (2916 caractères)	01/06/2001	Grenoblois			tribune
n°191	1 bloc(s) (3485 caractères)	01/07/2001	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°192	1 bloc(s) (1756 caractères)	01/07/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°193	1 bloc(s)...(+583caractères)	01/07/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°194	1 bloc(s) (1765 caractères)	01/07/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		quartiers
n°195	1 bloc(s) (3642 caractères)	01/07/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"		dossier
n°196	1 bloc(s) (1885 caractères)	01/07/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		dossier
n°197	1 bloc(s) (3221 caractères)	01/10/2001	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°198	1 bloc(s) (2614 caractères)	01/10/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		quartiers
n°199	1 bloc(s) (7200 caractères)	01/10/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	vie municipale
n°200	1 bloc(s) (3142 caractères)	01/10/2001	Grenoblois			tribune
n°201	1 bloc(s) (3150 caractères)	01/10/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°202	1 bloc(s) (1739 caractères)	01/11/2001	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°203	1 bloc(s) (2267 caractères)	01/11/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°204	1 bloc(s) (2373 caractères)	01/11/2001	Grenoblois			dossier
n°205	1 bloc(s) (5118 caractères)	01/11/2001	Grenoblois			dossier
n°206	1 bloc(s) (5754 caractères)	01/11/2001	Grenoblois			vie municipale
n°207	1 bloc(s) (2613 caractères)	01/11/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		tribune
n°208	1 bloc(s) (2890 caractères)	01/11/2001	Grenoblois			tribune
n°209	1 bloc(s) (5783 caractères)	01/11/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	urbanisme
n°210	1 bloc(s) (3531 caractères)	01/12/2001	Grenoblois	jeunesse des	oui	quartiers

				"REP"		
n°211	1 bloc(s) (3324 caractères)	01/12/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		vie municipale
n°212	1 bloc(s) (3258 caractères)	01/12/2001	Grenoblois		oui	tribune
n°213	1 bloc(s) (9553 caractères)	01/04/2001	Grenoblois			entretien avec le maire
n°214	1 bloc(s) (2305 caractères)	01/04/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	questions à
n°215	1 bloc(s).(+1157 caractères)	01/04/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		questions à
n°216	1 bloc(s).(+1170 caractères)	01/04/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		questions à
n°217	1 bloc(s)...(+1063 caractères)	01/01/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°218	1 bloc(s)...(+1008 caractères)	01/01/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°219	1 bloc(s) (3307 caractères)	01/01/2002	Grenoblois			sport
n°220	1 bloc(s) (2896 caractères)	01/02/2002	Grenoblois			quartiers
n°221	1 bloc(s)...(+1237 caractères)	01/02/2002	Grenoblois		oui	quartiers
n°222	1 bloc(s) (4143 caractères)	01/02/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		reportage
n°223	1 bloc(s) (1527 caractères)	01/02/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		questions à
n°224	1 bloc(s) (3003 caractères)	01/02/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°225	1 bloc(s) (1908 caractères)	01/02/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°226	1 bloc(s) (3011 caractères)	01/02/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°227	1 bloc(s) (3422 caractères)	01/03/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°228	1 bloc(s) (1770 caractères)	01/03/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		quartiers
n°229	1 bloc(s).(+253 caractères)	01/03/2002	Grenoblois			aménagement
n°230	1 bloc(s) (3462 caractères)	01/03/2001	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°231	1 bloc(s) (1641 caractères)	01/04/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°232	1 bloc(s) (2972 caractères)	01/04/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		quartiers
n°233	1 bloc(s) (1888 caractères)	01/04/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°234	1 bloc(s).(+595 caractères)	01/04/2002	Grenoblois	jeunesse des	oui	quartiers

				"REP"		
n°235	1 bloc(s) (2572 caractères)	01/04/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	sport
n°236	1 bloc(s) (2048 caractères)	01/05/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		quartiers
n°237	1 bloc(s) (1906 caractères)	01/05/2002	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°238	1 bloc(s) (2463 caractères)	01/05/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		tribune
n°239	1 bloc(s) (2496 caractères)	01/05/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		tribune
n°240	1 bloc(s)..(+951 caractères)	01/05/2002	Grenoblois			sport
n°241	1 bloc(s) (1519 caractères)	01/05/2002	Grenoblois			sport
n°242	1 bloc(s) (1889 caractères)	01/06/2002	Grenoblois			en ville
n°243	1 bloc(s)..(+1205 caractères)	01/06/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°244	1 bloc(s) (4120 caractères)	01/09/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°245	1 bloc(s) (2966 caractères)	01/10/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°246	1 bloc(s) (3116 caractères)	01/10/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°247	1 bloc(s) (2853 caractères)	01/10/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"		quartiers
n°248	1 bloc(s) (3770 caractères)	01/10/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°249	1 bloc(s) (4247 caractères)	01/11/2002	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°250	1 bloc(s) (2594 caractères)	01/11/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	quartiers
n°251	1 bloc(s) (2388 caractères)	01/11/2002	Grenoblois	jeunesse "normale"		quartiers
n°252	1 bloc(s) (4030 caractères)	01/12/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	quartiers
n°253	1 bloc(s) (2775 caractères)	01/12/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		tribune
n°254	1 bloc(s) (2240 caractères)	01/12/2002	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°255	1 bloc(s) (3258 caractères)	01/12/2002	Grenoblois			sport
n°256	1 bloc(s) (1731 caractères)	01/01/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		questions à
n°257	1 bloc(s) (2199 caractères)	01/01/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°258	1 bloc(s) (3547 caractères)	01/02/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	sport

n°259	1 bloc(s) (4170 caractères)	01/04/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"		dossier
n°260	1 bloc(s) (3228 caractères)	01/04/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°261	1 bloc(s)..(+993caractères)	01/04/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°262	1 bloc(s) (1811 caractères)	01/06/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°263	1 bloc(s) (1641 caractères)	01/06/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°264	1 bloc(s) (2575 caractères)	01/06/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	tribune
n°265	1 bloc(s) (3110 caractères)	01/06/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		tribune
n°266	1 bloc(s) (4050 caractères)	01/07/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		baignade
n°267	1 bloc(s) (1871 caractères)	01/07/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"		questions à
n°268	1 bloc(s) (3152 caractères)	01/07/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		urbanisme
n°269	1 bloc(s) (2479 caractères)	01/07/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		loisirs jeunesse été
n°270	1 bloc(s) (2492 caractères)	01/07/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		tribune
n°271	1 bloc(s) (4192 caractères)	01/07/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		animations
n°272	1 bloc(s) (3034 caractères)	01/07/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"		animations
n°273	1 bloc(s) (1846 caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		loisirs jeunesse été
n°274	1 bloc(s) (2652 caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°275	1 bloc(s) (2211 caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°276	1 bloc(s) (3506 caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		enfance
n°277	1 bloc(s) (1702 caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	enfance
n°278	1 bloc(s) (2951 caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		enfance

n°279	1 bloc(s) (1683 caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		enfance
n°280	1 bloc(s) (1825 caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"		enfance
n°281	1 bloc(s) (2389 caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		enfance
n°282	1 bloc(s)..(+1212caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		enfance
n°283	1 bloc(s) (2076 caractères)	01/09/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°284	1 bloc(s) (2374 caractères)	01/10/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"	oui	en ville
n°285	1 bloc(s) (1791 caractères)	01/10/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°286	1 bloc(s).(+1042caractères)	01/10/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		reportage
n°287	1 bloc(s) (2243 caractères)	01/10/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°288	1 bloc(s) (2278 caractères)	01/11/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°289	1 bloc(s) (1757 caractères)	01/11/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"		en ville
n°290	1 bloc(s) (2912 caractères)	01/11/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		tribune
n°291	1 bloc(s) (4104 caractères)	01/11/2003	Grenoblois	jeunesse "normale"		reportage
n°292	1 bloc(s)...(+831caractères)	01/11/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		reportage
n°293	1 bloc(s) (3736 caractères)	01/11/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°294	1 bloc(s)...(+1198caractères)	01/11/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport
n°295	1 bloc(s) (2932 caractères)	01/11/2003	Grenoblois			sport
n°296	1 bloc(s) (4437 caractères)	01/12/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	finances
n°297	1 bloc(s) (1959 caractères)	01/12/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		en ville
n°298	1 bloc(s)...(+1166caractères)	01/12/2003	Grenoblois			en ville
n°299	1 bloc(s) (4503 caractères)	01/12/2003	Grenoblois	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		sport

n°300	1 bloc(s) (1827 caractères)	01/12/2003	Grenoblois			sport
n°301	1 bloc(s)...(+868caractères)	01/09/2003	Grenoblois			
n°302	1 bloc(s) (4591 caractères)	01/09/2003	habitants de l'agglomération			
n°303	1 bloc(s) (2999 caractères)	01/09/2003	habitants de l'agglomération	jeunesse "normale"		
n°304	1 bloc(s)...(+390caractères)	01/09/2003	habitants de l'agglomération	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		
n°305	1 bloc(s) (2242 caractères)	01/09/2003	habitants de l'agglomération	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		
n°306	1 bloc(s) (2557 caractères)	01/09/2003	habitants de l'agglomération			
n°307	1 bloc(s) (1737 caractères)	01/09/2003	habitants de l'agglomération			
n°308	1 bloc(s)...(+691caractères)	01/09/2003	habitants de l'agglomération			
n°309	1 bloc(s) (1990 caractères)	01/09/2003	habitants de l'agglomération			
n°310	1 bloc(s) (1914 caractères)	01/09/2003	habitants de l'agglomération			
n°311	1 bloc(s)..(+511caractères)	01/09/2003	habitants de l'agglomération			
n°312	1 bloc(s) (2982 caractères)	01/10/2003	habitants de l'agglomération			
n°313	1 bloc(s) (3161 caractères)	01/10/2003	habitants de l'agglomération	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"	oui	
n°314	1 bloc(s) (2322 caractères)	01/10/2003	habitants de l'agglomération			
n°315	1 bloc(s) (1763 caractères)	01/10/2003	habitants de l'agglomération	jeunesse des "REP"/jeunesse "normale"		
n°316	1 bloc(s) (2405 caractères)	01/10/2003	habitants de l'agglomération			
n°317	1 bloc(s)...(+498caractères)	01/11/2003	habitants de l'agglomération			
n°318	1 bloc(s)..(+159caractères)	01/11/2003	habitants de l'agglomération			
n°319	1 bloc(s) (2771 caractères)	01/11/2003	habitants de l'agglomération			
n°320	1 bloc(s) (2027 caractères)	01/11/2003	habitants de l'agglomération			
n°321	1 bloc(s) (2065 caractères)	01/11/2003	habitants de l'agglomération			
n°322	1 bloc(s) (2032 caractères)	01/11/2003	habitants de l'agglomération			
n°323	(+1201caractères)		habitants de l'agglomération			tribune
n°324	1 bloc(s) (2364 caractères)	01/11/2003	habitants de l'agglomération		oui	
n°325	(+1208caractères)		habitants de l'agglomération			rapidoscope

n°326	1 bloc(s) (3313 caractères)	01/12/2003	habitants de l'agglomération			
n°327	1 bloc(s) (2195 caractères)	01/12/2003	habitants de l'agglomération		oui	
n°328	1 bloc(s) (1962 caractères)	01/12/2003	habitants de l'agglomération		oui	
n°329	1 bloc(s) (2315 caractères)	01/12/2003	habitants de l'agglomération			
n°330	1 bloc(s) (2672 caractères)	01/12/2003	habitants de l'agglomération			
n°331	1 bloc(s) (3336 caractères)	01/12/2003	habitants de l'agglomération			
n°332	1 bloc(s) (2677 caractères)	01/12/2003	habitants de l'agglomération		oui	

Sport et intercommunalité

Le Grand Projet de Ville de l'agglomération grenobloise Approche sociologique des enjeux de l'innovation

L'harmonisation des dispositifs européens et la décentralisation ont conduit à une nouvelle gouvernance locale. Dans ce cadre, les grands projets de ville (GPV) ont ainsi été proposés par la *Politique de la Ville* en vue de « *mettre en œuvre des actions concrètes et concertées.* » Le projet grenoblois d'insertion des jeunes par le sport est alors présenté comme un remède plus efficace. Il appelle à la participation des habitants et la collaboration des différents acteurs institutionnels, éducatifs et économiques. Cependant, le GPV s'appuie essentiellement autour d'objectifs *flous* comme la mixité sociale et l'innovation qui donne aux représentants des différentes fonctions du champ sportif local l'occasion d'interpréter et d'investir le domaine porteur de l'insertion par le sport. Nous nous sommes ainsi intéressés aux rapports de domination qu'entretiennent les agents au sein de ce projet.

Nos résultats montrent que le sport constitue un objet de lutte entre les différents agents du champ sportif et les élus locaux qui agissent selon leur habitus. Les jeunes visés par ces dispositifs et les animateurs qui s'en occupent deviennent alors un enjeu d'appropriation. De plus, la fonction éducative du sport est dominante dans l'insertion mais néanmoins contestée par certains clubs sportifs pour qui la mission première est la performance et non le traitement de la déviance. Ainsi, l'innovation sociale est l'occasion pour les élus locaux d'imposer la fonction éducative au domaine de l'insertion. La collaboration et la participation apparaissent comme des questions de recherche pertinentes pour améliorer la représentation de tous dans les projets intercommunaux.

The harmonization of European policies and the decentralization have led to new local governance. In France, a « Grand Projet de Ville » (GPV) was thus proposed in order "*to apply commonly discussed and decided actions*". The Grenoble project of insertion of young people by sport was then presented as more efficient than the previous one since it was expected to deal with citizen participation and collaboration of various actors such as institution, education and industry. However, the GPV is actually based on unclear objectives like social "mix" and "innovation", allowing the different actors to enclose the domain of insertion by sport. One would wonder whether any competition or domination yield between those different actors of field of sport would have led to a trouble in the well functioning of the social project. Using qualitative and quantitative analyses, we have investigated who and how participated in this project. Sport consists of a struggle object leading to competition between the sports' agent of and local representatives according to their habits. The young people and educators become entities of social advices appropriation. Furthermore, in this project, education values in sport are to a great extent dominant and still contested by numerous clubs for which the main objective is sport performance and not social insertion. This is a mean for local representatives to bring educational values closer to young people. Both collaboration and participation appear to be a relevant research area to investigate, especially to improve the participation's scheme of each actor in local policies.

**Mots clés : Champ sportif, Habitus, Innovation, Insertion,
Intercommunalité, Sport**